

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente
Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente
Mme JUDY GOLD, commissaire
M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire
M. HABIB EL-HAGE, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
RACISME ET LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 7 novembre 2019 à 13 h
OCPM
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

MOT DES COPRÉSIDENTES.....	1
----------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. Ben Valkenburg	4
M. Fo Niemi et M. Alain Babineau, CRARR	14
Mme Jade Almeida, Conseil québécois LGBT	33
Mme Tania Ormejuste, Conseil des arts de Montréal.....	52
Mme Bochra Manaï, Paroles d'excluES	64
Mme Peggy O'Connor, Maison des jeunes de RDP	82
M. Fabrice Vil	98
Mme Michèle Chappaz.....	113
M. Rémy Paulin Twahirwa.....	126
MOT DE LA FIN.....	140

AJOURNEMENT

MOT DES COPRÉSIDENTES

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

5 Mesdames et Messieurs, bon après-midi. Bienvenue à cette séance d'audition des opinions de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétence de la Ville de Montréal.

10 La séance va se dérouler en français, mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la commission.

The meeting will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the Commission in English, you're welcome to do so.

15 Je m'appelle Maryse Alcindor, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal que vous connaissez aussi sous l'acronyme OCPM. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, nous a confié la coprésidence de cette commission, à ma collègue madame Ariane Émond, à ma gauche et à moi.

20 Nous sommes secondées par trois autres commissaires, madame Judy Gold à ma droite, monsieur Jean-François Thuot à mon extrême droite, et monsieur Habib El-Hage à la gauche de madame Émond, à l'extrême gauche, il tient à le préciser. Nous sommes appuyés dans nos travaux par les analystes qui se trouvent à la table, Joseph Tchinda Kenfo et Mohamed-Ali Yanouri, ainsi que notre secrétaire analyste madame Youla Pompilus-Touré.

25 La commission remercie l'ensemble des personnes qui contribuent au bon déroulement de cet après-midi, plus particulièrement celles et ceux qui s'occupent de la logistique, de l'accueil, de la sténographie et de la sonorisation.

30

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je ne sais pas s'il y a des gens de la Ville de Montréal, du service de diversité inclusion dans la salle? Non. D'accord.

35

Nous vous informons que l'ensemble des propos qui seront tenus ici cet après-midi sera transcrit par une sténographe, madame Lavertu. Les transcriptions écrites et l'ensemble des opinions soumises à la commission soutenues ou non à l'oral ainsi que toute la documentation relative à cette consultation seront rendues publiques dans les semaines qui suivront et demeureront accessibles sur le site Internet de l'Office en version papier. Il y a déjà beaucoup de choses sur notre site. Pour ce qui est des mémoires, c'est à la fin de nos auditions de mémoire qu'ils seront déposés.

40

Quelques mots maintenant sur la consultation et sur l'Office. La consultation est avant tout destinée aux citoyens et aux citoyennes en vertu du droit d'initiative. Les Montréalaises et Montréalais ont demandé la tenue d'une discussion publique favorisant l'émergence de proposition constructive, novatrice, mobilisatrice sur le racisme et la discrimination systémique dans les champs de compétence de la Ville de Montréal. Nous sommes là aujourd'hui pour les entendre.

45

50

À la suite des auditions, mes collègues et moi analyserons toute l'information soumise à l'oral comme à l'écrit avant d'émettre des recommandations au Conseil municipal. Et ce rapport sera rendu public par l'OCPM.

55

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

À titre de rappel, l'Office de consultation publique de Montréal est un organisme neutre et indépendant. Ces consultations n'ont pas pour objet de faire la promotion d'un projet ou d'une vision. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires. Nous sommes, je le rappelle,

60 indépendants. Tous les membres de la commission sont liés par un code de déontologie dont vous pouvez prendre connaissance à la table d'accueil ou sur le site Internet de l'Office.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

65 Venons-en maintenant au déroulement de la présente séance pour cette étape. Les personnes qui se sont inscrites préalablement pourront faire part aux commissaires de leurs opinions, préoccupations et commentaires. Nous allons appeler les participantes et les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allons allouer une vingtaine de minutes pour chaque personne, dix minutes de présentation de mémoire, dix minutes de discussion avec les
70 commissaires.

À celles et ceux qui ont déposé une opinion écrite, on vous rappelle que nous l'avons lue attentivement. Nous vous invitons donc à en présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible pour échanger avec la commission.

75

Nous allons prendre une pause à mi-temps.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

80 Nous rappelons que le climat doit être serein et courtois. C'est pourquoi nous ne tolérerons ni manifestations, ni remarques désobligeantes, ni propos diffamatoires, ni attitude méprisante. Nous vous invitons également à n'applaudir aucune intervention même en forme d'appréciation.

85 Nous vous invitons maintenant à activer la fonction « silence » de vos téléphones si ce n'est pas encore fait.

Et j'invite immédiatement la première personne à venir nous parler, monsieur Ben Valkenburg. Bienvenue, Monsieur Valkenburg. Bonjour.

90 **M. BEN VALKENBURG :**

Merci pour l'occasion, pour la possibilité de m'exprimer ainsi devant vous. Je suis aussi très épaté avec la démarche dès le début, avec la signature. Et je suis venu ici pour témoigner en fait comment moi j'ai pris l'invitation d'un atelier de formation à sa plus simple expression, c'est-à-dire dans ma coopérative d'habitation.

95

Pour expliquer le contexte, c'est une coopérative d'habitation qui se situe dans l'est du Plateau. Donc, c'est un quartier qui est au prise...

100 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Est-ce que vous pourriez peut-être vous rapprocher du micro. Je pense qu'en arrière il y a plus de difficultés à entendre.

105 **M. BEN VALKENBURG :**

Oui, comme ça?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

110

Est-ce que ça va mieux? Oui.

M. BEN VALKENBURG :

115

Je dois recommencer dès le début?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Non.

120

M. BEN VALKENBURG :

C'est bien, merci. Donc, j'ai pris ça à sa plus simple expression d'une coop sur le Plateau Montréal, à l'est du Plateau. C'est un quartier qui est aux prises avec une hausse de loyer qui repousse en fait les habitants d'origine vers des quartiers plus limitrophes sur l'Île-de-Montréal.

125

C'est à déplorer, mais en tant que coopérative d'habitation, avec des prix modiques des loyers, on peut retenir nombre de personnes dans le quartier, qui sont dans le besoin et qui ont leur vie, leur travail là-bas.

130

Donc, en août j'ai organisé la formation. J'ai été formé d'abord, après j'ai initié la formation et à ma grande surprise, il n'y avait pas beaucoup de participants. C'était très faible participation. Néanmoins, on a eu le plus sage de la coop autour de la table. Et je voulais juste témoigner maintenant des objectifs qu'on a définis, et les façons dont on veut le prendre plus loin. Parce que la mobilisation des citoyens c'est difficile ces temps-ci, on est dans une individualisation de la société, et même s'il y a une coopérative d'habitation, on ne sens pas ça. Les gens restent chez eux et il faut trouver des façons à les rejoindre d'une façon ou d'une autre.

135

Donc, l'objectif qu'on a formulé par rapport à l'enjeu:

140

- c'est d'améliorer la rétention des membres issus des diversités montréalaises. On les a vus partir aussi;
- Stimuler le sentiment d'appartenance à la commodité de la coopérative;
- soutenir les initiatives en soutien du « vivre ensemble »;
- augmenter les interactions sociales entre les membres;
- rejoindre les communautés culturelles lors de recrutement des nouveaux membres.

145

C'est vraiment un grand enjeu. Avoir une prédisposition neutre ou favorable envers des nouveaux arrivants et les personnes issues de la diversité montréalaise.

150 Comme j'ai dit, obtenir un logement abordable dans notre quartier, quartier Plateau
Montréal est difficile pour les gens de loyer modique et particulièrement des gens issus de la
diversité montréalaise.

155 Le rôle important est joué par le réseau des coopératives dans l'accès des logements
abordables de qualité, dans la diversité et le tissu social de notre quartier. Il y a aussi
l'importance de division de la diversité et d'inclusion sociale au sein de notre communauté. Notre
coopérative ça fait notre richesse.

160 Et il faut aussi considérer le rôle qui incombe à l'ensemble des membres de la
coopérative, notamment le comité « Bon voisinage » et les comités de sélection, d'assurer les
bonnes pratiques de vivre ensemble pour la génération actuelle et surtout pour les générations
futures.

165 Comment on veut prendre plus loin cet enjeu, parce qu'on va rejoindre les membres. Je
vous assure en tant que président de la coopérative. On va proposer, on va mandater ce dit
comité en utilisant notre assemblée générale annuelle qui aura lieu en janvier.

170 On va déposer une proposition qui mandate le comité de sélection de porter une
attention particulière aux candidatures pouvant augmenter la diversité au sein de la communauté
de la coopérative.

D'ajuster le formulaire pour les candidats membres permettant d'identifier comme
minorité visible ou comme personne issue de la communauté culturelle.

175 D'assurer que l'affichage de la recherche des candidats membres est fait d'une façon de
mieux rejoindre les membres de la communauté visée par cette proposition.

Je mets entre parenthèses, c'est probablement le côté le plus systémique dans notre problème qu'on n'arrive pas à rejoindre, on choisit. On choisit dans un sens de rejoindre les personnes du quartier qui est déjà devenu homogène.

180

Pour le Comité bon voisinage, on veut mandater, initier de façon proactive les activités susceptibles de mobiliser le plus grand nombre de participants possible ; d'organiser des ateliers et des activités éducatives sur le thème de l'inclusion sociale, d'engagement et de vivre ensemble et de mettre à contribution les talents dont disposent les membres de la coopérative relative à l'enjeu d'inclusion et de vivre ensemble.

185

Il y en a. On dispose de ressources humaines un peu financières aussi, et on veut le mettre à la contribution de résoudre ce problème. On réalise qu'on passe beaucoup par le tissu social, les relations humaines. Il n'y a pas... ce qu'on peut dire en anglais, a *silver bullet* pour arriver à la fin de la problématique. Mais on pense que le réseau, je parle maintenant pour la coopérative d'habitation Funambule sur le Plateau Montréal, mais je pense que le réseau, disons de logements à prix modiques, le réseau des coopératives d'habitation a un rôle à jouer aussi.

190

Ici, je propose de vous tenir au courant du résultat de l'assemblée générale et je vous remercie pour la possibilité de m'exprimer ainsi devant vous.

195

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment, Monsieur Valkenburg. Je vois que cette volonté que vous avez non seulement d'inclusion, mais de permettre que les coopératives d'habitation qui sont une alternative importante au manque de logements à prix modiques, que cette possibilité soit offerte aux membres. Vous parlez de la diversité et je pense aussi que vous évoquez les gens des minorités racisées.

200

205 Vous vous attardez autant à l'accessibilité qu'à l'entretien, c'est-à-dire d'un bon voisinage, des conditions propices à un bon voisinage. Donc, pas seulement au niveau de l'accueil, mais au niveau de ce qui s'en suivra.

210 J'en profite pour vous poser des questions, par exemple, par rapport à la Ville de Montréal. Il y a beaucoup de gens qui ont dénoncé le manque de logements, c'est-à-dire bon, je comprends que vous êtes dans une coopérative d'habitation. Est-ce que de façon générale le réseau des coopératives d'habitation à prix modiques souffre d'un manque de ressources et si oui, c'est dû à quoi?

215 **M. BEN VALKENBURG :**

220 La réponse politique c'est toujours oui, on manque de ressources. Mais je trouve ça difficile à répondre, parce que d'une coopérative à l'autre, ça peut être très différent. Nous, on est bien démarré. C'est une coopérative relativement jeune. Donc, notre position financière est relativement bien. Les membres sont aussi relativement bien instruits. Ils sont capables de... c'est les ressources aussi. Ce qu'il faut voir, pour faire une différence il faut travailler le tissu social. Il faut créer des lieux et des moments de rencontres disposés à s'ouvrir et en fait voir la qualité et le bienfait d'une diversité.

225 Donc, je pense que ce n'est pas donné à toutes les coops d'avoir cette ressource, et je ne parle pas seulement de l'argent à ce moment-là. Il y a toujours une façon d'organiser un atelier ou d'organiser des événements ou des activités. Mais l'autre ressource, c'est-à-dire la conscience que la diversité contribue à la richesse d'une coopérative ça, c'est autre chose. Mais ça, c'est un travail de longue haleine de l'éducation populaire à mon avis.

230

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Oui. Vous nous avez parlé effectivement de ressources financières et de ressources humaines. Est-ce que vous avez pensé à la façon d'atteindre cette clientèle pour parler français

235 comme vous disiez, un *reaching* out. Est-ce que vous avez déjà en tête les façons dont vous allez vous prendre pour attirer cette clientèle qui en a bien besoin, mais qui n'a peut-être pas accès à l'information lui permettant d'être en lien avec ça?

M. BEN VALKENBURG :

240 Exact. On se repose beaucoup sur le service du FECHIMM, c'est la fédération...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

245 Un gros acronyme, un gros acronyme.

M. BEN VALKENBURG :

250 Oui. C'est une fédération d'un certain nombre, pas tous, mais un grand nombre des coopératives d'habitation à Montréal. Et on utilise leur site Web par exemple pour afficher les logements vacants, pour trouver des membres. On a un processus très rigoureux pour sélectionner, pour faire la sélection des membres.

255 Il y a deux choses à dire là-dessus. Je pense, j'incite les membres de sélection déjà depuis longtemps, on voit une candidature qui est légèrement différente, où il y a un nom qu'on ne peut pas prononcer, je donne ça comme exemple. Regardez deux fois, t'sais. À ce moment-là, c'est des moments précis auxquels on doit se poser la question : qu'est-ce qu'on est en train de faire et qu'est qu'on veut atteindre?

260 De l'autre côté, le FECHIMM, j'estime aussi avec son site Web rejoint une sélection des membres à Montréal qui cherche des logements. Donc, les propositions visent aussi plus d'autonomie à la coopérative d'afficher ce lien de formuler les candidatures qu'on doit d'ailleurs simplifier aussi pour que ça soit plus accessible, mais de l'afficher ailleurs.

265 Ailleurs, c'est-à-dire, je mandate le Comité de voir où et comment rejoindre le monde issu
de diversité montréalaise.

Je pense que c'est un travail à faire et si vous avez des suggestions ou quelqu'un peut
nous accommoder ou accompagner là-dedans, je serais très ouvert.

270

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Madame Émond voudrait vous poser des questions.

275

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci pour votre présentation. Je voudrais rappeler une rencontre que nous avons fait un
peu plus tôt avec quelqu'un qui, un peu comme vous, disait jusqu'à quel point les coopératives
étaient essentielles, notamment pour les nouveaux arrivants ou pour les gens issus des
280 minorités racisées pour avoir des logements abordables d'une bonne grandeur pour les familles.
Mais la question qui se posait c'était : on aimerait ça pouvoir lancer des coopératives et on n'est
pas outillé, on n'a pas les moyens puis c'est un processus qui est très compliqué et tout ça.

Est-ce que c'est à la FECHIMM de rendre ces informations plus accessibles auprès de
285 clientèle vulnérable ou s'il y a quelque chose à recommander à la Ville de Montréal autour des
coopératives qui aiderait ces gens à faire émerger des coopératives d'habitation?

M. BEN VALKENBURG :

290 Je pense que le FECHIMM est un acteur. Il y a d'autres comme le FECHIMM, mais pas
le premier acteur à ce niveau-là. Il y a les groupes ressources techniques qui vont chercher,
t'sais, les membres fondateurs et corporatifs et qui sont à la naissance d'un corporatif.

295 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Les GRT là?

300 **M. BEN VALKENBURG :**

Exact. Je pense que les acteurs de grande importance pour donner naissance à des coopératives qui témoignent de diversité.

305 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Alors, peut-être que chez les personnes qui habitent Montréal depuis peu, il y a vraiment une passerelle à établir avec les GRT pour les aider à avoir les ressources d'accompagnement pour pouvoir lancer des nouvelles coopératives. C'est ce que je comprends?

310 **M. BEN VALKENBURG :**

Absolument. Ce sont des groupes ressources techniques et le nom le dit déjà, ils sont là au service des citoyens, et je trouve effectivement c'est le début, c'est là, la ligne elle commence pour établir une communauté.

315

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur Thuot, vous avez des questions?

320 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Oui. C'est des questions plus un peu sur le profil des résidents en coop et un peu la gouvernance qui vient caractériser votre fonctionnement. Dans le réseau, le FECHIMM, on retrouve des statistiques sur le profil sociodémographique. On y apprend que le lieu de

325 naissance des membres de la coop, 68% sont nés au Canada, 31% sont nés ailleurs. C'est la donnée statistique qui est donnée.

Avez-vous une donnée même sur le plan de l'estimation qui permet de voir un peu parmi cet ensemble de la population quel est le pourcentage des populations racisées, qu'elles soient
330 nées ou non au Canada?

M. BEN VALKENBURG :

Je dois avouer que je suis dans le 31% comme vous pouvez entendre à mon accent. Je
335 ne suis pas nécessairement racisé. Donc, je pense qu'il y a...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

C'est pour ça que je dis au niveau global, peu importe, né au Canada ou...
340

M. BEN VALKENBURG :

Je ne connaissais pas les statistiques, mais ça m'apparaît fidèle à ce que je vois au sein de plusieurs coops. Le nôtre, je pense qu'il ne figure même pas bien, positif, quand je regarde ces statistiques-là. On a vraiment un travail à faire. Souvent j'entends les commentaires des
345 membres au niveau de la sélection, ils sont engagés à une cause sociale.

On tourne vers, par exemple surtout des femmes avec un enfant, monoparentale, et c'est très difficile de trouver un logement dans ces conditions-là. Quand je vois le profil, j'imagine à
350 quel point ça devrait être difficile pour eux, une femme racisée, monoparentale avec un enfant. Il y a plusieurs couches là-dedans, mais ce qu'il ne faut pas échapper c'est la diversité, en fait le mélange qui va faire autant une richesse pour la coop que pour les futures générations.

355 Parce qu'on trouve, on voit de plus en plus dans la société, comme une concentration,
des gens qui cherchent ce qu'ils connaissent. Les coopératives c'est un des seuls lieux qui, selon
moi, par prédilection, est bien situé pour créer cette interaction sociale entre les diverses... On a
djà en milieu de travail de plus en plus, parce qu'on a besoin de main-d'oeuvre, comme il y a
une diversité qui se crée au niveau du travail. Mais je pense, au niveau logement, des quartiers,
des écoles, ça devrait être une deuxième nature de chercher la diversité.

360 Et c'est ça que je veux amener à ma coopérative de façon pratique.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

365 Est-ce que vous sentez que ce sentiment ou cette volonté-là elle est partagée au niveau
de la fédération également?

M. BEN VALKENBURG :

370 Je dois vous avouer que je ne connais pas assez les orientations de la fédération. J'ai vu
dans leur, je pense c'est le quatrième objectif, qu'ils ont, je pense, sept ou huit objectifs, c'est
effectivement stimuler des diversités. Mais je ne connais pas assez pour savoir si c'est vraiment
senti et que cet objectif est suivi par des mesures concrètes pour arriver, pour atteindre.

375 Donc, peut-être aussi notre initiative peut les inspirer, j'espère.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

380 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

385

Est-ce qu'il y a d'autres questions? Écoutez, il me reste à vous remercier au nom de mes collègues. Et nous sommes effectivement curieux de savoir comment votre assemblée générale va suivre vos orientations. Merci beaucoup.

390

M. BEN VALKENBURG :

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

395

Je vais appeler maintenant le représentant du centre de recherche action sur les relations raciales, monsieur Fo Niemi. Bonjour, Monsieur Niemi.

M. FO NIEMI :

400

Bonjour, Madame. J'aimerais vous remercier et vous présenter tout de suite mon collègue monsieur Alain Babineau, ancien sergent d'état major de la GRC à la retraite et qui est notre conseiller actuellement sur beaucoup de dossiers qui touchent la sécurité publique et le profilage racial. Donc, thank you very much for being here.

405

On commence?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

410

On commence, bien sûr.

M. FO NIEMI :

415

D'accord. J'aurais besoin de l'aide avec le IBM, parce que j'ai un PowerPoint. J'aimerais présenter qu'est-ce qu'on fait. Est-ce qu'on clique là-dessus?

420

J'aimerais peut-être commencer par vous présenter le visuel. J'aimerais vous présenter, je pense qu'une photo vaut mille mots. Donc, je vous présente ici ce qu'on appelle en anglais le « face of exclusion in city agencies ». On a fait un survol dans le cas de cette présentation. Je présente ici le portrait du conseil d'administration de la STM. Je sais que la photo n'est pas très correcte, mais vous pouvez deviner un peu la couleur. Et ça, c'est le conseil d'administration nommé quelque part en 2018.

425

Je vous présente maintenant le conseil d'administration de l'OMHM nommé aussi par l'administration actuelle. Je vous présente le conseil d'administration de la société du parc Jean-Drapeau dont vous avez entendu parler récemment, et vous voyez la composition, ça reflète beaucoup la beauté de Montréal. Et je vous présente le conseil d'administration de la société d'habitation du développement de Montréal. Je crois que ces photos illustrent un grand problème.

430

On a un problème - et maintenant on va rentrer dans notre présentation – on a un problème de cohérence. On a un problème de discours, de double discours comme on dit en anglais « double talk ». On a un problème d'imputabilité et puis on a un problème, disons d'inaccessibilité entre autres l'accès à l'égalité à tous les niveaux.

435

Donc, aujourd'hui on ne va pas vous parler de toutes les propositions de plans politiques. On va parler aussi de mesure pour assurer la mise en oeuvre et pour éliminer les obstacles, la reconnaissance du racisme systémique.

440

I would like to switch to English. I think there is a problem that we have right now in terms of the conception of equality inclusion, the discourse right now is very exclusionary English

445 speaking Montrealers of all, particularly of racial backgrounds. We are very disturbed and
concerned about the fact that of the many organisation attending, very few are from, we call it «
the other half of Montréal ».

450 We are also concerned about the lack of mention of religious minorities that are also
exposed to hate and discrimination and from an intersectional perspective, people with
disabilities, seniors, this hole discourse on young people exclude a lot of seniors, especially those
who live in poverty and in condition of disadvantage.

And people of economic, living economic disadvantage across the board.

455 Donc, je crois qu'il faut qu'on reconnaisse qu'il y a une exclusion des anglophones
racisés et des personnes économiquement défavorisées des structures municipales quand on
parle de la diversité et qu'on ne parle pas de la diversité.

460 À titre d'exemple, dans le rapport récent du sous-comité de la table sur la diversité,
l'inclusion, la lutte à la discrimination, sur les PAE à la Ville de Montréal, on parle de groupe
existant en vertu de Loi 143. On a parlé de la possibilité d'ajouter le LGBT, mais on est
complètement silencieux sur les minorités ethniques et visibles et autochtones qui sont
anglophones. Et ça, that's double talk. Et ça, il faut y mettre fin.

465 On ne sait pas ce que l'administration a contre les anglophones racisés ou certains
groupes racisés en particulier, mais il semble qu'il y a deux poids deux mesures.

470 Il faut reconnaître ici qu'il semble qu'il y a une ouverture, une reconnaissance de la
discrimination systémique, mais non au racisme systémique. Et il faut le confronter dans cette
démarche. Il y a le déni de concept de racisme systémique. Certains ont dit que dès qu'on parle
de racisme systémique, c'est du Québec bashing.

475 Et puis, il y a aussi une tendance de plus en plus à retourner au concept de la discrimination directe et intentionnelle même chez les avocats qui oeuvrent contre la discrimination, souvent par ignorance.

480 On parle très peu du cas de Olthène Tanisma -C- la Ville de Montréal avec lequel nous sommes associés depuis, pendant presque dix ans jusqu'à la Cour suprême dans lequel, pour la première fois, la Cour supérieure, les tribunaux au Québec reconnaissent la notion de racisme systémique à Montréal et la décision est rendue en 2013. Or, on parle encore du fait qu'il n'y a pas de racisme systémique au Québec.

485 Et je dois vous signaler aussi, et j'aimerais aussi que peut-être vous interveniez plus rigoureusement, même la commission des droits de la personne et droit de la jeunesse qui refuse systématiquement de se doter de politique en la matière sur les traitements de plaintes de racisme systémique. Et on le sait, parce que pendant 20 ans on pilote des dossiers puis on voit comment sont traités ces dossiers-là.

490 Alain will say...

M. ALAIN BABINEAU :

495 Lorsqu'on parle de mesures qui doivent être mises en place et puis les répercussions de ce type de comportement là, on parle de reddition de compte. Alors, lorsqu'il n'y a pas d'imputabilité, les gens qui font partie de ces systèmes-là, et puis il y a des cas racisés qui se présentent à eux autres, mais il n'y a rien qui se fait, il n'y pas d'imputabilité.

500 Par exemple, une des mesures qui pourraient être mises en place c'est justement durant l'évaluation du personnel, des gérants, des gestionnaires, des superviseurs, bien il y aurait une catégorie où leur comportement vis-à-vis le traitement des plaintes discriminatoires, et cetera, serait évalué dans le concept global de l'évaluation du personnel.

505 On a le cas de monsieur Bienne Blémur qui a dernièrement fait les manchettes au niveau du parc Jean-Drapeau. Mais ça, c'est un cas où sa plainte a été déracialisée du début, du début jusqu'à où il a apporté sa plainte à son superviseur jusqu'à travers le contrôleur général.

510 Alors, il y a une problématique de vouloir mettre de côté le côté race. Aussitôt qu'on entend le côté race, ça devient une panique et puis on essaie de trouver d'autres explications pour leur comportement. Ça, il y a un gros problème là-dedans. Et puis ça, on le rencontre aussi au niveau de la CDPDJ, dans leur analyse du système systémique il y a un manque de compréhension. Un, la nature du système systémique et puis deux, des outils qui leur permettent de faire les enquêtes au niveau systémique, la CDPDJ, mais aussi le commissaire en déontologie. Ça, on le retrouve beaucoup dans les plaintes qu'on reçoit.

515 **M. FO NIEMI :**

520 C'est pour ça que je pense qu'il faut être franc, le franc-parler. On dit qu'il est temps d'admettre qu'il y a une hypocrisie institutionnelle de double discours, ne faites pas ce qu'on prêche. Et il y aussi, je crois que dans des cas concrets on voit qu'il y a l'inaction et l'aveuglement volontaire aux pratiques de racisme directes et systémiques.

525 Et je pense qu'on vous a illustré par le biais de nomination des conseils d'administration, dans le cas de la société du parc Jean-Drapeau, le conseil d'administration a été nommé en juin 2018 trois mois après le mise sur pied par la mairesse Plante de la table sur la diversité de l'inclusion, la lutte contre la discrimination. Et on se retrouve avec un conseil d'administration pratiquement tout blanc. Tel me where the inconsistency is?

530 Et puis, je crois qu'il y a aussi, il faut le dire aussi, il y a un certain plan d'action sur les diversités dans lequel on parle encore « le Vivre ensemble », le folklorique. Mais on ne parle pas de l'élimination des obstacles systémiques comme le plan d'action de l'arrondissement de LaSalle.

535 Dernièrement, il y a aussi toute la question, on va vous parler de l'accent de
transparence avec des redditions de compte. On trouve que sur tous les dossiers que nous
avons devant le tribunal des droits de la personne, on a à peu près actuellement sept dans lequel
il y a une totale réclamation de 150 000 \$ juste pour le profilage racial contre la SPVM qui est
actif devant le tribunal des droits de la personne, mais à la Ville, il n'y a aucun indicateur public
pour savoir combien il y a de plaintes, combien il y a de poursuites, combien il y a de griefs
déposés chaque année en matière de discrimination.

540 Et on croit que cette transparence-là et cette reddition de compte est nécessaire pour
aller de l'avant. Et bien sûr, il y a aussi le refus de recueillir et publier des données sur la race.

545 Je crois que nous avons parlé de plus en plus de transparence et le cas de Juliano Grey
par exemple, que vous avez vu récemment, le jeune homme battu dans le métro. C'est un cas
où on pense qu'il y a un enterrement très rapide de la part de la STM, de la Ville de Montréal, des
bavures illégales et violentes. On pourrait revenir là-dessus. Je crois que mon collègue va en
parler un peu plus tard. Donc rapidement, next.

550 **M. ALAIN BABINEAU :**

555 Juliano Grey case is a perfect example where the gentleman was, you know, obviously
beaten by the STM. The case was brought forward, but it was immediately discarded as a bad
practice or, sorry, a practice that fell within the procedure and it was fought all the way through,
no charges were, came forward, but at the end of the day, here we have someone who lost his
life. Not only him, but also the STM officers.

560 So there was a resistance to actually address the issue and ever since that case
happened, we have not seen anything concrete from the City in terms of changes in their policies
and practices. So that is problematic.

565 With respect to accessibility and the inefficiency of the different systems, we have within the deontology system and the police, the law, the police act, a provision that allows police officers not to collaborate or provide statements to the investigators in case of racial profiling. That is problematic.

570 And lastly, to conclude, I mean, if we want to recognize the systemic discrimination, it cannot just be broad principles and policies. It has to have some teeth and what we've seen is that it doesn't. I mean, we see that each organisation agencies do have a certain set of principles, but when it comes the time to put it in practice, the word « race » scares a lot of people.

M. FO NIEMI :

575 On vous propose deux choses, deux minutes. Premièrement, je crois que nous devons insérer dans le code de conduite des élus et le code de conduite des employés l'expression explicite de discrimination systémique pour que les élus soient d'abord tenus imputables. Et nous avons ici le code d'éthique que vous avez certainement examiné, le code d'éthique des employés. Il y a une incohérence entre les deux au niveau de la discrimination. Je ne vais pas vous dire laquelle.

580 On suggère aussi, c'est intéressant que nous avons le BIG qui se réunit à côté. On suggère d'inclure dans le mandat du BIG, le bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal un pouvoir de lutte contre la discrimination dans l'octroi des contrats. Parce que je crois que ça devient extrêmement important pour réviser l'égalité dans le secteur privé.

585 On propose bien sûr un registre annuel des cas, des griefs et de coûts de la discrimination, de harcèlement et du profilage. Parce que we believe that money talks, when tax payers look at the amount of money that the City spends to fight or to defend itself in these cases and lawsuits, people will hit the roof.

590

On suggère aussi qu'il devrait y avoir une collecte de publication des données désagrégées basée sur la race. Mettre tout dans l'expression « minorité visible » cache le problème et selon les Nations-Unis aussi.

595 Et bien sûr, je crois que dernièrement vous n'avez pas beaucoup de pouvoir, mais on vous suggère de faire une recommandation très musclée à l'Assemblée nationale du Québec pour reconnaître la notion de la discrimination systémique dans la charte des droits et libertés.

600 Et de demander une transformation radicale de la commission des droits de la personne, des droits de la jeunesse et du bureau de commissaire de déontologie policière pour assurer une protection effective contre la discrimination systémique et ce pouvoir de recommandation, la Ville le possède. Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

605 Merci beaucoup. Mes collègues sont avides de vous poser des questions. Vous avez été au CRARR parmi les groupes qui avez le plus documenté la manière dont les plaintes ont du mal à être acheminées, ont du mal à être considérées. Encore une fois, dans le mémoire que vous nous avez soumis, qui est un mémoire que vous aviez déjà soumis à quelqu'un d'autre, c'est bien documenté.

610 Beaucoup de recommandations. Vous les avez réécrites une fois de plus, visiblement ça ne passe pas. Alors, question simple, avez-vous une idée d'une manière de structurer des recommandations pour qu'elles soient prises à bras le corps?

615 **M. FO NIEMI :**

620 Nous avons présenté en premier lieu la nécessité de demander le code des élus, conduite pour élus, le code de conduite pour employés, pour mettre davantage l'action sur la discrimination et la discrimination systémique. Parce que, par exemple si on regarde toutes les

625 nominations des conseils d'administration, par le comité exécutif, pratiquement la semaine
prochaine nous pouvons déposer une plainte auprès du conseiller de l'éthique pour dire : «
écoutez, les élus sur le comité exécutif qui nomment tous ces conseils d'administrations peu
représentatifs, ne récitez pas le code. » On va essayer de voir jusqu'où ça va aller.

630 Je crois que les mécanismes sont là, il faut l'utiliser, si ça ne marche pas, il faut les
bonifier. Je crois que les gens, notamment dans le milieu anglophone, les gens veulent de plus
en plus de l'imputabilité, non seulement parce que ça coûte cher si on n'est pas imputable et puis
il n'y a pas d'égalité, mais aussi qu'il y a quelque part un sens d'abdication des responsabilités
publiques de la part des élus.

635 Frankly, I talk to a lot of people in the South-Asian community, in the English speaking
black community, even white English, British people or up the historical English community,
some people in Québec City call them now. People wonder: « what do these people have against
us to exclude us systematically from opportunity to serve in City boards and commissions? »

640 What do you have against us, we are not there, we are not a point, we are not
recognized, maybe the only time we are recognized is as we sit on a committee of diversity. But I
think there are a lot of competent people who are willing to serve the City, but they don't have a
chance because of the way they live, the language they speak and the colour of their skin. And
it's up to you to help end that.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

645 O.K. Judy Gold.

650 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Je vous remercie d'abord pour votre présence et pour votre présentation. J'ai plusieurs questions, je vais commencer, après je vais laisser la place à mes collègues.

655 D'abord, vous constatez qu'il y a deux poids deux mesures, oui à la discrimination systémique, mais non au racisme systémique. Si je comprends bien, vous voulez dire que l'aspect systémique de la discrimination est reconnu à l'égard d'un motif autre que la race et qu'il y a un déni quant à la nature systémique de la discrimination au motif de la race. Est-ce que j'ai bien compris ce que...

660

M. FO NIEMI :

Exactement. Vous savez qu'on a été, on a travaillé de très près avec le RAPLIQ dans le lancement de recours collectif contre la STM et la Ville au niveau des discriminations systémiques contre personnes handicapées. La notion est entérinée dans cette décision en 665 2017. Je crois qu'on peut parler maintenant, même le rapport récent du SPVM parle de discrimination systémique, mais on n'ose pas parler d'eux comme le rapport de la commission vient du racisme systémique.

670

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Vous savez sans doute que la Cour supérieure très récemment dans le jugement qui autorisait le recours collectif contre le SPVM a reconnu l'aspect systémique explicitement de profilage racial à l'égard du SPVM. Est-ce que vous espérez c'est un début de la reconnaissance 675 du phénomène dans notre société?

680

M. ALAIN BABINEAU :

685 Je pense que la reconnaissance a été établie depuis belle lurette, même la Cour suprême l'a reconnu ça fait longtemps. Mais c'est juste que dans l'application on ne voit pas... Et la compréhension, la différence entre systémique et systématique, il y a des gens qui utilisent le mot « systématique ». Alors, il y a un manque de connaissance et de compréhension.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

690 J'ai deux autres questions à vous poser. Est-ce que vous voyez une différence entre la discrimination systémique au motif de la race et le racisme systémique?

M. FO NIEMI :

695 Je ne sais pas si on devrait aller là, parce que pour les personnes ordinaires sur le terrain, les personnes qui ont besoin d'emplois, logements, pour eux ça, c'est des choses académiques.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

700 Je comprends.

M. FO NIEMI :

705 On parle de question de pain et de beurre. We are talking about kitchen table issues.

710 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

I got it.

M. FO NIEMI :

715

Let the academics do that, they get funding to do that. People just get discriminated, they don't care.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

720

Good answer! Ma dernière question je trouve très importante puis après je laisse la place à mes collègues. Pouvez-vous décrire les abus de procédure dans les cas de profilage, s'il vous plaît?

M. FO NIEMI :

725

Écoutez, entre 2008 et 2010, parce que ça fait longtemps qu'on travaille sur ces questions. Le SPVM déployait beaucoup de « procédurites », entre guillemets, pour faire rejeter les plaintes de discrimination de profilage racial devant le tribunal des droits de la personne, question de délai, une question de ne pas fournir de preuve documentaire nécessaire, question de pouvoir interroger les policiers dans le cadre de l'interrogatoire ou du contre-interrogatoire, et ainsi de suite. Après un certain temps, c'était réglé puis depuis deux, trois ans c'est revenu en catimini.

730

D'abord, très peu de gens le savent, mais le service du SPVM refuse systématiquement de participer à la médiation devant la commission des droits de la personne pour résoudre les plaintes de profilage racial. Alors que le système de justice au Québec s'oriente vers la médiation.

735

740 Et deuxièmement, récemment en août dernier nous avons perdu un cas de profilage
racial, Amal Asmar, parce que la commission des droits de la personne a pris presque huit ans
pour mener le dossier devant le tribunal et je dois, disons chapeau aux avocats très astucieux de
la Ville d'avoir trouvé toutes les failles procédurales pour faire échec à ce cas. Maintenant,
745 j'apprends que le service de police de Longueuil va déployer les mêmes choses pour un autre
cas que nous avons de profilage racial. Donc ça va se multiplier.

Et c'est pour ça que dans notre présentation, on ne l'a pas abordé, mais il faut
absolument que la commission des droits de la personne explique pourquoi ces délais. Parce
que ces délais découragent les gens. On a des dossiers qui remontent à sept ans et les
750 dimensions systémiques sont évacuées et il n'y a aucune imputabilité de la part de la
commission pour expliquer ces failles procédurales.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

755 Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

760 Habib El-Hage.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

765 Merci pour votre présentation. J'ai quelques questions. J'ai bien aimé la référence à la
question de l'accessibilité ou l'inaccessibilité comme vous le nommez, au conseil
d'administration. Justement, cette question-là a été modulée à plusieurs reprises par des lois, par
exemple et autres. La question du racisme systémique, il semble qu'elle est glissante encore, la
définition. Est-ce qu'il vous semble pour vous clair pour tout le monde, racisme systémique est-
ce que c'est clair, est-ce que c'est bien balisé ici au Québec?

770 **M. FO NIEMI :**

Si vous lisez les décisions des tribunaux, c'est clair. Il y a une règle de droit, il y a la jurisprudence. Qu'on s'instruise, mais on ne peut pas poser des questions quant à la définition de ce que les tribunaux ont clarifié année après année et décennie après décennie. Même il y a les commissions royales d'enquête sur le racisme systémique en Ontario, il y a la version française du rapport, la commission Donna Marshall en Nouvelle-Écosse, la commission Viens.

775
780 Je crois que c'est une question de... C'est pour ça que nous avons dit que cet exercice actuel est futile si nous n'arrivons pas à faire surmonter, d'une part la résistance idéologique du racisme systémique, à inculquer la nécessité de développer l'intelligence émotionnelle pour l'accepter et bien sûr développer éventuellement les compétences techniques pour les cerner et pour les combattre.

785 Je crois qu'il y a deux niveaux affectifs et cognitifs par rapport à la résistance pour le racisme systémique, et explique que les meilleures recommandations ne sont pas mises en oeuvre.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

790 Donc, ce que je comprends, il y a beaucoup de travail encore à faire pour faire comprendre aussi cette notion-là à beaucoup de personnes?

M. ALAIN BABINEAU :

795 Where there is a will, there is a way. That's all I got to say. Si on veut, on peut l'apprendre. Comme monsieur Niemi a dit, je pense qu'il y a de l'historique. Il y a des choses...

800 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Oui. J'ai une autre question qui est très proche. On n'a pas beaucoup de temps. Lorsqu'on pose la question sur la question de racisme ou racisme systémique et on pose la question : qu'elles sont les solutions? Souvent, les solutions viennent vers le Vivre ensemble.
805 Vous êtes des acteurs très impliqués sur le terrain, quelle est votre réponse à ça?

M. FO NIEMI :

810 Le Vivre ensemble ça fait penser à des multiculturalismes des années 70, song, dance and food. Les gens parlent d'avoir accès à des postes décisionnels, à des emplois pour lesquels ils ont la capacité, au logement pour lequel ils ont droit, et ainsi de suite. Donc, je crois que si nous adoptons une approche fondée sur les droits de la personne et la notion de l'égalité que ce soit pour les minorités racisées, les personnes handicapées qui sont venues ici, les personnes économiquement défavorisées qu'elles soient Québécoises ou autres, je crois qu'une approche
815 fondée sur les droits de la personne va aider à vraiment éliminer les obstacles à la participation pleine et entière et l'obstacle à l'inclusion.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

820 Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

825 Madame la co et Jean-François.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Suis-je autorisé à poser...

830 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Moi je vais aller très vite.

835 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Oui. Vous allez être autorisé.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

840 La question de gouvernance m'intéresse. Effectivement, je pense qu'on saisit quelles sont les choses qui devraient être faites. Vous avez parlé de gouvernance, vous avez parlé de reddition de compte. De quelle façon au-delà même d'un code d'éthique imposé, ainsi de suite, la question de la reddition de compte à la société peut être abordée?

845 **M. FO NIEMI :**

Je crois que les outils légaux, les outils juridiques que les politiques sont là questions de les appliquer et si ce n'est pas appliqué c'est aux citoyens de les faire appliquer. C'est pour ça qu'on est en train de décider, est-ce qu'on devrait déposer une plainte dans les semaines qui suivent auprès du conseil d'éthique de la ville par rapport à la discrimination raciale et systémique dans la nomination par le comité exécutif de la Ville, des membres du conseil d'administration dont je viens de vous citer. Et voir comment le conseil à l'éthique va réagir à ça, l'interprétation de notion de discrimination dans l'aspect respect dans le code d'éthique des élus. Parce que si ça ne marche pas au niveau de la résolution de cette plainte là, on va trouver une autre étape, mais c'est une façon d'opérationnaliser. Je crois que dans certains niveaux nous avons les meilleurs instruments, les politiques possibles comme dans la Loi 143 l'accès à l'égalité, à la Ville.

850

855

860 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Moi je partage une constatation avec vous. Notre commission vient de commencer, mais de plus en plus les gens se tournent vers la créativité. Déjà l'exercice du droit d'initiative c'est un empowerment citoyen qui existe. Je pense que de plus en plus il va falloir faire preuve d'imagination et creuser ce qu'on a dans notre boîte à outils. C'est ce que vous nous dites?

865

M. FO NIEMI :

J'ajouterais aussi, je souhaite que dans votre rapport vous recommandiez la transformation de la structure actuelle des droits de la personne au Québec pour permettre entre autres le choix d'avoir un accès direct au tribunal plutôt que de passer cinq ans, sept ans à la commission des droits de la personne ou tout l'aspect systémique de racisme systémique est évacué. Direct access to the human rights tribunals is a option that must be examined because the present system is badly broken.

870

875

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci.

880 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Monsieur Thuot.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

885

Oui. Merci. J'ai deux questions.

890 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Rapido.

895 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Rapidement. La première, dans les recommandations à la toute fin, la première étant d'inscrire dans les codes de conduite la discrimination systémique pour la raison qu'on a évoquée depuis une quinzaine de minutes. Pourquoi avoir choisi la notion de discrimination systémique plutôt que de racisme systémique ou encore pourquoi ne pas avoir ajouté la notion de racisme systémique?

900

M. FO NIEMI :

C'est parce que dans le code actuel à la section 5 « respect » l'article 30.1 il y a une clause : « Les membres du conseil ne doivent pas faire de discrimination fondée sur des motifs de l'article 10 de la charte. »

905

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

910 O.K.

M. FO NIEMI :

Pour être plus explicite, on peut ajouter que, parce qu'il n'y a pas de définition discrimination dans le code. Donc, on doit se tourner vers la jurisprudence. Donc, pour mieux guider les élus moins éclairés, on pourrait peut-être aider à définir cette notion de discrimination systémique, parce que nous on pense systémique, on pense intersectionnel. Ce n'est pas juste le racisme systémique. Je crois que l'ensemble de la population de Montréal pourrait profiter, si on adopte une approche élargie de discrimination systémique, pour aider même des Québécois,

915

920 monsieur et madame tout le monde, pauvre et qui sont discriminés à cause de la pauvreté. Je
crois que c'est là-dessus qu'on va rejoindre tout le monde pour pouvoir avancer la lutte contre les
discriminations systémiques.

925 Donc, il faut ajouter puis aussi dans le code de conduite des employés de la Ville de
Montréal il y a une clause de harcèlement, mais je crois qu'il faut être plus clair par rapport à la
discrimination et la discrimination systémique.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

930 Et dernière question. Vous utilisez, vous faites référence à un groupe, celui des
anglophones racisés. J'aimerais ça vous entendre un peu là-dessus.

M. FO NIEMI :

935 D'accord. Nous travaillons de près avec beaucoup de groupes anglophones, je crois que
la plupart des communautés qu'on appelle à l'ouest du boulevard Saint-Laurent jusqu'à
Pierrefonds, jusqu'à LaSalle, jusqu'à Lachine. Et d'abord, on ne voit pas ces organismes-là sur la
liste des participants à cette consultation. Je crois qu'il faut une préoccupation... il y a des
particuliers, mais on ne voit pas les associations.

940 Et deuxièmement, quand on regarde toutes les structures, regardez même votre, la
composition de vos commissaires, on n'a pas d'anglophones racisés. Où sont les noirs
anglophones, où sont les Asiatiques anglophones, où sont les sud asiatiques anglophones qui
constituent une partie très importante de plusieurs municipalités.

945 Vous allez à Ville Saint-Laurent, vous le voyez, vous allez à Pierrefonds, vous allez à
LaSalle. Je crois que c'est ça la richesse et la force de Montréal. Il y a deux Montréal, si on
pense seulement au niveau linguistique officiel, mais avec ce qui se passe à Québec
maintenant, avec la définition, la restriction de l'appartenance de certaines communautés, ce

950 qu'on appelle la communauté anglophone historique. Nous craignons que ces anglophones noirs racisés seront davantage marginalisés et ghettoïsés et tôt ou tard ça va toucher la ville, parce que la ville donne les services publics et doit se conformer à la Loi 101.

955 Donc, il faut que la ville se prononce rapidement parce que ce sont des gens qui existent, qui paient des taxes et qui ont besoin des services de proximité au niveau municipal. Et ce que le gouvernement du Québec est en train de faire, de restreindre l'accès ou l'accessibilité de ces anglophones racisés à certains droits, certains privilèges, certaines opportunités. Je crois que ça constitue une préoccupation très, très importante.

960 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

C'est tout. Merci beaucoup.

965 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Merci, Monsieur Niemi, Monsieur Babineau.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

970 Merci à vous. J'appelle maintenant madame Jade Almeida à venir partager avec nous au nom du Conseil québécois LGBT. Bienvenue, Madame Almeida.

Mme JADE ALMEIDA :

975 Bonjour. Alors, je suis chargée de projet au Conseil québécois LGBT, et le Conseil québécois LGBT a déposé un mémoire sur les vécus des personnes racisées LGBTQ+ et nous souhaitons prendre la parole aujourd'hui pour présenter brièvement les grandes lignes de notre rapport, mais aussi pour rappeler l'importance de considérer le racisme systémique dans toute sa complexité.

980

Parce qu'en fait, en tant que société, on a tendance à aborder les systèmes d'oppression de manière à catégoriser, donc de manière assez simple avec un cadre bien spécifique, un discours bien spécifique qui doit rentrer dans ces catégories pour pouvoir être reconnu lorsqu'on réussit à le faire reconnaître en tant que racisme systémique. Donc, pour pouvoir gagner en crédibilité et en légitimité.

985

Et le point avec ce type de catégorie et de cadre, c'est que tout parcours qui ne correspond pas à ce type de catégorie tombe dans les marges du système et tombe dans les marges de nos consciences collectives, et donc dans les marges des plans politiques ou des plans de lutte militante.

990

Donc, en l'occurrence, lorsqu'on essaye de parler racisme, lorsqu'on essaye de tacler le racisme systémique, le type de personne auquel on pense ce sont des personnes cisgenres, des personnes hétérosexuelles, souvent des hommes. Donc, des hommes cisgenres hétérosexuels racisés noirs, et donc des personnes où on s'imagine que la seule source de discrimination vient du racisme systémique. Donc, la seule source d'oppression dans les barrières quotidiennes peut être ciblée directement par le racisme.

995

1000

Et avec le Conseil on tenait à rappeler qu'il y a énormément de personnes racisées qui en plus de devoir tacler le système du racisme systémique, doivent faire face à tout un enchevêtrement de systèmes d'oppression qui crée des barrières et des conditions de vie bien spécifiques, qui ont tendance à tomber dans les marges du système.

1005

Donc, être noire et être femme à Montréal, être noir et queer, être une personne trans racisée, être une femme noire en attente de statut, c'est tout un autre niveau de discrimination et de barrières systémiques qu'on subit au quotidien et qui ne sont pas prises en compte lorsqu'on essaie de parler publiquement de racisme.

Donc, c'est vraiment pour présenter que les personnes LGBTQ+ racisées se situent dans un entonnoir de risque. Donc, que je dis un entonnoir de risque, il faut comprendre que les

1010 avancés de lutte et les avancés en terme de droit des personnes LGBTQ+, et je le dis avec tout
le respect pour les personnes qui ont mené ces luttes parce que c'était des luttes importantes et
des luttes nécessaires, reste que ce sont des luttes qui ont historiquement et continuellement
1015 bénéficié les personnes blanches LGBTQ+, et ça a été documenté. On y fait référence dans
notre rapport. Il faut aussi comprendre comment non seulement ce sont des luttes qui ont
bénéficié majoritairement des personnes blanches LGBTQ+... excusez-moi j'ai pas mon
décompte. Donc, je ne saurais pas dire combien de temps il me reste.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1020 On va mettre un homme là-dessus.

Mme JADE ALMEIDA :

1025 Pas de problème. Merci. Mais en plus, non seulement donc ça a bénéficié
majoritairement les personnes blanches LGBTQ+, mais également on a eu le cas de *backlash*
où certaines de ces avancées de lutte ont eu des répercussions négatives pour les personnes
racisées, que ce soit les personnes racisées hétérosexuelles ou des personnes racisées
LGBTQ+.

1030 Donc, le rapport qu'on vous a soumis est composé de témoignages qu'on avait recueillis
en 2017, 2018 lors de la première consultation sous le gouvernement Couillard et on sait ce que
c'est devenu. Mais du coup, on a récupéré ces témoignages pour faire ce rapport en essayant de
cibler un peu plus par rapport aux institutions, à l'institution municipale. Donc, ce sont des
1035 témoignages qui touchent un panorama de discrimination que cela va des logements,
discrimination logement, discrimination à l'emploi, les violences policières. Je tiens à préciser, les
violences policières par exemple n'apparaissent plus dans l'agenda des luttes LGBTQ+, parce
qu'actuellement ce ne sont plus un enjeu pour les personnes blanches LGBTQ+, alors que c'est
toujours un enjeu pour les personnes racisées LGBTQ+ au quotidien.

1040 Donc, on a des personnes qui nous ont confié leur témoignage, ce sont des personnes qui ne mettent jamais les pieds dans le Village, par peur d'être suivies, arrêtées, profilées par les services de police, notamment sous prétexte de faire ou non le travail du sexe. On a une recommandation dans le rapport pour la décriminalisation du travail du sexe soi-dit en passant.

1045 Et également, on a reçu des témoignages donc par rapport à ces violences-là, mais on a aussi reçu des témoignages de personnes qui ont tenté de former les services de police ne serait-ce que sur les enjeux LGBTQ+, sans même toucher à la dimension raciale. Et ce sont des personnes qui sont revenues en nous disant à quel point ça avait été un exercice extrêmement difficile, un exercice qu'ils ne pensaient pas avoir eu un impact considérable, et surtout de deux
1050 ou trois heures. Et c'était des personnes qui ont l'habitude de donner ces formations et qui disaient à quel point le milieu dans lequel ils étaient entrés était extrêmement hostile et l'impression de parler à un mur. Et là, on parle juste des enjeux LGBTQ+.

1055 Voilà pourquoi aussi dans notre rapport on souligne comment... la première des recommandations qui est donnée en lien avec la violence policière, c'est toujours de fournir une unième formation au service de police, c'est souvent des formations de deux, trois heures pour toute la carrière. Et on estime que ça sert surtout de pansement sur une jambe de bois. Donc, à un moment donné il faudrait avoir des changements qui soient drastiques et parler de restructuration au niveau de ces services.

1060 Donc, par rapport aux services de la police c'est la partie que je tenais à souligner.

1065 Autre chose également, c'est qu'on a eu des personnes qui ont témoigné par rapport aux discriminations aux logements. Et il faut comprendre comment, en fait, lorsqu'on essaie de parler de situation d'itinérance par exemple, il faut comprendre que les personnes LGBTQ+ sont surreprésentées dans les situations d'itinérance, notamment les jeunes. Les jeunes racisés LGBTQ+ sont surreprésentés, donc, on a des données, on a des études là-dessus. Pour autant lorsqu'on parle de situation d'itinérance, lorsqu'on parle de lutte contre la précarité ou de lutte contre la pauvreté, systématiquement on ne prend pas en compte les enjeux LGBTQ+, on ne

1070 prend pas en compte les jeunes racisés. Donc, à chaque fois on tombe dans cette faille de système par catégorie et par cadre en dépit du fait qu'il y ait ces données de surreprésentation.

1075 Donc, avec tout le respect encore une fois pour les personnes qui font le travail d'accompagnement pour les refuges de personnes qui sont en situation d'itinérance ou les gens qui tentent d'aider à sortir de ces situations. Encore une fois, ce sont des infrastructures qui n'ont pas été pensées pour recevoir cette population.

1080 Donc, on se retrouve avec de la revictimisation par des jeunes non binaires ou des personnes transes qui se voient refuser ou ne pas avoir accès à ces services, tout simplement parce que ces services n'ont pas été prévus pour les recevoir avec le respect qu'il se doit. Et en plus, ce sont donc des services qui tendent à la revictimisation en ayant déjà des moyens extrêmement bas, très peu de soutien. Donc, on tombe encore une fois... et il faut aussi rajouter, ce sont des personnes qui sont en situation d'itinérance, mais majoritairement les personnes racisées sont déjà surreprésentées à la discrimination logement et surreprésentées à la discrimination à l'emploi.

1090 Donc, lorsque vous tombez en situation d'itinérance et que vous essayez d'en sortir, alors vous faites partie de la population à qui on donne le moins d'emploi. Lorsqu'on vous donne un emploi, c'est un emploi mal payé et en plus on refuse de vous louer un appartement. Le cercle est extrêmement vicieux.

1095 Autre chose, de même à chaque témoignage que l'on a reçu par rapport à la discrimination qui a été vécue, une chose qui revenait constamment c'était l'absence de recours. Donc, ça a été souligné par les personnes qui sont passées avant moi. Je ne vais pas y rester très longtemps. Mais du coup, non seulement il y a une absence de recours, par exemple la discrimination logement, les personnes nous ont dit : « Moi, j'ai littéralement eu des propriétaires qui m'ont dit : Je ne veux pas de ça chez moi, je ne veux pas ce type de saleté chez moi. » Sauf qu'il n'y a absolument aucun recours actuellement pratique, utile ou faisable où qu'il y ait un impact tout simplement pour pouvoir dénoncer ce type de discrimination.

1100 Les rares recours qui existent sont extrêmement longs, parfois ils sont même coûteux et souvent ils n'aboutissent pas par une amélioration de la situation de la personne qui a porté plainte ou tenté de porter de plainte.

1105 Donc, c'était pour également montrer à quel point, même dans les cas de discrimination, il n'y a pas de recours possible pour se retourner et obtenir justice.

1110 Donc, notre rapport propose une série de recommandations directement, comme j'ai dit, formulées pour l'instance municipale. Et on tenait également à souligner, on a essayé de cibler des recommandations qui entrent dans les compétences de la Ville de Montréal, mais on considère également que la Ville de Montréal fonctionne, peut fonctionner en tant que symbole. C'est-à-dire, peut avoir une représentation morale sur certains enjeux qui certes dépassent ses compétences, mais parce qu'elle prend position sur ces enjeux-là, peuvent forcer d'autres instances gouvernementales beaucoup plus hautes à également avoir ces discussions publiques et à prendre des mesures nécessaires. Donc, par exemple prendre une position claire et nette
1115 contre la Loi 21, en exemple.

Et donc, au-delà de ces recommandations, on tenait également à dire que les témoignages qu'on a reçus, c'est vraiment un fragment des personnes qu'on a eu très peu de temps de rencontrer parce que manque de temps, manque de moyens financiers pour le faire,
1120 mais en faisant ce rapport, on n'a pas inventé l'eau chaude. Dans le sens où ces données, ces études, ces écrits et ces témoignages existent déjà, ont été étudiés, sont disponibles en ligne, littéralement il suffit de se connecter pour avoir accès à ce savoir ou il suffit d'ouvrir le journal pour voir que le racisme systémique existe. On ne va pas s'attarder là-dessus.

1125 Mais donc, l'actualité politique et sociale rend de plus en plus importante notre inquiétude par rapport au plus marginalisés des membres que nous représentons. Et on tenait également à mettre en avant l'importance d'avoir une approche qui se veut vraiment holistique du racisme systémique et pas encore tomber dans une approche par catégorie qui du coup va laisser les plus marginalisés dans les failles de ce système.

1130 Une autre chose également, c'est que cette étude, ce travail, ces rapports tout comme la
consultation qui se déroule actuellement, c'est fait, c'est réalisé sur un territoire non cédé, et donc
dans des conditions où le colonialisme doit également être pris en compte par l'importance.
Parce qu'on se trouve au Québec, donc c'est un système idéologique, colonial basé sur une
histoire esclavagiste. Donc, il y a tout un impact au niveau de l'histoire et de la racine des
1135 problèmes qu'il faut prendre en compte si on veut pouvoir une approche complexe et
complexifiante de l'enjeu.

Merci de votre écoute.

1140 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et merci d'être rentrée plus que confortablement à l'intérieur des dix minutes. Il restait
une minute et nous étions accrochés.

1145 **Mme JADE ALMEIDA :**

J'ai trop accéléré.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1150 Écoutez, merci pour un mémoire détaillé, illustré puisqu'il part des rencontres que vous
avez eues et quoiqu'incomplètes comme vous le soulignez, mais quand même assez éloquent.
J'aurais, je pense que nous avons tous des questions. La première qui me vient à la tête, c'est
lorsque vous parlez des formations et du suivi de la formation, c'est-à-dire que vous l'avez
1155 évoqué aussi dans la présentation que vous avez faite. Il y a formation sur formation, mais la
formation ne doit pas seulement être théorique, mais déboucher sur des attitudes, déboucher sur
un comportement qui soit exempt. Et qu'est-ce que vous suggérez quand vous demandez un
suivi aux formations qui sont faites, c'est-à-dire concrètement. On donne la formation aux
différents agents et comment est-ce que l'on vérifie?

1160 **Mme JADE ALMEIDA :**

Actuellement, il y a un véritable problème de données sur l'enjeu des violences policières. Notamment, des données qui sont rendues publiques. C'est-à-dire qu'on peut donner 15 000 formations, c'est comme si j'enseignais à des étudiants et que je ne les testais jamais et que je n'avais jamais accès à leurs notes une fois le test rendu. Comment je peux savoir que ces étudiants qu'est-ce qu'ils ont compris de la leçon?

1165
1170 Le problème, c'est qu'on forme ces... là, je parle au nom du Conseil, donc au nom du Conseil on forme ces individus, mais par la suite on a aucun moyen, parce qu'on a une absence complète au niveau des données du suivi, de savoir s'il y a eu une amélioration ne serait-ce qu'en termes d'années. Est-ce que par rapport à 2015 on a eu une amélioration en 2018.

1175 Donc, si on n'a pas de données comment on peut faire un suivi? Dans le sens, d'accord ça n'a pas été compris, il faut y retourner. Là, c'est au nom du Conseil.

En mon nom personnel, je pense qu'à ce stade, la formation arrive beaucoup trop tard. C'est-à-dire que ce sont des personnes qui sont déjà au travail, qui ont déjà une carrière derrière eux et qui ont déjà une manière de travailler et nous rencontrer pendant trois heures un après-midi ne va rien y changer. Il y a un problème de structure profond au niveau des racines de ce service qui doit être restructuré depuis la base. Donc, revoir... je vais m'arrêter là. Parce que je suis un membre du Conseil, donc il faut que...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1185 Oui, oui. Je comprends très bien, et puis bon, on va arrêter là pour le moment. Mais quand vous donnez, par exemple vous avez parlé de la formation et vous donnez l'exemple, on est là pendant trois heures. Est-ce que c'est un cours de culture générale ou c'est un cours qui devrait déboucher, je ne sais pas s'il débouche, qui débouche non seulement sur un changement de mentalité, mais un changement de méthode d'intervention. Est-ce qu'en trois

1190 heures de temps cela peut se faire? Vous avez parlé peut-être de formation antérieure à l'emploi.
Je vous dirais, parlez-nous librement.

Mme JADE ALMEIDA :

1195 Les personnes qui donnent ces informations souvent utilisent des exemples concrets
pour pouvoir expliquer en quoi il y a eu, selon eux, des bavures à ce niveau-là. Et ce sont aussi
des personnes que je connais qui vont essayer de faire appel donc, voilà des exemples concrets,
voilà ce qui s'est passé, mais ils vont aussi faire appel à l'empathie. Essayer de vous expliquer
de quoi on parle lorsqu'on parle communauté... et là, c'est vraiment juste LGBTQ+, on n'est
1200 même pas encore rentré... De quoi on parle lorsqu'on parle de communauté LGBTQ+. De quoi
on parle lorsqu'on parle de personnes transes. En quoi placer une femme transe dans une
cellule pour homme est une violence. Donc, déjà il y a le béaba de respecter la personne qui est
en face de vous puisque vous ne connaissez pas ses réalités, vous êtes extrêmement violent
envers ces personnes, vous les victimisez.

1205 Donc, une fois qu'on leur explique ces bases-là, après il y a une espèce d'empathie,
reconnaissez l'humanité de ces personnes-là pour éviter de les traiter comme vous les traitez.

1210 Donc, c'est la base, on va dire de la formation, à la fois donner des exemples concrets et
expliquer one on one de quoi on parle et ensuite essayez de faire preuve avec de l'empathie. Et
je sais que certaines personnes qui font ces formations sont un peu plus versées sur la
déontologie des services de police. Donc, tentent également de dire : ça, ça ne fonctionne pas.
Ça, ça ne fonctionne pas. On n'a pas vos données. Donc, qui rentre un peu plus dans le détail du
fonctionnement.

1215 Maintenant, à titre personnel, je suis plus pour une approche de justice réparatrice. Donc,
c'est-à-dire que pour moi il y a un véritable problème au niveau de la société, d'avoir un service
tel que les services de police, avec le type de mandat que ces services ont, avec le type de

1220 protection que ces services bénéficient des instances gouvernementales et de la majorité. Et on sait de qui on parle quand on parle de la majorité.

1225 Et je pense qu'il y a eu énormément... le Canada et le Québec paradoxalement a une, au niveau de l'histoire de la justice réparatrice, a une histoire au niveau de cette justice-là. On n'est pas en France. C'est vraiment un contexte national qui a fait des tentatives et qui a un très bon historique au niveau des essais autour de cette justice-là, mais il y a comme un paradoxe de, on fait d'un côté puis de l'autre on continue de maintenir un système que l'on sait ne fonctionne pas, qui a été étudié. Il est temps de déraciner le coeur du problème et de se débarrasser de ces services.

1230 Mais ça, c'est à mon nom personnel. Je tiens à ce que ce soit noté. Voilà.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1235 Je vais laisser, Monsieur Thuot... Ah! Tout le monde. Alors, on va y aller comme ça.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1240 Merci. Je prends un exemple dans vos recommandations. Ça concerne l'accès aux activités sportives, communautaires, culturelles. Vous évoquez l'importance de cibler des quartiers et qu'il y ait des services adaptés à ces populations discriminées dans les services.

1245 Alors, en cette matière loisirs, comme sur d'autres aspects, vous savez que les arrondissements ont souvent des rôles importants à jouer. À votre connaissance, quels sont les arrondissements exemplaires sur les aspects que vous évoquez, est-ce que ça existe? Nous on est à la recherche de bonnes pratiques, on veut les diffuser.

Mme JADE ALMEIDA :

1250

D'accord. La particularité avec les personnes que nous représentons c'est que, comme je l'ai dit il y a un enchevêtrement des discriminations qui rend complexe la mise en place de solutions. Parce que souvent ce sont des solutions trop simplistes. Je dis ça dans le sens où lorsqu'on a fait cette recommandation par rapport au sport et loisir, on pensait également au fait qu'on a toute une, pas clientèle, mais toute une population de personnes transes qui ne vont pas à la piscine, tout simplement parce qu'il y a une manière dont les infrastructures vont flicker, dans quelle toilette ou dans quels endroits vous allez vous changer, et qui a accès à la piscine, ou ce genre de chose.

1255

1260

On a des quartiers qui sont beaucoup plus riches que d'autres. Donc, au niveau de la proposition de loisirs, d'infrastructures sportives, loisirs, et cetera, il va y avoir beaucoup plus de choix et donc beaucoup plus de possibilités d'avoir accès à ces services qu'à d'autres. On sait quels sont les quartiers les plus pauvres de Montréal. On sait que les personnes racisées sont dans les quartiers les plus pauvres de Montréal, mais il faut savoir aussi que les personnes LGBTQ+ racisées sont dans ces quartiers également.

1265

1270

Mais je ne pourrais pas vous dire qu'il y a un quartier qui a une meilleure approche dans le sens où souvent ce sont des quartiers qui ont tout simplement plus d'argent. Ce n'est pas tant qu'ils ont une meilleure approche ou une meilleure pratique, ils ont juste assez de moyens pour le faire. Et souvent la solution passe par, malheureusement le *backlash*, ça va être la gentrification. Donc, la gentrification va être vue comme une bonne chose, parce que cela permet de diversifier, d'avoir accès à un espace qui est embelli, à avoir plus d'infras...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1275

Moderne.

Mme JADE ALMEIDA :

1280

Et modernisé, infrastructures. Mais en fait, lorsque l'argent arrive dans ces quartiers, ça repousse les populations qui n'ont pas les moyens d'obtenir les loyers, de pouvoir rester sur place. Donc, c'est pour ça que je ne peux même pas vous citer des quartiers où ça s'est bien passé, parce qu'au final, les personnes qui en avaient besoin n'en ont pas bénéficié, elles ont été repoussées.

1285

L'arrivée de l'Université de Montréal actuellement à Park-Ex, c'est une véritable catastrophe pour la population sur place, où en un an, il y a des cas de loyers qui ont triplé. Mais si vous regardez la manière dont l'Université de Montréal parle de Park-Ex, ils sont en train de mettre en avant, comment ils ont créé une passerelle entre Outremont, je crois, et Parc-Extension. Donc, ils ont désenclavé le quartier, comment ils ont ouvert des espaces pour que des organismes communautaires puissent avoir accès à ces espaces gratuitement.

1290

Donc, on a l'impression, de la manière dont l'Université parle, qu'ils sont en train de transformer Park-Ex de manière extraordinaire, alors que littéralement ils sont en train de coloniser Parc-Ex. C'est juste un système de colonisation où les personnes racisées et qui vivent dans une certaine situation de pauvreté, se retrouvent à devoir quitter Parc-Ex et donc... je suis partie trop loin.

1295

1300

Mais vous voyez ce que je veux dire.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui.

1305

Mme JADE ALMEIDA :

Voilà, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1310

Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1315

Bonjour. J'ai une question sur une de vos recommandations quant à la sécurité publique. Vous recommandez que bien que plusieurs rapports appuient le besoin d'intégration des minorités dans les rangs de SPVM comme solution possible. « Nous ne croyons pas qu'il en va de la responsabilité des communautés minoritaires de changer le SPVM sachant que l'exemple du contexte national comme les États-Unis, par exemple, démontre l'échec de tel procédé. »

1320

Voulez-vous dire entre autres, si je comprends bien, que le fait d'embaucher les membres des communautés minoritaires au sein d'un corps policier ne réduirait pas nécessairement les comportements discriminatoires au sein de corps policier?

1325

Mme JADE ALMEIDA :

C'est exact.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1330

Et il y a des études qui... pouvez-vous nous envoyer?

Mme JADE ALMEIDA :

1335

Bien sûr. Le problème c'est... bien sûr, oui, j'ai toute une bibliographie là-dessus. Mais souvent le problème, c'est qu'on considère par une approche de changement de l'intérieur que parce qu'on embauche dans des services qui sont profondément problématiques et violents des personnes racisées, cela va changer le fait que le service est problématique et violent. C'est un

1340

peu la solution du Vivre ensemble. C'est ce que j'appelle la solution Disney. C'est-à-dire l'idée qu'une fois que les gens qui ne se connaissent pas se seront rencontrés et qu'ils auront appris à s'aimer, le racisme aura disparu. Les personnes restent des individus. On peut avoir toutes les bonnes intentions du monde, ces individus font partie d'un système. Donc, ça ne va pas diversifier un système qui est profondément raciste, qui a des racines d'esclavages, littéralement la police a été inventée pour rechercher des noirs, esclaves, et les ramener, bon, bref.

1345

Donc, du coup, profondément considérer qu'on va régler le problème du racisme parce qu'on va embaucher des personnes de la diversité, c'est encore une fois une approche qui se veut sur l'individu plutôt qu'une approche qui se fait sur le système. Donc, c'est une approche qui va échouer.

1350

Et en plus c'est une approche qui va échouer et qui va être d'autant plus violente pour les personnes racisés qui se retrouvent dans ce système à devoir subir un système qui n'a pas fait une analyse des rapports de pouvoir, et qui a juste fait intégrer des personnes racisées dans un statu quo, une manière de travailler qui se maintient.

1355

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Madame Émond?

1360

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui. Un mot sur la difficulté en emploi des gens que vous représentez. Vous avez un passage sur une demande que la Ville de Montréal protège mieux ses employés, c'est en page 30 de votre mémoire. C'est la partie aussi où vous...

1365

Mme JADE ALMEIDA :

Au niveau des pratiques.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1370

Oui. Puis vous parlez du Tokenisme et c'est très éclairant. Comment pensez-vous, quel type de mesure ou d'attitude ou de code la Ville devrait se doter pour mieux protéger ses employés? J'imagine que vous pensez aux micros agressions et peut-être à pire.

1375

Mme JADE ALMEIDA :

Je pense qu'aussi ça doit passer par, pas les chartes, mais les documents de fonctionnement, j'ai un trou de mémoire sur comment on le dit dans le document. Mais en gros, il faut pouvoir donner aux personnes qui viennent... parce qu'il y a le problème du recrutement, puis il y a le problème de la rétention.

1380

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

La rétention.

1385

Mme JADE ALMEIDA :

Exactement. Donc, au-delà du recrutement qui est un problème en soi, si on veut parler de rétention, il faut pouvoir faire en sorte que ces personnes puissent se reposer sur la documentation, pas de la documentation, un règlement, un règlement qui puisse leur permettre, un de faire certaines procédures de plaintes, si plaintes il y a eue, si plaintes il y a besoin.

1390

Qu'il puisse avoir des espaces, des champs sur ces sujets. Donc, ça signifie qu'il faut que ça soit un... avant d'entrer dans cet espace-là, il faut que cet espace-là soit prêt à parler des enjeux de dimension raciale, soit prêt à parler des discriminations, soit prêt à parler de suprématie blanche, soit prêt à parler de la manière dont on a de travailler. Ça fait 20 ans qu'on travaille ensemble, il n'y a jamais eu une personne racisée, c'est un problème.

1395

1400 Donc, ça veut dire que ce sont des milieux de travail qui doivent être prêts à faire le
travail avant de recruter et qui doit aussi donner du pouvoir à ces personnes-là. Et souvent on
oublie l'enjeu de pouvoir. Si on recrute ces personnes, est-ce qu'on les recrute à des positions de
1405 pouvoir. Est-ce qu'on les recrute à des positions où elles seront capables d'apporter un
changement. Est-ce qu'elles auront les moyens de faire les changements où est-ce qu'on les
recrute simplement pour l'image ? Est-ce que ces personnes-là elles vont juste, lorsqu'elles vont
essayer de faire des plaintes, on va constamment pouvoir les mettre de côté.

 S'il y a une absence de pouvoir, le changement ne pourra jamais avoir lieu et en plus, ça
sera encore plus violent pour cette personne de pouvoir se protéger.

1410 Donc, ça doit passer par la réglementation, ça doit passer par les processus et les
procédures existent, c'est inscrit et donc on est obligé de rendre des comptes, et ça doit passer
par le pouvoir.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1415 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1420 Monsieur El-Hage ?

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1425 Merci beaucoup pour votre présentation. Deux mots, financement des organismes et
accessibilité. Est-ce que vous pensez qu'on peut faire mieux et comment par rapport au
financement et par rapport à l'accessibilité au lieu de voir, comme les personnes qui étaient
avant vous ont mentionné qu'il manque de visibilité.

Mme JADE ALMEIDA :

1430

Il y a un vrai problème au niveau du financement. Au-delà du... Il n'y a pas assez pas d'argent, parce qu'il n'y a jamais assez d'argent. Il y a un problème au niveau de la manière dont on donne les financements aux organismes communautaires. De plus en plus, on fragilise les organismes communautaires parce qu'on fonctionne au projet plutôt que fonctionner à la mission.

1435

Ça signifie qu'on se retrouve dans des situations où les organismes, d'année en d'année, ont constamment la tête dans le guidon pour chercher un projet, le faire financer, rendre des comptes au projet, chercher un projet, le faire financer, rendre des comptes du projet, et cetera.

1440

Donc, ce sont des organismes qui sont constamment en train de chercher une enveloppe d'année en année, et donc ne peuvent pas assurer une stabilité, déjà en tant qu'organisme, une stabilité financière à leurs employés, et n'ont pas le temps de pouvoir penser à long terme sur le type de travail qu'ils aimeraient faire de fond. Donc, déjà on a un problème au niveau de la manière dont on donne le financement, parce que ça fragilise ces organismes communautaires.

1445

En plus, lorsqu'on parle du racisme systémique, il faut savoir qu'actuellement, si vous voulez créer un organisme pour la défense des droits des femmes, c'est plutôt facile d'être subventionné. Il y a de l'argent pour ça. Si vous voulez faire un organisme pour défendre les droits des personnes noires, bon courage.

1450

C'est-à-dire que ce n'est pas anodin, si c'est facile pour certains enjeux sociaux d'être financés par rapport à d'autres. Ça fait partie du problème systémique, c'est de ne pas reconnaître que certains enjeux sociaux méritent d'être financés par rapport à d'autres ou sont dangereux s'ils commencent à se rassembler, et cetera.

1455

1460

Donc, il y a un problème également sur, lorsqu'on représente telle ou telle population, qu'on essaye de faire avancer tel ou tel agenda, est-ce qu'il y a de l'argent disponible. Est-ce qu'on peut demander cet argent ou pas. Ensuite, par rapport, il y avait financement et la deuxième?

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1465

L'accessibilité.

Mme JADE ALMEIDA :

1470

Accessibilité. Il y a un problème aussi au niveau... Les enjeux d'accessibilité ça, c'est tout un autre...

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1475

Pas aux services, accessibilité aux lieux de pouvoir.

Mme JADE ALMEIDA :

1480

Oh là là. Il y a aussi un problème dans le fait que, je pense que les présentations précédentes étaient absolument parfaites pour ça. Le milieu de pouvoir est un milieu qui fonctionne dans l'entre soi, et pour pouvoir y avoir accès cela demande souvent aux personnes racisées d'avoir, non seulement le CV parfait, mais en plus d'avoir les contacts qu'il faut, et généralement c'est une licorne en fait. Il faut être une licorne pour réussir à entrer dans ces enjeux de pouvoir. C'est-à-dire que vous n'avez pas le bénéfice des populations majoritaires. Ce qui signifie que le travail repose sur les épaules de ces personnes racisées, mais le problème c'est que souvent les personnes racisées qui parviennent à entrer dans ces milieux de pouvoir, ce sont les personnes qui ne dérangent pas. Et je ne veux pas faire de procès à ces personnes-là. Il faut travailler, il faut gagner de l'argent et tant mieux si vous arrivez à avoir cet emploi-là.

1485

1490

Mais la plupart du temps, si vous arrivez à un haut lieu de pouvoir, c'est parce qu'on vous a laissé entrer, et on vous a laissé entrer parce que votre parole ne va pas gêner un peu trop le reste des personnes autour de la table.

1495

Donc, parfois la question elle ne se situe même pas dans avoir accès à ces lieux de pouvoir, parfois la question elle se situe à avoir des contrepoids à ces lieux de pouvoir. Parce que si on a des contrepoids qui sont des contrepoids suffisamment puissants, constitués de personnes qui n'ont pas accès à ces milieux de pouvoir, la parole va être plus libérée. Donc, parfois le mouvement est beaucoup plus puissant.

1500

Je ne sais pas si j'arrive à me faire comprendre. Parce que parfois on essaie tellement d'entrer dans ces espaces-là, qu'on finit par faire tous les compromis possibles et imaginables pour pouvoir y entrer, et au final lorsqu'on y rentre, on fait en sorte que le statu quo se maintienne. Et en plus, comme on est là en tant que la personne racisée, ça fait qu'on ne peut plus les attaquer pour discrimination. Donc, ça a un côté backlash, bien regardez, il n'y a pas de problème, la preuve on a une noire dedans.

1505

Il y a tout ça auquel il faut penser, c'est pour ça que c'est vraiment important de comprendre à quel point c'est un enjeu complexe. Parce que ce n'est pas juste d'entrer dans ces milieux de pouvoir, c'est de faire en sorte que ces milieux de pouvoir aient un contrepoids ou du moins perdent du pouvoir. C'est-à-dire ça passe par le sacrifice et ça passe par avoir des challenges beaucoup plus, parfois beaucoup *hardcore* que ce qu'on aurait pu penser.

1510

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment.

1515

Mme JADE ALMEIDA :

Merci beaucoup.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1520 Merci beaucoup. Nous allons recevoir maintenant madame Tania Ormejuste du Conseil des arts de Montréal.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1525 Bon après-midi.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1530 Bonjour.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1535 Alors, on m'a informée, Messieurs et Mesdames les commissaires, que vous avez pris connaissance du mémoire que nous avons déposé.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1540 Bien sûr.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1545 Aussi, si vous me le permettez, je voudrais porter l'attention sur les postures que nous avons dégagées, qui, selon nous, en tant qu'institution devraient être des postures qui sont prises en considération par l'ensemble des instances montréalaises.

1545 Le propos de notre mémoire, comme vous avez pu le voir, est un mémoire réflexif. Nous avons dès le départ rappelé un contexte qui, je pense, est essentiel à présenter ici. Le Conseil a

1550

été fondé en 1956, à l'époque de sa création plusieurs institutions établies aujourd'hui dans le milieu des arts et de la culture s'érigeaient. Nous avons vu une vague de créateurs qui ont rayonné à l'international.

1555

Après ces années-là, avec les vagues d'immigrations puis les différentes générations qui ont grandi sur le territoire, le portrait sociodémographique a rapidement changé. Et le constat que nous faisons c'est que dans plusieurs domaines artistiques, on remarque qu'il y a une prise de conscience de ces changements sociaux qui ne s'est pas faite.

1560

Et c'est pour ça que nous remarquons qu'il y a un décalage entre ce que les citoyens voient sur les scènes, sur les écrans, dans les lieux de diffusion dans leur quartier, avec ce qu'ils vivent au quotidien, c'est-à-dire ils sont entourés de gens qui proviennent de différentes communautés.

1565

Donc, c'est une problématique qui nous préoccupe depuis 2004, qui est l'année où nous avons créé Diversité artistique Montréal qui a présenté d'ailleurs un mémoire il n'y a pas si longtemps. Et aujourd'hui j'aimerais vraiment pouvoir vous présenter les cinq postures qui, selon nous, sont essentielles.

1570

Donc, la première est l'intersectionnalité. C'est un concept qui m'apparait fort important dans le contexte montréalais, parce qu'il permet vraiment d'avoir une idée des différentes couches de discrimination qui peuvent se superposer lorsqu'une situation est vécue par un artiste. Et peu de chiffres existent présentement pour illustrer les disparités entre les personnes blanches et les personnes de couleur dans le milieu artistique. On a encore moins des données pour illustrer les effets du filtre intersectionnel.

1575

Toutefois, le Conseil juge que la prise en compte de cette notion sociologique est une clé vraiment incontournable pour bien comprendre comment le phénomène de racisme et de discrimination systémique a lieu dans le milieu artistique.

1580

Donc, généralement les organismes publics et les acteurs vont se contenter d'avoir des approches qui sont dites très ciblées. Ils vont considérer qu'en ayant une répartition qui est juste des services et des fonds, bien tout le monde aura la possibilité d'avoir accès à ces services et à ces fonds. C'est un leurre, parce qu'on sait qu'une telle approche ne tient pas compte des inégalités qui existent, notamment dans le milieu artistique et du retard considérable que l'on voit, parce qu'il y a un manque, comme je l'ai dit au départ, de représentativité sur les scènes et aussi dans les publics.

1585

Il y a aussi toute la question d'ignorer les biais conscients et inconscients qui interfèrent avec les prises de décision. Donc, les décisions au moment d'attribuer le financement à des organismes ou à des collectifs. Et il y a aussi toute la question des jury de pair qui, selon nous, très importante à prendre en compte, parce que selon le Conseil il faut prendre conscience qu'il y a certains préjugés qui peuvent s'immiscer parfois à notre insu, même au moment où est-ce que nous créons des programmes de financement pour soutenir le travail artistique.

1590

1595

La deuxième posture, ce sont les pratiques systémiques et le changement individuel. Donc, le Conseil comprend que le racisme systémique et la discrimination sont l'action et l'effet d'un système. Donc, c'est un système qui institutionnalise certains processus, certaines façons de prendre des décisions qui va aller chercher souvent certains, même, groupes de personnes pour pouvoir former des instances.

1600

Et dans le milieu artistique cela se dévoile par la référence artistique euro centrique. Donc, je vous parlais au départ, dans les années 60, que nous avons été au Québec amplement influencés par, notamment la France. Et on remarque que cette référence artistique là a pour impact que les concepts de professionnalisation et d'excellence sont toujours pris en tenant compte de l'aspect euro centrique.

1605

C'est d'ailleurs quelque chose qui est ressorti dans une des études qu'on nomme dans le mémoire.

1610

Donc, le Conseil considère qu'il est de sa responsabilité de remettre en perspective les pratiques et de mettre en place des actions pour qu'on puisse s'assurer qu'il y ait un réel rattrapage en termes de soutien de personnes qui sont issues des groupes dit racisés.

1615

La troisième posture est celle de la proactivité et de la réflexivité. Donc, dans les dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion. Les plus structurantes et pérennes semblent souvent être celles qui s'insèrent dans le processus interne d'une organisation qui adopte une démarche proactive et décide de se questionner sur sa réflexivité.

1620

Toutefois, le succès du changement est aussi relatif à notre capacité à accepter comme institution à être confronté et aussi à accepter qu'on puisse remettre en question nos processus et nos façons d'octroyer des subventions.

1625

Il est arrivé souvent dans la vie du Conseil que des artistes insatisfaits demandent à comprendre les raisons du refus, de leurs demandes, et revendiquent des ajustements plus près de leur réalité. Et je pense que fermer la porte au mécontentement que l'on a dans certains groupes d'artistes aurait empêché au Conseil d'entreprendre des remises en question depuis les 15 dernières années.

1630

Par ailleurs, le Conseil a régulièrement travaillé en collaboration avec le milieu de la recherche justement parce que comme je le disais au départ, il nous manque des données, mais c'est en collaborant avec le milieu de recherche que les organisations, les instances sont en mesure de pouvoir combler ce manque d'information.

1635

La quatrième posture pour nous est la responsabilité. Pour agir concrètement sur le racisme et la discrimination systémique, l'expérience du Conseil a démontré qu'il faut d'abord et avant tout se sentir concerné par les enjeux. On ne peut pas constamment rejeter la responsabilité sur le dos des artistes. Il faut être en mesure de reconnaître qu'il y a des lacunes et que ces lacunes-là doivent être palliées. Notamment, lorsque nous regardons la provenance

1640 des artistes, les artistes immigrants pour intégrer le monde artistique professionnel sont confrontés à énormément d'obstacles. Que ce soit au niveau du frein de la langue, de la reconnaissance des diplômes, que ce soit même de pouvoir accéder à des réseaux professionnels.

1645 Mais ce qui nous préoccupe tout autant, c'est la réalité des artistes de la deuxième et de la troisième génération. C'est-à-dire que ces artistes-là qui sont nés bien souvent ici font face à du racisme et de la discrimination systémique. Donc, la faible représentativité de ces groupes dans le financement des projets, démontre que des facteurs d'exclusion autres que ceux qui affectent les artistes immigrants.

1650 Donc, allant de pair avec la notion de proactivité, nous pensons que nous avons la responsabilité de pouvoir respecter ce principe et ceci nous pousse comme institution à ne pas attendre que les besoins nous soient présentés. Alors, nous pensons que nous avons la responsabilité d'aller au-devant des besoins.

1655 Qu'est-ce que ça veut dire concrètement? C'est qu'on doit changer nos approches, nos approches pour rejoindre les clientèles, nos approches pour faire la promotion de nos services, pour faire la promotion des programmes de subvention qui existent, et nous devons aussi être en mesure de nous adapter de façon continue aux différentes formes artistiques qui sont présentes sur le territoire montréalais.

1660 La dernière posture c'est l'imputabilité et non la moindre. Alors, on ne compte plus le nombre de documents, d'orientations, de politiques qui ont mis de l'avant pour parler d'inclusion, de diversité, de racisme entre autres choses. Mais lorsqu'on regarde le paysage aujourd'hui en 2019, il n'y a pas eu tant de changements. Les interlocuteurs sont toujours les mêmes. Lorsqu'on regarde au niveau des instances décisionnelles ce sont toujours les mêmes joueurs. Et on remarque que pendant ce temps, bien il y a un mouvement, il y a une nouvelle population qui est issue de l'immigration, la deuxième, troisième génération dont je parlais plus tôt, qui continue à se développer, qui a aussi des volontés de pouvoir s'affirmer sur le plan artistique.

1670 Donc, l'objet de la consultation aujourd'hui est selon nous une des conséquences de l'inertie que l'on observe aujourd'hui en 2019, qui à force de bonnes intentions et de peu de changements a en quelque sorte donné raison à des critiques qui se sont renforcées et qui de plus en plus se font entendre dans le milieu artistique et culturel.

1675 En tant qu'organisation, le Conseil bénéficie de fonds public pour accomplir sa mission. Nous sommes financés par l'agglomération de Montréal, donc l'ensemble des municipalités. Donc, le Conseil considère qu'il est redevable envers les Montréalais et les Montréalaises et nous avons aussi un devoir de transparence, de transparence sur la façon dont nous décidons d'octroyer des subventions, sur la façon que nous décidons de mettre en place les instances qui prennent ces décisions.

1680 Et cette posture d'imputabilité, le Conseil l'assume et pense qu'elle peut être un levier important pour continuer à enrichir sa compréhension des enjeux du racisme et de discrimination systémiques et d'œuvrer contre la perpétuation de ce phénomène. Cet engagement, il l'encourage également auprès de l'ensemble de ces collègues institutionnels.

1685 Comme institution publique, le Conseil estime que l'imputabilité quant à ses actions qui seront entreprises pour répondre aux résultats de cette consultation, devrait être une posture partagée par l'ensemble des instances qui font partie du milieu montréalais.

1690 Donc, dans notre mémoire, nous avons voulu insister sur la notion de posture, pourquoi? Parce que c'est nécessairement comme organisation la façon, je pense, la plus honnête et la plus humble de reconnaître la responsabilité qui nous incombe lorsque nous bénéficions de deniers publics pour être en mesure de faire notre travail.

1695 Et pour nous, dans l'avenir qu'est-ce que ça veut dire? C'est que nous voulons pousser cette imputabilité plus loin. Nous souhaitons que des investissements neufs devraient être prévus et dirigés pour corriger les situations qui sont décrites dans le mémoire, tout en nous assurant de ne pas avoir à pénaliser ceux qui font déjà un travail de qualité.

1700

Néanmoins, l'action prioritaire qui sera la nôtre pour l'année 2020 c'est vraiment l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action d'inclusion et d'équité. Nous avons déjà une politique, nous avons fait le choix de vraiment nous doter d'un plan d'action pour que nous puissions aller au-delà des principes.

1705

Donc, nous croyons que nous sommes rendus à un moment où les actions sont nécessaires, les investissements sont essentiels et c'est pour ça que nous nous engageons à déposer un plan d'action en ce sens.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1710

Merci beaucoup. Honnêtement, moi j'ai peu souvent lu dans ma vie des mémoires institutionnels avec une telle détermination d'aller droit au but. Je voulais vous le dire. J'étais assez soufflée de lire ce mémoire parce que vous reconnaissez d'entrée de jeu avec beaucoup de détail et avec des bons exemples et des mauvais exemples, combien par le passé et le Conseil et les structures avoisinantes où les partenaires, ont pu poser des gestes qui étaient au bout du compte discriminants.

1715

1720

Alors, c'était la première chose que je voulais vous dire. La deuxième, écoutez il y aura des tonnes de questions. Je voudrais revenir sur ce qu'un certain nombre de personnes dans les ACC, les activités contributives citoyennes que l'Office a organisées cet été, un certain nombre a parlé de culture, DAM en avait organisé d'ailleurs. Il y a beaucoup de, certaines choses qui sont revenues et vous y avez touché un peu, peut-être par le financement, mais beaucoup ont parlé de la nécessité d'une répartition plus équitable des ressources pour les créateurs dans tous les arrondissements, sortir du centre pour aller vers la périphérie. Évidemment, il y a une question d'argent qui vient des arrondissements, mais il y a une question d'argent qui vient du CAM aussi.

1725

Comment vous recevez cette recommandation citoyenne?

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1730 En fait, nous n'avons abordé que la question du financement à l'intérieur du mémoire, mais il faut savoir que cette année déjà, nous avons mis en place une initiative justement pour être en mesure de rejoindre des artistes dans les arrondissements. La façon que nous procédons, c'est que nous avons eu une entente triennale avec le Conseil des arts et lettres du Québec qui nous permet de sélectionner quatre arrondissements par année.

1735

Donc, c'est la première année, ensuite nous aurons deux autres années. Nous travaillons conjointement avec les responsables de la culture de ces arrondissements-là pour être en mesure d'organiser des appels de projets qui ciblent des organismes et des collectifs artistiques professionnels, je tiens à le rappeler, parce que c'est notre mission. Nous ne soutenons pas la pratique amateur.

1740

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Amateur. Oui, oui, bien sûr.

1745

Mme TANIA ORMEJUSTE :

Donc, cette année, justement cette semaine c'était la date d'échéance pour recevoir les projets en question. J'ai très hâte de voir. Le comité de sélection aura lieu dans deux semaines.

1750

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Les quatre arrondissements choisis étaient lesquels?

1755

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1760 Alors, nous avons Montréal-Nord, nous avons Verdun, Rosemont-Petite-Patrie et Ville
Saint-Laurent. Ville Saint-Laurent et Montréal-Nord bien évidemment c'était important pour nous,
parce que nous connaissons le profil sociodémographique. Il est vrai que dans le cas de
Montréal-Nord, par exemple la population d'artistes professionnels n'est peut-être pas aussi
1765 grande, mais nous avons travaillé avec l'arrondissement pour organiser un atelier justement pour
accompagner les artistes. Et je suis très contente de voir que nous avons un projet qui a été
déposé.

 Et pour l'année prochaine, nous sommes en discussion avec le service de la culture pour
être en mesure de pouvoir encore une fois cibler des arrondissements qui sont excentriques,
1770 mais nous travaillons aussi avec des arrondissements qui sont plus dans la région centrale de
l'île.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1775 Merci pour votre présentation. Moi, ma question elle va directement au but. Vous avez
parlé de posture, vous avez parlé de financement, d'autres ont parlé aussi de ces enjeux-là. Moi
j'ai besoin que vous nous disiez qu'est-ce que la culture peut faire dans un arrondissement ou
l'art, l'impact sur les citoyens, sur le monde, sur la relation?

1780 **Mme TANIA ORMEJUSTE :**

 Vous me posez une grande question. Alors, je vais essayer de vous y répondre de façon
très, très honnête.

1785 La culture dans certains arrondissements c'est par cette porte-là que les gens sont en
mesure de s'enraciner dans leur nouveau milieu de vie. Donc, c'est non seulement une occasion
pour eux de pouvoir connaître les auteurs, les artistes qui vivent ici, mais c'est aussi parfois pour

certaine personne une occasion de pouvoir, comment je vous dirais, développer un nouveau lien avec peut-être un pays qui n'est pas le leur. Donc ça, c'est une première des choses.

1790

Pour les jeunes, c'est une source intarissable d'occasion de pouvoir développer leur imaginaire. Ils peuvent le vivre que ce soit à l'école, que ce soit à la bibliothèque, ils peuvent le vivre au contact avec des artistes professionnels. Parce que les artistes professionnels ont une façon d'aborder le monde qui est complètement différente de la façon dont on enseigne aux jeunes aujourd'hui.

1795

La culture aussi ça peut être un allier extraordinaire pour le développement économique. On l'oublie, mais généralement quand on a un bon plan de développement culturel qui est bien arrimé avec un plan de développement économique, bien ça fait que plusieurs instances, plusieurs citoyens, plusieurs groupes, plusieurs associations peuvent en bénéficier sur le territoire.

1800

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question?

1805

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci.

1810

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Judy?

1815

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, j'ai une clarification à vous demander. Dans vos bonnes pratiques, vous mentionnez avoir atteint le seuil de 20% d'employés issus des communautés culturelles. Comment définissez-vous le concept des personnes issues des communautés culturelles? Vous parlez des

1820

personnes qui sont nées à l'extérieur du Canada. Est-ce qu'une personne racisée, montréalaise depuis quatre générations est incluse dans cette catégorie de personnes issues de communautés culturelles?

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1825

Nous avons un glossaire pour lequel nous faisons référence. Donc, pour nous les communautés ethnoculturelles ce sont des communautés où les gens sont de diverses origines. Si on parle en termes de représentativité lorsqu'on regarde nos instances, présentement sur notre Conseil d'administration nous avons des personnes dites racisées. Nous avons aussi une personne autochtone. Nous avons une personne anglophone. Donc, les communautés ethnoculturelles c'est vraiment, ça regroupe très largement différents sous-groupes de personnes.

1830

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Merci.

1835

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Jean-François?

1840

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

S'agissant des populations autochtones, est-ce que vous pourriez me parler un peu de l'approche de votre organisation?

1845

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1850 Oui. Donc, depuis l'année dernière, nous avons fait deux actions en fait. Nous avons, sur
notre Conseil d'administration l'artiste Anna Clause, qui est issue d'une communauté
autochtone. Nous avons aussi décidé de mettre en place un comité des arts autochtones. C'est
un comité qui a été mis en place pour respecter vraiment le principe d'autodétermination des
autochtones.

1855 Alors, c'est eux qui établissent quelles sont les priorités pour répondre aux besoins des
communautés artistiques autochtones. C'est très important de le comprendre. Parce que, l'an
dernier, lorsque nous avons mis en place ce comité, ils nous ont fait part de certains besoins et
pour leur permettre de pouvoir continuer à faire le travail d'analyse. Nous avons attendu à cette
1860 année pour procéder à des investissements parce qu'ils sont vraiment décisionnels.

Alors, ce n'est pas un comité consultatif. On parle de principe d'autodétermination. C'est
eux qui établissent les programmes, qui sont les plus pertinents. Ils ont déjà identifié que
l'accompagnement pour la professionnalisation des communautés autochtones était quelque
1865 chose d'important. Donc, nous avons mis en place cette année un programme de stage qui
s'appelle « cultiver » qui va permettre justement de développer des capacités au sein des
communautés artistiques autochtones en offrant des stages à des artistes autochtones dans des
organisations artistiques.

1870 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1875 C'est bien. Merci beaucoup de votre présence ici.

Mme TANIA ORMEJUSTE :

1880

Merci. Bonne fin de journée.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1885

J'appelle maintenant, la dernière intervention avant la petite pause. Madame Bochra Manaï qui parle au nom de Paroles d'excluES. J'oubliais de le spécifier.

Mme BOCHRA MANAÏ :

1890

Alors, bonjour à toutes et tous. Je vais parler vraiment au nom d'une perspective nord-montréalaise. Je tiens à ce que ce ne soit pas un seul organisme qui soit porteur de ce que je vais raconter.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1895

C'est bien.

Mme BOCHRA MANAÏ :

1900

Le décompte est parti. Ça fait que je vais y aller. Alors, bonjour, chers commissaires et chères commissaires, nous vous remercions justement de cet espace, en fait pour cet espace de présentation et d'échange. Je parlerais aujourd'hui pour présenter succinctement le mémoire que vous avez entre les mains et qui porte justement les perspectives nord-montréalaises sur les enjeux de discrimination et de racisme systémiques.

1905

Le travail tel qu'il a été présenté a été réalisé par deux chercheurs qui sont dans la salle, Selma Tannouche Bennani et Leslie Touré Kapo, que je souhaite remercier pour leur travail ainsi que d'une grosse équipe de chercheurs, en tout cas, qui sont remerciés dans le travail.

1910 La méthodologie a été reprise dans le détail dans le mémoire, mais elle s'appuie sur un travail de terrain que nous avons réalisé entre le mois de mai et septembre 2019. Nous avons estimé qu'il était plus que primordial qu'un territoire comme Montréal-Nord puisse avoir voix au chapitre lors de cette consultation. La voix des Nord-Montréalaises et des Nord-Montréalaises est donc appuyée ici par des entrevues courtes et des sondages en plus de toute la littérature scientifique qui existe, que nous n'avons pas produit seulement, mais qui existe avant cette
1915 consultation.

Ce qui est important c'est que nous ne prétendons pas évidemment avoir un travail représentatif de tout l'arrondissement, de tous les acteurs et de tous les citoyens. Mais ce qu'on a voulu faire c'est une sorte de carottage de tout ce que peut vivre la population. Un peu à la
1920 manière de votre travail dans cette consultation montréalaise, qui a voulu porter des réalités complexes sans y plaquer nécessairement des tickets.

Le territoire dont nous parlons subit déjà beaucoup de stigmates. La seule couverture médiatique de Montréal-Nord est en soi un problème qui est vécu en fait par l'ensemble des
1925 habitants comme l'a montré la recherche d'Antoine Vogler. Et c'est parce que cette réalité est complexe que le mémoire s'est intitulé « entre disparité territoriale et racisme systémique vécu ».

Les Nord-Montréalais, les Nord-Montréalaises que nous avons rencontrés sont très attachés à leur territoire, à leur chez eux, comme n'importe quel autre citoyen de cette métropole.
1930 Le fait que Montréal-Nord soit un territoire, entre guillemets, à la traîne en matière de transport ou en matière de financement des dynamiques communautaire nous rend l'analyse en somme un peu plus complexe.

En effet, ce qui distingue Montréal-Nord des autres territoires c'est que l'ensemble de la
1935 population y est impacté par ces disparités territoriales. Mais étant donné que les données

1940

sociodémographiques nous montrent qu'il y a une présence très importante de jeunes, une présence de néo montréalais demandeurs d'asile, de réfugiés, d'immigrants, de groupes de la population qui sont issus de minorités visibles historiquement présentes, qui ne sont pas juste là depuis hier, mais qui sont là depuis de nombreuses décennies. Et bien, ces disparités territoriales qui sont vécues par à peu près tout le monde le sont, si vous voulez, vécus de façon plus cristallisée par certaines catégories d'entre eux.

1945

Lorsque le nord-est de la ville dont vous avez des photos dans le mémoire a été aménagé comme un espace de délaissement social et géographique et qu'aujourd'hui celles et ceux qui y vivent cohabitent tant bien que mal peinent à attendre des emplois à cause de l'éloignement géographique. Ils sont honteux parfois de mettre leur code postal sur des CV envoyés à des employeurs, ont parfois une peur à cause d'une certaine insécurité urbaine que l'on colle aux racisés.

1950

Et bien, lorsque vous habitez cet espace, vous vivez une forme d'exclusion géographique à laquelle, si vous êtes par exemple une femme voilée, monoparentale ou un jeune homme noir, et bien, vous devez ajouter les discriminations raciales en matière d'emploi, de rapport aux institutions. Et en fait, dans votre capacité même à vous considérer comme un citoyen, un citoyen et une personne légitime dans cette métropole.

1955

Tous les Nord-Montréalais peuvent donc subir des disparités spatiales, mais une partie des Nord-Montréalais et Nord-Montréalaises vit elle des enjeux de profilage, de rapports aux services publics qui ne sont pas justes.

1960

Le mémoire a donc tenté de répondre à la question suivante : est-ce que l'isolement géographique peut produire une exclusion sociale et civique? C'est donc une perspective de justice spatiale et sociale que nous avons voulu vous apporter à travers cette proposition qui doit questionner le droit à la ville. Basé sur une posture intersectionnelle que mes précédentes collègues ont superbement présenté, ce mémoire s'appuie sur quatre axes identifiés comme prioritaires par les acteurs du communautaire.

1965

1970

Donc, nous avons identifié les services publics incluant le rapport au service de police, la mobilité urbaine, l'insertion professionnelle aux emplois de la Ville de Montréal et la vie démocratique. Pour chacun de ces axes, nous avons, si vous voulez, des recommandations plus générales et d'autres qui sont plus spécifiques.

1975

Évidemment, travailler ou dire les lacunes qui existent en matière de discrimination et de racisme, en fait ne doit pas nous empêcher de saluer quand même le travail des institutions qui peut se faire quand même au quotidien. Mais malheureusement, il reste encore beaucoup de travail. Donc, ce que je dis là, n'invalide pas le travail communautaire, le travail des institutions qui, au quotidien font face à de nombreux chantiers dans un territoire comme Montréal-Nord, mais il nous importe quand même de regarder les changements qui sont encore possible et il y en a encore beaucoup.

1980

Alors, comme recommandation générale sur l'axe service public. Nous avons mentionné qu'en matière d'accueil et de relation aux citoyens, les services publics et notamment les institutions sécuritaires - comprendre ici les services de police notamment, devraient repenser et consolider les transformations dans leurs pratiques face à la grande diversité des populations nord-montréalaises.

1985

J'ai sélectionné pour les besoins du dix minutes de présentation quelques recommandations spécifiques qui me semblaient plus importantes.

1990

Donc, comme recommandations spécifiques je souhaiterais noter qu'en matière d'accueil dans les divers services publics de la Ville de Montréal et spécifiquement dans l'arrondissement de Montréal-Nord, il nous importe qu'un service inclusif soit proposé. Alors, qu'est-ce que ça veut dire ça? Ça, ça veut dire que n'importe quel citoyen qui se présente pour, je sais pas, n'importe quel service qui est offert par la Ville de Montréal et donc par les arrondissements, ne doit pas être traité de façon différente parce qu'il a un voile sur la tête, elle a

1995 un voile sur la tête ou parce qu'il a une, disons une origine ethnique qui serait différente ou qu'il serait considéré, entre guillemets, d'une autre, entre guillemets, race.

2000 Donc, la sensibilisation et la formation aux biais systémiques pourraient améliorer le rapport aux citoyens et donc des services publics, pour dans le fond, qu'il n'y ait pas de traitement différentiel parce que c'est bien ça une des illustrations des discriminations.

2005 Comme recommandation spécifique, il nous semble important que les recommandations du récent rapport qui a été commandé par le SPVM, il faut le préciser, en matière de contrôle d'identité et d'interpellation soient appliquées.

2010 Comme recommandation générale sur l'axe mobilité. Nous pensons que la mobilité devrait favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la Ville de Montréal et assurer aux Nord-Montréalais et Nord-Montréalaises une inclusion sociale par la vie scolaire, professionnelle et personnelle en respect de leur statut de citoyen de la métropole.

2015 Comme recommandation spécifique, nous proposons de tester un projet pilote avec un tarif préférentiel pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité. Les personnes âgées, les mères monoparentales, les personnes à faible revenu ou les nouveaux arrivants et réfugiés, pour que justement ce service de transport collectif puisse se montrer réellement comme des moyens d'accessibilité plus grande pour toutes et tous.

2020 Comme recommandation générale sur la ville comme employeur. Et bien, pour que la Ville de Montréal puisse devenir un employeur inclusif, il est impératif d'appliquer certaines des recommandations en matière d'embauche, de mentorat et de formation des employés de la Ville, autant que d'assurer une veille des réalités professionnelles vécues par les personnes racisées, immigrantes ou les minorités visibles comme la présentation de Jade a pu justement aussi le mentionner.

2025

Comment recommandation spécifique, nous pensons qu'il faut appliquer... il y a eu un travail qui a été réalisé par la Direction du service social loisirs, sports, cultures, et cetera, à Montréal-Nord par la direction de Claudelle Toussain et nous pensons que ces recommandations devraient être appliquées, non seulement à l'arrondissement de Montréal-Nord, mais elle devrait être une sorte d'exemple pour d'autres arrondissements qui ont la même réalité, si vous voulez, sociodémographique que Montréal-Nord. Et elle concerne évidemment l'embauche, mais en même temps le maintien au travail.

2030

2035

En matière de formation des professionnels de la Ville et de l'arrondissement, nous pensons que les formations dites interculturelles ont peut-être déjà montré leurs preuves et qu'il faudrait peut-être passer à des formations sur des pratiques antiracistes et anti-oppressives pour tenir compte, en fait des réalités des Nord-Montréalais, Nord-Montréalaises autant que dans le fond toutes les populations qui sont racisées dans la Ville.

2040

Sur l'axe vie démocratique, donc le dernier axe. Nous pensons que la participation civique et politique est une, dans le fond est un garant de l'équilibre démocratique et elle doit être appuyée à travers un, une valorisation des citoyens que, quel que soit leur âge, leur genre évidemment, leur groupe d'appartenance, leur classe sociale ou même leur capacité à accéder à l'espace public. Donc, il y a aussi une perspective selon le type de handicap que les personnes vivent. Mais également leur inclusion dans les espaces décisionnels et dans les plateformes où leur pouvoir d'agir doit être performé.

2045

2050

Comme recommandation spécifique, nous pensons qu'il faut favoriser davantage la présence des citoyens et citoyennes dans les espaces décisionnels des organisations du territoire, certes, mais également des conseils ou de tout autre espace dans lequel se prennent des décisions et que ces citoyens pourraient bénéficier à influencer.

Comme le mentionne la CDPDJ, et c'est une citation que nous avons incluse dans le mémoire, je me permets de la lire ici :

2055

2060

« L'expérience de la discrimination n'est pas quelque chose dont on guérie. Les conséquences de la discrimination, peu importe sur quel motif elle est basée, peuvent marquer négativement les parcours de vie entier, surtout lorsque ces actes et discours discriminatoires subis ou même seulement entendus, surviennent durant l'enfance et l'adolescence. Même si un enfant ou un adolescent n'expérimente pas directement la discrimination, celle-ci peut néanmoins laisser une impression négative lorsqu'il perçoit que l'environnement social peut démontrer de l'hostilité par rapport à certaines caractéristiques qu'il partage lui-même. (citation de la CDPDJ dans son étude de 2019)

2065

Il est donc encore important de documenter les enjeux de racisme, de discrimination pour défaire bien évidemment les biais systémiques que portent nos sociétés, nos villes et nos institutions.

2070

Nous croyons qu'il devient surtout plus urgent d'appliquer les recommandations que toutes les institutions ont à leur connaissance depuis plusieurs décennies, la Ville de Montréal y compris, le service de police y compris et dans le fond toutes les institutions qui ont eu déjà accès à une façon d'améliorer l'accessibilité à leur service.

2075

Alors, si je peux terminer sur une note un peu poétique, mais grave. Une société juste ne peut pas faire en sorte que certains citoyens et certaines citoyennes soient piégés par le racisme et qu'ils doivent pour cela, je cite :

2080

« Avoir deux fois plus de courage, deux fois plus de rage, car il y a deux fois plus d'obstacles et deux fois moins d'avantages, deux fois plus de coûts, puisque les pièges sont nombreux pour eux. Il faut qu'ils soient deux fois plus attentifs, deux fois plus qualifiés et deux fois plus motivés. » Pour citer le poète Kery James.

En somme, aujourd'hui Montréal-Nord ne vient pas faire une plainte, mais porter le besoin d'une révolution des pratiques institutionnelles. Parce que c'est ce qu'on promet comme métropole et comme ville inclusive et solidaire, c'est ce qu'on doit faire.

2085

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2090

Merci infiniment. Je vais, parce que le temps file, pour permettre à mes collègues de poser des questions aussi. Moi, je vais m'attarder une question. Pourriez-vous nous rappeler lorsque vous parlez des recommandations de l'arrondissement, en ce qui concerne l'embauche et le maintien, je pense, au travail, quel était l'essentiel et ces recommandations s'adressaient à la Ville-Centre en particulier, en tout cas. Rappelez-nous en quoi elles consistaient?

2095

Mme BOCHRA MANAÏ :

2100

Alors, je pense qu'il faudrait avoir accès aux documents qui ont été produits par la direction. Dans le fond, si je ne réduis pas toute la complexité qu'ils ont tenté d'amener, bon, il faut dire quand même qu'à Montréal-Nord nous avons certaines spécificités. Nous avons une direction du développement social, loisir, sport, culture qui a depuis une dizaine d'années tentée justement de porter ces questions-là.

2105

Nous pensons que dans le détail de ce qu'ils ont produit, ils sont, en tout cas, ils ont un regard qui peut être juste. Si je me rappelle bien, je n'ai pas le document devant moi, je m'excuse, il y a toute la question de l'embauche, des réseaux, si vous voulez qu'il faut pour pouvoir accéder même à un affichage de poste. Parce que vous le savez aussi bien que moi, l'employabilité et l'accès aux emplois au Québec, le travail de Marie-Jeanne Blanc, à ce propos, la montre bien, dépend du réseau que vous avez. Donc, si vous n'avez pas de réseau, vous ne pouvez peut-être pas savoir qu'il y a même un affichage de poste à la Ville de Montréal.

2110

Donc, ça va de « où est-ce que le poste est affiché » à « qui est autour de vous pour vous accompagner à penser même les nuances pour écrire votre, par exemple, votre lettre. » Ça

2115 va à « est-ce que vous allez avoir une entrevue, quelles sont vos aptitudes à répondre aux spécificités de la Ville », parce que la Ville comme employeur c'est un gouvernement assez énorme qui a, comment dire, des façons de faire et des pratiques qui peuvent être très complexes si vous ne les connaissais pas d'avance. Et donc, il y a des rouages qu'il vous faut comprendre.

2120 Dans le document qui est produit par l'arrondissement justement, c'est un peu tout cet apprentissage-là qui est préconisé. Peut-être que du parrainage ou des stages qui sont spécifiquement destinés à des personnes qui sont considérées comme racisées, altérités, immigrantes, et cetera, peuvent être des façons de mieux comprendre la machine et le système.

2125 Il y a aussi un certain nombre de recommandations sur le maintien, parce que, vous le savez peut-être aussi, entrer à la Ville n'est qu'une étape. Il faut y rester et y rester ça nécessite d'avoir un job qui ne soit pas temporaire. Donc, si vous embauchez des personnes qui sont racisées, altérités et immigrantes, *name it*, seulement pour des jobs de contractuels, ça ne vous permet pas de faire en sorte que le gouvernement municipal soit représentatif de sa population.

2130 Enfin, il y a toute la question de : quels sont les mécanismes qui sont pensés, notamment avec, je ne dis pas contre, mais avec les syndicats pour que lorsqu'un employé doit, par exemple déposer une plainte pour harcèlement, discrimination raciale, et cetera, quels sont les mécanismes qui sont mis en place pour l'écouter puis pour faire en sorte qu'il ne soit pas, 2135 j'allais dire mis au banc de la catégorie, enfin de l'ensemble du personnel.

Ça fait qu'il y avait plein d'éléments que j'espère restituer de façon...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2140 Non, mais on trouvera le document.

Mme BOCHRA MANAÏ :

2145 Parfait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Il y a monsieur Thuot et madame Émond et monsieur El-Hage.

2150

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Merci, bonjour.

2155

Mme BOCHRA MANAÏ :

Bonjour.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2160

Vous abordez dans votre mémoire la question des lieux cultes. C'est un aspect qui n'a pas encore été abordé jusqu'à présent dans les témoignages que nous avons entendus. C'est un aspect qui est peu traité aussi dans les documents de la Ville, et vous recommandez en cette matière, page, page, quelque part, là, je vous cite : « Inclure les espaces vus comme alternatifs tels que les lieux de culte, les rassemblements informels, dans la prise en compte des besoins des citoyens. »

2165

Et ce qu'on aimerait savoir c'est qu'est-ce que la Ville et plus particulièrement l'arrondissement pourrait faire en cette matière. Spontanément, je pense au zonage. Est-ce que c'est la seule réponse possible, est-ce qu'il y en a d'autres et si le zonage fait partie de la question ou de la réponse, comment traiter le zonage en cette matière?

2170

Mme BOCHRA MANAÏ :

2175 Alors, il me faudrait un trois heures pour répondre à votre question, mais je vais y aller en une minute. Je pense qu'effectivement le zonage est une des façons de répondre aux besoins de légitimité urbaine de certaines catégories de la population. Si on parle de zonage des lieux de culte, on parle des catégories minoritaires et qui, dans le fond se sont intégrées à la Ville récemment.

2180 Il y a, je pense, dans le zonage, une façon de répondre, mais le zonage ou le lieu de culte n'est que, j'allais dire, le contenant. Les lieux de culte sont des espaces, qu'on le veuille ou non, d'intégration sociale et citoyenne. Il y a un travail qui a été fait par Rigo Saint-Amour, un ancien collègue, qui a montré comment les églises justement pouvaient être des espaces un, de
2185 sociabilité, mais aussi d'intégration sociale professionnelle, et cetera.

 Donc, ce que nous pensons c'est que ce qui se vit dans les lieux de culte nous ne devons pas l'oblitérer, nous ne devons pas l'oublier, et que ça reste des espaces qui sont considérés comme alternatifs dans notre société ou dans notre ville, mais qu'il faut regarder, et
2190 qu'il faut regarder parce que les populations qui y vivent, nous avons une minorité à Montréal-Nord, une minorité musulmane quand même assez importante. Ce qui se dit et ce qui se vit dans ces lieux de culte là, on aurait, je pense, intérêt à l'inclure dans nos façons, justement de considérer la citoyenneté puis de considérer ce qui se vit par certaine catégorie de citoyen.

2195 Ça fait que l'idée pour moi c'est qu'on doit considérer ces lieux de culte là, aussi comme des espaces de vie démocratique et de capacité, enfin et des plateformes pour insérer les citoyens montréalais.

 Ça fait que oui, le zonage est une réponse, mais il faut aller écouter ce qui se dit là.

2200

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Est-ce que l'arrondissement là-dessus a des pratiques qui seraient intéressantes de connaître et de partager avec d'autres?

2205

Mme BOCHRA MANAÏ :

Oui, oui, oui. Depuis peu, nous avons... d'ailleurs, en fait j'allais dire la perspective politique, administrative et communautaire. Je tiens à souligner que le trio a, je pense, compris cet élément-là. Et par exemple, nous allons avoir un forum citoyen sur le territoire où certaines des discussions qui vont avoir cours auront lieu dans des lieux de culte. Parce qu'il nous faut nous rapprocher de ces personnes, j'allais dire de ces citoyens, qui peut-être mettent une distance parfois avec nos pratiques civiques qui semblent très *mainstream*, en fait. Il faut qu'on repense un peu notre *mainstream* de la participation citoyenne et civique.

2210

2215

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Merci.

2220

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je vais mélanger deux items, transport. Vous avez une proposition intéressante de tester un projet pilote avec un tarif préférentiel pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité. On sait que c'est difficile pour la population de Montréal-Nord de circuler sur le territoire.

2225

Mme BOCHRA MANAÏ :

Vous l'avez testé.

2230

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2235 Je l'ai testé. Est-ce que c'est une nouvelle navette ou si vous envoyez le message à la STM d'envoyer un peu plus de bus, de faire des réseaux rapides. J'ai pas trop compris, mis à part l'argent, le tarif?

Mme BOCHRA MANAÏ :

2240 C'est certain que l'appel qu'on essaye de faire c'est à une institution comme la STM de considérer des territoires comme Montréal-Nord, mais pas seulement comme Montréal-Nord. C'est-à-dire que Montréal-Nord est comme une sorte de...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2245 Fait partie de...

Mme BOCHRA MANAÏ :

2250 Exactement. De pointe de l'iceberg, de tout un ensemble de territoires de l'est qui sont touchés par tout ce qu'on raconte. Et donc, l'idée c'est d'envoyer un message évidemment à la STM aussi à la Ville en disant : il ne faut pas délaisser ces territoires. Évidemment, il faut aussi considérer que le tarif n'est pas juste une question de tarif, peut-être que le trois et cinquante (3,50) pour nous paraît dérisoire, mais il est beaucoup d'argent pour beaucoup de Nord-Montréalais et Nord-Montréalaises. Et donc, la question de l'accès elle est fondamentale, c'est-à-dire que vous pouvez avoir plus de bus, mais si vous n'avez pas d'argent pour monter dans l'autobus, vous n'irez pas chercher du travail qui vous coûte de l'argent pour aller travailler en fait.

2255

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2260 Donc, ce n'est pas une nouvelle navette, c'est des services qui existent déjà, mais qui seraient plus accessibles.

Mme BOCHRA MANAÏ :

2265

Exactement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2270

Une observation. Quand on a fait notre tournée des arrondissements, je vous avais vu là, en même temps que nous avons rencontré facilement une vingtaine de fonctionnaires et peut-être autant du milieu des acteurs communautaires.

Mme BOCHRA MANAÏ :

2275

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2280

Nous avons été assez étonnés d'entendre que personne dans les 40 personnes que nous avons rencontrées cette matinée-là, ne vivaient à Montréal-Nord.

Mme BOCHRA MANAÏ :

2285

Pas tous. Il y en a certains évidemment. Une grande majorité.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bien, de ceux qui étaient là.

Mme BOCHRA MANAÏ :

2290

Oui, effectivement.

2295

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Et je me suis demandée qu'est-ce qui se passe, puisqu'en plus c'est compliqué de s'y rendre, si on habite plus proche, travailler à la municipalité il me semble c'est un atout, en tout cas. J'étais assez étonnée.

2300

Mme BOCHRA MANAÏ :

Je comprends votre étonnement. Je pense qu'il y a deux éléments. D'abord, il faudrait se demander si les milieux communautaires des autres arrondissements, en fait les personnes qui y travaillent vivent dans l'arrondissement. Je pense que c'est une question à se poser pour d'autres territoires.

2305

Je crois qu'il y a, en tout cas pour la plupart des personnes avec qui je collabore et je travaille, il y a comme une sorte de, quelque chose de l'engagement, mais qui dépasse l'engagement. C'est comme une sorte de foi dans le fait de transformer ou de vouloir transformer les choses dans ce territoire qui fait qu'il y a des personnes qui n'habitent pas là, mais font une heure trente de transport le matin et une heure, une heure trente le soir.

2310

Donc, je n'ai pas de réponse sur pourquoi il n'y a pas une, j'allais dire une professionnalisation des personnes du territoire. Je crois que à mieux saisir le besoin justement d'expérience en vie démocratique, ce qu'on essaie d'amener sur la question justement de mieux saisir les réalités des citoyens, c'est aussi leur offrir plus d'expérience dans les organismes communautaires. Et donc, c'est aussi leur offrir la capacité à diriger ces organismes communautaires aussi.

2315

2320

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Merci.

2325

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage.

2330

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci pour votre présentation. C'est très apprécié. Ma question porte sur ce que vous avez dit tantôt, et plusieurs l'ont nommée aussi. Cette dichotomie entre formations antiracisme et Vivre ensemble ou interculturel. Certains sont favorables à toutes ces actions de mise en commun, de Vivre ensemble, d'inter culturalité et autre. D'autres pas du tout, on est rendu ailleurs. Et donc, il faut aller directement vers la question de droit. D'ailleurs, ceux qui ont précédé ont parlé directement dans ce sens-là.

2335

Vous, les limites de l'interculturel ou les limites de ces actions de vivre ensemble, où les situez-vous?

2340

Mme BOCHRA MANAÏ :

Ça, c'est aussi une thèse de doctorat. Je pense personnellement que contredire les postures n'est pas très utile. Je pense qu'il faut les deux. Je pense qu'il y a des besoins ou certaines catégories de la société ont, je ne sais pas, il peut y avoir des besoins encore, de réfléchir en terme d'interculturel. Je peux l'entendre. Donc, je ne pense pas qu'il faille arrêter de faire de l'interculturel.

2345

Cela dit, si vous êtes, je ne sais pas moi, un jeune homme haïtien de 27 ans, mais qu'en fait c'est vos grands-parents qui sont arrivés ici, en fait l'interculturel ça ne vous parle pas, parce que ce n'est pas votre histoire. Mais que ce qui va vous parler ou ce que vous allez devoir

2350

revendiquer, c'est votre droit en tant que Québécois, en tant que Montréalais, en tant que Canadien, à pouvoir bénéficier des mêmes services que tous les autres citoyens.

2355

Donc, moi je crois qu'il est important de garder une perspective interculturelle pour celles et ceux que ça touche. Mais celles et ceux qui sont racisés depuis très longtemps, celles et ceux qu'on appelle encore des deuxièmes générations ou des troisièmes générations, malheureusement, et bien eux, il faut considérer les choses en termes de droit.

2360

Et donc, c'est pour ça qu'on a intitulé le mémoire que c'est une question de droit à la ville. Parce que, et bien comme Montréal-Nord c'est 49% de minorités visibles, la métropole c'est aussi quasiment presque une moitié de personnes qui ne sont pas nées ici ou qui ont, dans le fond un parent qui est né ailleurs.

2365

Donc, il y a un besoin de considérer celles et ceux qui ne viennent pas d'arriver. Et donc, pour moi elle est là la limite de l'interculturel, c'est qu'elle met au banc de la réflexion et des pratiques professionnelles toute une catégorie de population.

2370

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci. J'ai une autre question, si vous permettez, rapidement. Vous êtes une actrice privilégiée aussi qui êtes sur le terrain avec des jeunes et moins jeunes aussi dans un quartier très intéressant.

2375

La question de la représentation sociale. Vous avez parlé tantôt de deuxième génération, troisième génération, on peut aller très loin, minorité visible, et ainsi de suite, ça ne finit plus. Est-ce qu'il y a un rapport, c'est quoi le rapport des jeunes ou des moins jeunes par rapport à ces terminologies-là, ces appellations-là. Est-ce qu'on est rendu à une étape... est-ce qu'ils les questionnent, est-ce qu'ils sont tannés, est-ce qu'ils les adoptent. Comment vous voyez ça?

2380

Mme BOCHRA MANAÏ :

2385

Je pense qu'il y a des... et les témoignages dans le mémoire le montrent bien. Je vais vous raconter une anecdote. Un collègue, en préparant le mémoire a dit : « Bon, est-ce qu'il y a du racisme à Montréal-Nord ou pas? » Mais on ne peut pas répondre oui et non. Il y a des personnes qui ne vivent pas ce qu'un jeune homme de 17 ans qui peut être interpellé par la police vit. Ils ne le vivent pas. Donc, la réponse ne peut pas être oui ou non.

2390

Et donc, ce que j'ai envie de répondre à votre question c'est de dire : bien effectivement, il y a des personnes qui se tiennent un peu à distance de toutes ces questions-là. Le mot « racisme » effraie. Ils n'ont pas envie d'être eux-mêmes pris dans cette conversation-là.

2395

Il y a ceux qui ont intériorisé justement le fait que, être racisé c'est normaliser certaines pratiques, c'est s'attendre justement à ce que la police puisse vous arrêter, même si vous êtes un directeur d'organisme communautaire. Si vous êtes une femme musulmane, que la police ne va pas vraiment vous croire quand vous allez dire : bien, j'ai vécu telle ou telle intimidation, ou telle ou telle violence, ou tel ou tel acte haineux. Ça fait qu'il y a une intériorisation de ce que le racisme provoque et de ce que les discriminations font.

2400

Et puis, je dirais qu'il y a ceux qui retournent le stigmata, qui disent : bien, on est des racisés, certes, mais il faut quand même faire quelque chose du point de vue de la culture. Il y a des personnes, et je tiens à le dire, des personnes qui sont extraordinaires, qui travaillent dans ce territoire. Dans la question de la culture il y a des propositions qui sont, qui relèvent, on va dire les citoyens dans leur dignité. Et c'est ça qui est important.

2405

Ce que nous avons voulu amener, c'est cette parole nord-montréalaise qui peut être atteinte dans sa dignité et que les mots, en fait qu'on utilise nous dans cette consultation, bien devraient surtout aider à récupérer une certaine forme de dignité justement.

2410

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci.

2415

Mme BOCHRA MANAÏ :

Merci à vous.

2420

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je pense que c'est une bonne façon de conclure avant d'aller à la pause.

2425

Je vous demanderais 10 minutes plutôt que 15 pour que nous ne soyons pas trop en retard. Ça nous mène quand à 3 h 33. On va commencer à 35.

PAUSE ET REPRISE

2430

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Est-ce que vous seriez assez gentils de fermer les portes, on va reprendre nos activités. D'accord. Alors, nous allons reprendre nos travaux avec... S'il vous plait, je vais vous demander le silence. Madame en rouge, Madame en rouge. Bonjour. Alors, nous allons reprendre nos travaux. Je vais demander le silence. J'aimerais accueillir la représentante de la maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, madame Peggy O'Connor.

2435

Mme PEGGY O'CONNOR :

Oui, bonjour. Je ne pensais pas être une vedette aujourd'hui. Il y a beaucoup de monde.

2440

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Vous ne pensiez pas que?

2445

Mme PEGGY O'CONNOR :

Non, je fais un peu d'humour.

2450

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Ah!

Mme PEGGY O'CONNOR :

2455

J'ai dit non, je ne pensais pas qu'il y allait avoir autant de monde aujourd'hui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2460

Nous sommes très populaires.

Mme PEGGY O'CONNOR :

2465

Bien, oui. Bien écoutez, moi ça va juste... ça va être quand même simple. Je reste debout ou je m'assois ?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2470

Non, là où vous êtes le plus confortable, mais je pense que c'est la chaise.

Mme PEGGY O'CONNOR :

2475 Comment? O.K. Parfait. Donc, c'est ça. J'aurais pu parler d'un seul point puis l'élaborer, mais j'ai trouvé intéressant de parler de plusieurs points parce que je pense qu'il y a plusieurs enjeux.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

C'est votre droit le plus légitime.

2480 **Mme PEGGY O'CONNOR :**

Exactement. Parfait. Donc, j'ai plus ou moins un ordre, mais pour commencer, je trouve que le système est organisé pour désavantager un groupe de personnes racisées pour avantager les blancs.

2485

Bon, je n'ai pas les statistiques même, mais le taux de chômage chez les noirs est plus élevé à diplôme égal. D'ailleurs, les personnes noires sont plus diplômées, mais leur type d'emploi est en dessous de leurs compétences. Souvent, on les retrouve dans des emplois un peu plus précaires.

2490

D'ailleurs, à la MDJ de Rivière-des-Prairies, on a 90 % des jeunes qui sont des noirs, des Haïtiens, puis, peut-être 6 % des Arabes, Asiatiques. Et souvent ce qu'on entend des jeunes qui sont en fin de... peut-être vers 16 ans, ils ont de la difficulté à trouver un emploi. Souvent, comme on dit dans le jargon des jeunes, des jobines là. Donc, les employeurs ont une crainte, t'sais : il va y avoir des gangs de rues, ils ne sont pas fiables, tout ça.

2495

Donc, souvent aussi, par rapport à leur nom de famille. Donc, si on met deux CV sur la table et dire « ba ba, ça me tente plus ou moins », puis là ils trouvent des excuses.

2500

Quand je disais le système, comment on est traité à l'école. Lorsqu'il y a un groupe de jeunes noirs, souvent la perception des gens ça va être : bien, regarde la gang de rue. Puis,

quand c'est souvent un groupe de blancs, bien on va plutôt dire : bon, les jeunes, ils s'amuse et tout ça.

2505 On a remarqué aussi que dans le quartier, je parle toujours de Rivière-des-Prairies là, défavorisé, les familles qui y vivent. Malheureusement, on trouve souvent des familles de couleur, racisées, puis, j'ai remarqué, la ville va moins aménager le quartier. L'administration est moins, c'est moins abordé les enjeux d'aménager. Donc, souvent on le remarque, on l'observe, disons dans les parcs et tout ça.

2510 J'ai remarqué aussi, par rapport à l'histoire, lorsqu'on est à l'école... Moi je viens de la Beauce en passant. On ne parle jamais des noirs à l'école. T'sais, moi dans mes cours d'histoire, on ne parle pas des noirs ou des autochtones t'sais, mais pourtant, il y a eu de l'esclavage. T'sais, moi j'ai fait une mini-recherche, bon, je n'ai pas tout sorti, mais il y en a eu des esclavages
2515 ici là. Donc, pourquoi qu'on n'en parle pas? Je trouve que c'est important.

Également, j'ai plusieurs points... Le profilage racial. Bon, je reviens aux jeunes un peu. Quand les jeunes se promènent, on le sait, je pense aussi Montréal-Nord. Je pense qu'il n'y a pas une bonne relation aussi avec la police souvent. Les jeunes vont me dire : « Vous ne savez pas qu'est-ce qui nous dises quand on est seul à seul ». Je pense qu'elles sont quand même assez... C'est des phrases quand même assez racistes là, qu'est-ce qu'ils se font dire. Bon, on n'ose jamais dire le mot, j'ose pas le dire là.
2520

Aussi, le profilage social. La DPJ va souvent intervenir plus souvent lorsqu'il s'agit d'une famille noire ou autochtone, car l'entourage à plus de sens de les signaler, t'sais, on leur fait moins confiance.
2525

Moi je vais donner un cas en exemple d'une amie qui est noire, qui est née au Québec. Puis, elle est en couple avec un Français d'origine marocaine. Mais souvent, bon, elle se promène, ils ont un enfant ensemble, puis, les gens la traitent de négresse puis t'sais, puis « ark, tu sors avec une négresse, retournes dans ton pays. » Alors que lui est né en France alors
2530

qu'elle est née ici, au Québec. Donc, on voit aussi la perception de ce que les gens ont comme humain.

2535 J'ai remarqué aussi à la télé québécoise, les jeunes nous disent : bien, on ne l'écoute pas la télé québécoise. Pourquoi? Bien, on n'est pas représenté. Donc, ils vont souvent écouter des émissions américaines où est-ce qu'il y a une diversité, et souvent, on va se le dire, les stéréotypes, t'sais, les noirs vont jouer les gangs de rues. Donc, un moment donné tu dis : bon, il y a plus ou moins de variété dans tout ça.

2540 Et moi, mon prochain point, ça c'est le mien. La vidéo de la ville qu'il y a eu pour le 375^e. Moi, ça m'a vraiment choquée. On est à Montréal, on est multiculturel, moi je voyage beaucoup dans la vie. Quand j'ai vu la vidéo j'ai fait « bien voyons donc, ce n'est pas le portrait de la ville là, je veux dire, ça ne se peut pas. » C'était tellement blanc, je me dis « ça ne se peut pas là. » T'as
2545 le quartier chinois, tu as des Arabes, moi je suis dans le Mile-End.

Je trouve, c'est à se demander, sincèrement, qui était dans le comité pour accepter, jusqu'à ce que ce soit diffusé. Ça, ça veut dire que même dans les comités, dans tout ce qui est administration et conseil, bien, c'est encore représenté par des blancs.

2550 Puis ça, j'ai une statistique. À Montréal, justement, on a 30% de représentation racisée, mais on a dans les administrations à peu près, peut-être 5%. Donc, on voit qu'il y a comme une diminution des portraits des personnes noires dans tout ce qui est des emplois de hauts cadres.

2555 Et, pour terminer, moi c'est un exemple pour moi. Je reviens avec la télé. Après ça, j'ai terminé. Je pense que vous avez remarqué, je suis noire, mais j'ai un nom irlandais. Puis, quand moi j'envoie des CV, là on ne sait pas que je suis noire, t'sais. Donc, quand j'arrive, on le voit tout de suite. Oh, je le vois là, les gens vont : « oh, mon Dieu, elle est noire. Mais quand je parle, ah, mais elle est québécoise. » O.K. Elle, c'est correct parce que, t'sais dans le fond elle est blanche,
2560 t'sais. T'es noire, mais t'es comme nous là. T'es une blanche, une fausse noire.

Donc, moi pour avoir vécu en Beauce, j'ai été chanceuse. J'ai un bon caractère, donc je me suis bien défendue. Mais, ça, c'est juste une petite anecdote. J'avais un talent pour faire du théâtre, mais je n'ai pas pu en faire du théâtre, parce qu'ils faisaient la pièce Les Belles Sœurs.

2565 « Bien, non. Une noire ne peut pas jouer dans la pièce des Belles Sœurs, voyons donc. »
Mais le contraire souvent un blanc va pouvoir, peut-être, personnifier un personnage qui pourrait être joué par un noir, mais va être joué par un blanc. Donc, je pense qu'on est pas mal désavantagé. Alors, c'est ça. C'était mes points.

2570 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Bien, merci beaucoup, Madame O'Connor.

Mme PEGGY O'CONNOR :

2575

Excusez, c'est ma première fois, là. Je suis un peu nerveuse.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2580

Est-ce que vous avez la fibre entrepreneuriale des gens de la Beauce?

Mme PEGGY O'CONNOR :

Un peu, oui. Très fière.

2585

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Alors, écoutez, vous avez...

2590

Mme PEGGY O'CONNOR :

Parlé de plein de trucs, hein.

2595 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

2600 Bien, c'est-à-dire que vous avez fait un prisme d'un certain nombre de choses. Moi, je vous demanderais peut-être par rapport à l'aménagement du territoire, parce que c'est quelque chose qui est revenu à quelques reprises. Comment vous avez remarqué à Rivière-des-Prairies, où ailleurs dans des arrondissements où les populations sont plus marginalisées ou plus racisées, que les équipements sont moins bons, nombreux.

Qu'est-ce que vous recommanderiez par rapport à ça?

2605 **Mme PEGGY O'CONNOR :**

2610 Bien, moi je recommanderais personnellement... Parce que nous, souvent on se rencontre dans les comités là, on fait des partenariats avec la CDC , et puis ça revient souvent. Les familles sont un peu plus à moindre coût, tout ça. Donc, il manque d'argent. Souvent, bon, on va dire « oui, bien on n'a pas les sous, on ne va pas les chercher. » Donc, je pense que l'aménagement, je pense qu'il faudrait peut-être faire un comité puis s'asseoir et dire, comment on peut aider ces familles-là? Pourquoi que dans ce quartier-là on met moins, on met moins d'argent?

2615 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Poser la question.

2620 **Mme PEGGY O'CONNOR :**

Oui, poser la question. C'est de s'asseoir puis je pense aussi, peut-être avoir un comité - là ça c'est personnel - un comité diversifié. Donc, pour avoir justement l'opinion de chacun. Comme je disais tantôt, c'est la perception des gens, mais avoir chacun, peut-être les Italiens, les Noirs, s'asseoir ensemble puis vraiment faire comme : « O.K. bien, pourquoi ce quartier-là est un peu plus défavorisé? Comment on peut aller aider les jeunes? » Donc, ne pas juste dire, bon. Parce que t'sais, souvent dans les comités, on parle, on parle, mais c'est quoi les actions?

2625

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Passer à l'action.

2630

Mme PEGGY O'CONNOR :

Oui, c'est quoi les actions.

2635

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Judy?

2640

Mme JUDY GOLD, la commissaire :

Oui, Bonjour. Vous avez mentionné le profilage social et le profilage racial. Est-ce qu'il y a eu des efforts de rapprochement entre la maison des jeunes et le SPVM, de par ou d'autre?

2645

Mme PEGGY O'CONNOR :

Bien, moi... Bien je vais vous avouer que moi, ça ne fait pas longtemps que je suis en poste, ça fait deux mois, mais c'est quelque chose que je voudrais mettre sur table avec les jeunes. Parce que souvent bon, tu parles avec les jeunes puis c'est eux qui viennent t'en parler.

2650 Moi, si on peut faire, peut-être une activité ou quoi que ce soit, pour le rapprocher puis je pense que, peut-être que... peut-être que les policiers pourraient ne pas être en... voyons excusez-moi.

2655 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

En uniforme...

2660 **Mme JUDY GOLD, la commissaire :**

En uniforme.

Mme PEGGY O'CONNOR :

2665 Merci, en uniforme. Parce que justement ça fait un peu trop autoritaire. Donc, peut-être le voir en civil. Puis, de montrer que justement, le policier, il est humain avant tout. Donc, je ne sais pas, une activité de basket ou *whatever*. Mais je pense sincèrement que, c'est important que dans les deux côtés on puisse trouver un terrain d'entente. Je pense que, il ne faut pas être en guerre. On veut tous la même chose.

2670

Mme JUDY GOLD, la commissaire :

La maison des jeunes c'est un centre communautaire? C'est un centre de loisir pour les jeunes?

2675

Mme PEGGY O'CONNOR :

2680 Oui, oui. C'est ouvert de 11 heures à 20 heures puis la maison est juste à côté. Elle a été, pas construite, mais pensée au fait que l'école secondaire est juste à côté. Donc, les jeunes, ce n'est même pas cinq minutes de marche. Donc, ils arrivent puis...

Mme JUDY GOLD, la commissaire :

D'accord.

2685 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Oui? Voulant dire oui.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

2690

Merci pour votre présentation. Je vais aller sur le terrain de la représentation de l'identité. Vous vous identifiez comme venant de la Beauce aussi. Vous avez grandi là. Les jeunes à Rivière-des-Prairies, les jeunes de la maison, comment ils s'identifient?

2695 **Mme PEGGY O'CONNOR :**

2700 Bien, justement, je crois qu'ils ont de la difficulté à s'identifier aujourd'hui. Ils ne savent pas, ils ne se voient pas... Il n'y a pas comme quelqu'un qui va arriver et faire comme, O.K. L'inspiration... Je ne sais pas comment l'expliquer, s'inspirer. Ils sont comme, je ne comprends pas.

2705 Puis, c'est drôle parce qu'on est vraiment fier de ça. Il y a une activité qu'on a organisée. Puis, c'est une chanson. Puis, les jeunes ont écrit ce qu'ils pensaient puis c'est ce qu'ils disent : « la société pense qu'on n'a pas d'opinion, mais on sait ce qui se passe, mais on ne se sent pas concerné, on ne se sent pas identifié. » Donc, on voit le problème, mais comment, comment trouver la solution puis s'asseoir avec eux.

2710 Donc, c'est ça. Il faut trouver une façon que quelqu'un les inspire pour justement les amener dans le, bien pas le droit chemin, ils ne sont pas tous, mais t'sais, vraiment là : ah O.K. elle... T'sais, je ne sais pas, je me souviens j'avais un professeur à l'école et j'étais comme : wow, il est vraiment cool, t'sais. Ça fait que trouver peut-être une figure qui va les...

2715 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Un modèle.

2720 **M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :**

Des modèles, c'est ça.

Mme PEGGY O'CONNOR :

2725 Oui, modèle. Exactement, oui.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

Il manque des modèles?

2730

Mme PEGGY O'CONNOR :

2735 Oui, oui. Je trouve qu'il manque de, oui de modèles, de... justement les jeunes, souvent ils pensent... T'sais quand tu prends le temps de discuter avec eux, ils sont hyper intelligents, ils ont plein d'idées, mais je pense qu'ils ne se sentent pas écoutés, justement. Ah c'est parce que je, t'sais, souvent je trouve que on les pointe : ah les jeunes, t'sais. Mais si on prend le temps, je

pense que c'est notre futur. C'est eux le futur donc, il faut prendre le temps de prendre leur opinion.

2740 **M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :**

Merci.

2745 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

La maison des jeunes RDP, les jeunes par exemple, est-ce qu'ils savent que vous venez ici, parler de racisme et, est-ce que vous avez eu une discussion préalable pour mesurer les ...

2750 **Mme PEGGY O'CONNOR :**

Bien, il y a quelques jeunes...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2755

Est-ce qu'ils ont souhaité que vous disiez quelque chose?

Mme PEGGY O'CONNOR :

2760

Bien, il y a quelques jeunes justement, que je leur ai parlé de ça, puis justement, quand je vous ai dit, bon les jeunes à l'emploi, c'est ce qui est ressorti. Donc, ils sont, mais pourquoi? Pourquoi ma couleur de peau ou mon nom fait que j'ai de la difficulté à trouver quelque chose. Ou s'ils se trouvent de quoi, c'est comme bon, pour 6 \$ de l'heure. Puis en même temps... t'sais ils acceptent parce que là ils sont, oui, mais t'sais, je veux un petit peu de monnaie, t'sais comme de la monnaie. Mais en même temps tu dis, bien non. Ce n'est pas ça le salaire minimum.

2765

Ça fait que c'est un peu difficile comme, tu le vois. C'est ça qu'ils voulaient que je leur dise aujourd'hui. Bon, qu'est-ce qu'on... Je ne suis pas pire qu'un autre donc pourquoi est-ce que j'ai de la difficulté donc c'est... Trouver quelque chose. Pas un terrain d'entente, mais, oui. C'est ce qu'ils voulaient dire.

2770

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2775

Et, en quelque part, est-ce qu'ils sont conscients de leurs droits? C'est-à-dire, ils vivent, vous nous avez donné plusieurs détails qui forment le quotidien, qu'ils ont des choses qui se passent, mais est-ce qu'ils se situent dans cette société, est-ce qu'ils sont conscients qu'ils sont des sujets de droit?

2780

Mme PEGGY O'CONNOR :

Oui, oui, oui. On fait souvent des activités puis on a commencé à nommer un jeune citoyen responsable du mois, justement, pour leurs bonnes actions. Dire que justement, ils ont des droits. Donc, ça les motive. C'est sûr qu'on leur donne un petit quelque chose à la fin, mais t'sais, ça les motive : « ah oui, c'est moi qui est le jeune citoyen du mois ». Oui, parce que, par tes actions... On fait souvent des discussions justement pour qu'ils puissent s'exprimer. Donc, oui.

2785

2790

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Et est-ce que vous êtes soutenue, est-ce que vous êtes soutenue ou est-ce que vous savez que vous pouvez être soutenue soit par d'autres organismes communautaires, soit par la Commission des droits qui a des programmes d'éducation. Est-ce que, est-ce que vous vous sentez seule dans cette job-là, avec les jeunes, ou est-ce qu'ils peuvent profiter?

2795

Mme PEGGY O'CONNOR :

2800 Non, ils peuvent profiter. Ce matin justement, j'avais une rencontre avec la CIEC
justement pour mettre en place un projet qui se fait à tous les étés, pour l'emploi,
l'entrepreneuriat et tout ça. Donc, on est plusieurs organismes : la CJE, tout ça, pour justement
aider les jeunes à se trouver un emploi. Donc là, pendant tout l'été, je ne sais pas, on fait des
2805 lave-autos, il y en a qui vont tondre, tout ça. Donc, on met en place pendant tout l'été, mais c'est
par la suite faut, je pense, qu'ils ont besoin de peut-être de... T'sais, après ce deux mois-là, c'est
comme, ce n'est pas qu'on va les laisser tomber, mais c'est bon d'avoir peut-être un suivi avec
ces jeunes-là. Pour ne pas qu'ils se sentent comme un peu délaissés.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2810 D'accord. Jean-François.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

2815 Vous avez mentionné que la maison des jeunes était située près d'une école secondaire,
c'est ça?

Mme PEGGY O'CONNOR :

2820 Oui, Jean-Groulx.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

2825 O.K. Est-ce que vous êtes... Avez-vous des liens, des relations, des passerelles avec
cette école-là?

Mme PEGGY O'CONNOR :

Oui, oui, oui.

2830

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

Donc, il y a une complémentarité qui s'est établie?

2835

Mme PEGGY O'CONNOR :

Oui, oui, oui. Avec la direction. L'aide aux devoirs. On a fait la table jeunesse. La directrice, elle est là. Donc, il y a vraiment un suivi quand on fait nos, la programmation en début d'année, on va souvent recruter les jeunes à l'école secondaire. Donc, il y a vraiment un suivi. T'sais exemple, il y a un jeune qui a manqué, qui a « foxé », bien, nous on a toujours un lien avec l'école, oui.

2840

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

La maison était construite...

2845

Mme PEGGY O'CONNOR :

Bien, dans le fond, elle était là, mais c'est...

2850

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

Elle était déjà là.

2855

Mme PEGGY O'CONNOR :

Oui, exactement. Puis, bon la, comme je vous dis, ça fait deux mois que je suis là, mais il y a un comité qui a pensé justement, bon bien, on va faire vraiment la maison des jeunes vraiment à proximité. T'sais, nous on les voit venir là, t'sais. Ils marchent là, on les voit.

2860

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

Et, ma dernière question, je sais que vous n'avez peut-être pas l'historique de la maison des jeunes, mais justement, quand la décision a été prise de situer la maison près d'une école, est-ce que, j'imagine que ça a requis certaines interventions auprès de l'arrondissement en terme de zonage, ou est-ce que... avez-vous un peu...

2865

Mme PEGGY O'CONNOR :

C'est une très bonne question, pour vrai. Je ne voudrais pas dire n'importe quoi...

2870

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

Non, c'est correct.

2875

Mme PEGGY O'CONNOR :

Oui. J'aime mieux ne pas dire n'importe quoi...

2880

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

C'est parfait.

Mme PEGGY O'CONNOR :

2885

C'est enregistré, mais...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2890 Écoutez, je vais vous remercier, vraiment. Et puis...

2895 **Mme PEGGY O'CONNOR :**

 Ça fait plaisir. Et on va souhaiter que nos opinions, chemin par chemin, petits pas à petits pas on puisse voir une différence.

2900 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

 Oui. Et bien, c'est pour ça qu'on est ici aujourd'hui. Merci beaucoup.

Mme PEGGY O'CONNOR :

2905 Ça fait plaisir.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2910 Merci à vous. J'appelle maintenant monsieur Fabrice Vil, à venir partager avec nous sa vision.

M. FABRICE VIL :

2915 Bonjour.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Bonjour.

2920

M. FABRICE VIL :

Bonjour à vous. Tout d'abord, merci à l'OCPM de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui. Je suis reconnaissant de cette opportunité de parler d'un sujet qui m'interpelle. Merci aussi aux citoyens en fait grâce à qui cette initiative-là existe. Je vois Balarama Holness dans la salle. Merci. Ça prend des citoyens qui s'activent pour que Montréal, en fait, soit une ville meilleure pour tous et toutes ses citoyens. Je m'en voudrais de ne pas le souligner.

2925

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que citoyen. Donc, mes commentaires, en fait, sont inspirés de ma vie personnelle. En tant que Montréalais, personne née à Montréal d'origine haïtienne, de parents qui sont arrivés ici à la fin des années 70.

2930

Étant une personne racisée, moi-même qui oui, subi le racisme, et je m'adresse à vous également à partir des privilèges que je détiens, qui font en sorte que j'ai eu des activités professionnelles et que j'exerce encore des activités professionnelles qui informent ma pensée.

2935

J'occupe oui, un rôle de chroniqueur parfois dans les médias, mais il se trouve que je suis aussi juriste, fondateur d'une organisation qui intervient auprès des jeunes, coach personnel et professionnel et certifié et qui intervient au niveau du développement de l'humain, facilitateur d'atelier en diversité et inclusion. Ça, ça alimente en fait ma réflexion.

2940

Et dans cette perspective-là, je nommerais aussi que mes privilèges font en sorte que ma perspective est aussi limitée. Comme personne racisée, je ne vais pas tout nommer ce que les personnes peuvent vivre. Je vais cibler mon intervention sur quelques aspects. Et je crois aussi que, ces privilèges-là engendrent pour moi, une responsabilité de prendre la parole. D'où la raison pour laquelle j'ai accepté l'invitation.

2945

2950

Je vais m'adresser à vous en traitant de trois aspects. La première des choses, un aspect spécifique où le racisme s'exprime en sport et loisir. Donc, c'est informé de par ma compréhension du système montréalais du sport et loisir. Et, cet élément-là, encore sous le premier thème, je suis conscient que c'est une fenêtre limitée, mais ce que je vais dire s'exprime potentiellement dans d'autres contextes que je ne connais pas.

2955

Le deuxième thème, c'est Montréal comme championne du pluralisme, ou championne potentielle du pluralisme. À mon sens, le racisme en fait, il ne peut que résulter du pluralisme, et Montréal, comme étant une championne du pluralisme, bien, il y en a du racisme. Comment on utilise ça comme opportunité? Et ce qui en découle comme piste de solution potentielle, c'est l'importance du dialogue. Et donc, ça va être dans ces trois catégories-là que je vais m'exprimer.

2960

Si je reviens à mon premier point, vous avez certainement eu l'occasion d'entendre, de lire, de savoir de vos expériences que les sports et loisirs sont un levier, sont un moyen de favoriser le tissu social, de favoriser l'intégration notamment. C'est un moyen d'épanouissement, de réalisation de soi. Ce n'est pas pour rien que le sport existe. Il y a le sport de la performance, mais il y a ça qui est important.

2965

Un des enjeux qui est informé de ma connaissance du milieu, c'est que, les villes et la Ville de Montréal en particulier, parce que c'est d'elle qu'on parle aujourd'hui, ont un regard sur l'accessibilité au sport qui est une chose hautement importante. Donc, la qualité des infrastructures, mais ce qui est manquant, c'est que les villes sont dépouillées d'un regard sur la qualité de l'intervention dans le domaine sportif. Et ça, tout le regard, le contrôle, l'influence qu'on a par rapport aux conditions de travail des intervenants, par rapport à la qualité de la formation, par rapport à la qualité de l'intervention, est diffus au niveau fédéral et diffus au niveau provincial. Les villes ont peu d'emprise sur ces enjeux-là.

2970

2975

Et c'est une problématique parce que, quand on regarde les conditions dans lesquelles s'exercent les activités de sport et loisir, oui il y a des bénévoles. Il y a beaucoup d'emploi à

statuts précaires et ce sont des gens qui ont une importance significative dans l'impact qu'ils peuvent avoir auprès des jeunes.

2980 Et je me questionne. Je n'ai pas pour vous de réponse immédiate, mais je me questionne sur qu'est-ce que la ville peut, dans sa sphère de compétence, faire pour avoir un regard sur la qualité de l'intervention. Donc, les liens entre les centres communautaires, de voir à ce que les gens soient formés, oui, et aient de meilleures conditions.

2985 Et par rapport aux conditions, ce que je soulignerais, c'est que ça ouvre la réflexion sur toutes les zones où, des personnes racisées sont largement investies et ont des statuts précaires et interviennent au service des statuts précaires. Le sport et loisir, c'en est une zone.

2990 Les entraîneurs bénévoles qui tiennent à bout de bras des programmes communautaires au service d'autres jeunes et qui n'ont pas les conditions pour exercer leur rôle, c'en est une. Donc, la précarité économique, elle s'exprime ici, mais elle s'exprime probablement ailleurs.

2995 Je vais faire un lien, j'ai nommé la question du pluralisme. En fait, ce n'est pas un lien. Je vais passer à mon deuxième point, qui est celui de Montréal comme championne du pluralisme. On ne peut pas ignorer que Montréal, comme ville, de par son multilinguisme, j'allais dire bilinguisme, mais c'est son multilinguisme, de par son multiculturalisme, et on pourrait l'étendre à l'interculturalisme, je ne veux pas utiliser la notion de politique du multiculturalisme.

3000 Mais le fait qu'il y ait autant de communautés diverses dans un même endroit, créé une opportunité majeure de démontrer une capacité au Vivre ensemble qu'on ne retrouve pas ailleurs. On pourrait faire quelque dizaine de kilomètres au nord, à l'est, à l'ouest, au sud, et on n'aurait pas cette opportunité-là.

3005 Et, j'ai mentionné en introduction que le racisme est nécessairement le résultat d'une hétérogénéité. Donc, c'est un travers, mais qu'est-ce qu'on fait avec le fait que, aujourd'hui, on a des gens ensemble de différents milieux, et qu'est-ce qu'on peut faire pour explorer ça? La Ville

de Montréal a une responsabilité pour ça, une opportunité et une responsabilité de démontrer qu'elle peut être un modèle de vivre ensemble de par sa composition.

3010 Ce qui fait le lien avec mon troisième point. Et le troisième point, à mon sens, en est un qui est un investissement pour les futures générations. Parce qu'on pourrait parler, et vous avez probablement entendu plusieurs témoignages qui, à juste titre, font état de représentativité, de placer des individus en sphère de pouvoir. C'est important.

3015 Et, quelque chose de tangible dans lequel on sous-investi, c'est les espaces de dialogues. D'autant plus qu'on est à une ère où le débat a la cote, notamment avec l'émergence des technologies. Où sont nos îlots où on peut se parler? Où sont nos îlots où on peut se rencontrer et se parler des enjeux?

3020 La complexité du pluralisme fait en sorte que des mesures concrètes et tangibles vont être insuffisantes, parce que le racisme se déroule dans les enjeux qu'on ne peut pas contrôler, nous ici. Il faut asseoir des gens en cercle, qui se parlent et se comprennent un peu mieux.

3025 Pourquoi le dialogue? En fait, je viens de le mentionner. C'est un processus de compréhension mutuelle. En fait, je ne dirais pas juste mutuel, parce que, à mon sens, le dialogue implique...

3030 Je le vois sous trois formes dans le contexte qui nous occupe. La première des choses, c'est le dialogue entre personnes victimes de racisme. Que c'est gens-là puissent avoir des espaces, des lieux pour se rencontrer et se parler de ce qu'ils vivent, et voir comment ils et elles naviguent à travers leurs enjeux. Ça, c'est une des choses.

La deuxième des choses, c'est le dialogue des personnes blanches, en fait. Le dialogue exclusivement entre personnes blanches pour qu'ils puissent et elles aussi, se comprendre par rapport à comment eux et elles vivent les enjeux liés au racisme.

3035 Et dans une troisième catégorie, c'est le dialogue qui mélange l'ensemble des groupes. Parce qu'il ne faut pas l'oublier, je ne veux pas que mes propos soient interprétés comme étant une invitation à l'exclusivité au tribalisme, mais je pense que le tribalisme est nécessaire dans ce cas-ci. C'est-à-dire que les gens se parlent entre eux, des enjeux qu'ils vivent, et qu'on en arrive ultimement à se partager ces enjeux-là.

3040 Une référence qui m'interpelle par rapport au dialogue, c'est le dialogue de Bohm. Si vous ne connaissez pas une méthodologie du dialogue, Bohm B-O-H-M, David Bohm qui a créé une méthodologie. C'est une parmi tant d'autres, en fait, à laquelle on pourrait faire référence. Mais ce n'est pas tant la référence au dialogue de Bohm, quoique je vous invite à vous y référer, 3045 mais le dialogue qui s'écarte du débat, invite à la vulnérabilité, invite à l'ouverture à l'autre, invite à mettre en suspend ses présuppositions et ses jugements et créer quelque chose de nouveau qui est inconnu. Et ça, c'est complexe, et c'est difficile à faire. Et si on essaie de faire ça, on va devenir champion du pluralisme.

3050 Je terminerai en disant que, pour que ça, ça arrive, j'ai parlé en amont, en fait, durant la locution de précarité économique, il va falloir, en fait, et ça, et ça tombe à mon sens, sous la question de la sphère de participation citoyenne. Mais, ça va être difficile pour des gens de se lancer dans un exercice de participation citoyenne s'ils n'ont pas les conditions pour le faire.

3055 Et je me questionne sur la notion de participation citoyenne comme exercice strictement bénévole dans ce contexte-ci. Est-ce qu'il peut y avoir des compensations offertes pour que des gens, que vous n'entendez pas ici aujourd'hui, puissent se présenter à ces espaces-là dans les quartiers.

3060 Les gens qui ont de la difficulté à mettre de la nourriture sur la table ne se présenteront pas à une table de dialogue, et on veut les entendre. Donc, comment est-ce qu'on joue cet équilibre-là d'exercice de dire, ça ne devient pas un emploi, mais qu'on compense adéquatement.

3065 J'ai été dans le très spécifique : Montréal comme ville championne du pluralisme et l'importance du dialogue, c'est ce qui conclut mes propos et je suis ouverts à vos questions.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3070 Merci Monsieur Vil. Je vais réagir à deux aspects : votre troisième proposition et la première. La troisième d'abord, puisqu'on y est. Qui serait le grand planificateur du dialogue ou des dialogues avant le dialogue, je dirais ultime?

M. FABRICE VIL :

3075 C'est une bonne question. À mon sens, la Ville a certainement un rôle à jouer dans l'orchestration de ce à quoi pourrait ressembler ce dialogue-là. La deuxième chose que je dirais, ce serait d'en faire également un rassemblement des leaders qui ont, ou à tout de moins les experts ou les spécialistes qui ont une connaissance en fait, des notions de dialogue pour réfléchir à comment est-ce que ça s'opérerait.

3080 Et, je ne sais pas si ça serait dans une première étape, mais à tout le moins dans une étape assez rapprochée, des gens qui seraient appelés à y participer pour vraiment en arriver à faire quelque chose, à créer une solution ou un mécanisme qui convient à l'ensemble des parties prenantes.

3085 Je ne sais pas si dans l'exécution ça relèverait exclusivement de la ville ou si ça serait un pouvoir, pas un pouvoir, mais une exécution déléguée à des organisations justement qui joueraient ce rôle-là. Et je pense que cette décision-là devrait relever, devrait émerger d'une première séance de discussion et de réflexion sur la manière dont ce dialogue-là devrait s'exercer. Donc, ça serait mes commentaires.

3090

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3095 Ma réaction, et je vous la confie, je trouve votre proposition à la fois audacieuse et risquée, et de même façon que vous avez parlé d'une référence du dialogue de Bohm. Moi je pense à un livre qui a l'air complètement à l'opposé, qui parle de l'éloge du mariage et de l'engagement. Et, on dit que le dialogue dans un couple, si on considère un Montréal pluriel, le dialogue, ça se danse. Le mariage, ça se danse, ça se vit.

3100 Et ce que je trouve de mutuel dans la proposition que vous annoncez qui est séduisante, c'est le risque aussi d'une perception de polarisation, c'est-à-dire d'une perception d'apartheid. Si on ne le saisit pas bien le but ultime de l'engagement, comment vous pensez qu'on devrait gérer ça? Parce que par ailleurs, c'est vrai que c'est quelque chose d'essentiel, mais comment on devrait pouvoir le gérer ce risque?

3105

M. FABRICE VIL :

3110 C'est là où, à mon avis, l'exercice de réflexion dans l'architecture du dialogue est nécessaire et ça fait le lien avec la suggestion que j'ai mentionnée à très haut niveau dans la forme dont on parle, c'est-à-dire que d'en arriver, la finalité et oui un dialogue interculturel, sans oublier ce qui se prépare en amont. Et, j'en conviens que si on se concentre uniquement sur qu'est-ce qui se prépare en amont, et donc on a des groupes exclusifs et qu'on perd le regard sur la finalité, il y a un risque de se perdre et de tomber dans les polarités.

3115 Dans l'architecture, si on parle de qu'est-ce qui pourrait être fait, à mon avis il faut se référer aux notions de tribalisme, d'assimilationnisme, de multiculturalisme, d'interculturalisme, et d'avoir des spécialistes qui comprennent ces notions-là, et qui comprennent qu'on ne peut pas aller à l'interculturalisme sans d'abord appartenir à un groupe. Alors, ça, d'où la raison pour laquelle dans l'architecture, il faut manigancer, manoeuvrer, pas de manigancer, manoeuvrer à
3120 travers tout ça de manière à ce que l'exercice comprenne ces enjeux-là.

Et donc, il y a un exercice de réflexion, et bien sûr, un exercice de communication de la finalité et de l'intention. Et je vois bien le risque de polarisation, et je vois bien le risque aussi

3125 d'incompréhension et de critique de l'exercice. Et je vois le risque, mais si on ne prend pas ce risque-là, on ne va pas vers le potentiel.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3130 Une deuxième question beaucoup plus concrète. Quand vous parlez des sports, de l'accessibilité aux sports, je suis contente que vous en parliez parce que le contrôle, effectivement, la réalité de l'impact réel de la ville sur les sports et loisirs, c'est-à-dire que bien souvent on a l'impression que la ville loue des arénas et que ce sont des groupes privés, donc qui n'ont pas de reddition de compte en particulier au niveau éthique. Et, qu'est-ce que vous verriez pour favoriser l'accessibilité, par exemple, des jeunes racisés, des sports qui coutent chers? Là aussi, il y a un exercice de démocratisation.

3135

M. FABRICE VIL :

3140 Si on parle d'accessibilité, je crois que la question des infrastructures est nécessaire. La qualité des infrastructures et le volume d'infrastructures. Les quartiers où il n'y a pas de centre sportif, c'est un problème. Ce n'est pas un problème nouveau, ça fait des années que ça dure. Donc ça, il faut que ça évolue.

3145 La deuxième des choses, avant d'aller à l'accessibilité à des sports plus exclusifs, je dirais qu'il y a beaucoup de jeunes qui exercent du sport, déjà. Et là, ce n'est plus une question d'accessibilité, c'est une question de qualité. Donc, je reviens à mes commentaires, je ne veux pas m'allonger sur cette partie-là.

3150 La troisième des choses, oui, effectivement, il y a des sports, surtout des sports individuels, ou des sports d'hiver surtout, que certains jeunes n'exercent pas. Là c'est une décision de la ville de dire, est-ce qu'on peut investir dans des programmes? C'est assez simple de réguler ça.

3155 Mettre de l'argent pour que les jeunes aient accès à des programmes, parce que c'est
effectivement coûteux, mais je n'irais pas tout de suite là, parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui
exercent du sport et la manière de réfléchir aux sports et loisirs peut se faire via l'accessibilité
aux infrastructures, la qualité de l'intervention, et dans une troisième étape, c'est plus une
découverte en fait, de faire du ski, ça permet de découvrir l'extérieur de la ville donc, c'est autre
chose, mais d'investir là-dedans, ça serait une possibilité.

3160

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3165 J'ai pris beaucoup de temps, et je sais. Monsieur El-Hage et Monsieur Thuot ensuite.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

3170 Oui, merci pour votre présentation. C'est très important de vous entendre aussi sur les
enjeux qui touchent le sport. Vous n'êtes pas le premier à nous parler de sport. Monsieur
Balarama nous a parlé aussi de l'importance de l'impact du sport dans la vie d'une personne.
Deux choses ont attiré mon attention. La première, c'est lorsque vous avez parlé de racisme qui
s'exprime aussi en sports et loisirs et le deuxième, c'est la ville, il faut que la ville ait un regard sur
la qualité de l'intervention. On est dans le micro, dans les milieux sportifs.

3175

Si je comprends bien, on est dans le sport amateur?

M. FABRICE VIL :

3180 Oui.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

3185

Donc, on n'est pas dans le sport professionnel, parce qu'on entendait toutes sortes de choses dans le sport professionnel.

M. FABRICE VIL :

3190

Sport amateur.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

3195

Bon, on est dans l'amateur où les jeunes sont là pour s'amuser aussi.

M. FABRICE VIL :

3200

Exactement.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

3205

À ce qu'il y a de raciste, et de quelle forme il se présente, et où est-ce qu'il se trouve? Parce qu'on n'entend pas...

M. FABRICE VIL :

3210

Les jeunes le diraient mieux que moi, mais je pense que c'est là où on parle de racisme systémique et non individuel. La qualité de l'intervention c'en est un. La qualité de l'intervention c'en est un. Quand des parents ont de l'argent pour payer le sport exercé par des jeunes en tennis, en golf, en ski, oui il peut y avoir des enjeux. Laissez-moi vous dire que les parents ont une voix sur la qualité de l'intervention dans ces contextes-là.

3215 Quand le sport c'est du basketball ou du soccer, et que ce sont les jeunes en situation de précarité qui exercent ces sports-là, le fait qu'il y ait moins de regards sur la qualité de l'intervention a un impact négatif sur les jeunes en tant que tels. C'est un des aspects.

3220 L'autre aspect, pour revenir notamment à l'accessibilité. Je connais plusieurs entraîneurs, je connais les jeunes, j'étais entraîneur moi-même et, juste la mobilité... Je vais donner des exemples de conditions dans lesquelles s'exerce le sport. Juste la question de la mobilité. Les jeunes qui doivent, partent de l'école secondaire St-Henri par exemple, ils doivent aller jouer un match de basketball ou de soccer à l'école secondaire St-Jean-Vianney à Pointe-aux-Trembles, et qui n'ont parfois pas de billet, mais comment on gère ça? Comment est-ce qu'on gère ça? Ça relève oui de l'éducation, mais ça se passe dans notre ville.

3225 Donc, il y a beaucoup d'aspects liés à l'ignorance aux coûts de jouer aux sports, que ce soit par le transport, que ce soit par les équipements, c'est là où le racisme s'exprime. Après, la force du sport, j'y crois. Et oui, il y a des éléments spectaculaires où on en voit sur les réseaux sociaux entre autres, des critiques, des insultes racistes, mais sur un terrain de soccer là, il y a moins de ça. Ce qui passe, c'est la couleur de l'uniforme.

3230 Donc, c'est là où il y a un espace où les jeunes peuvent vivre en fait, plus en communauté. Et donc, oui j'ai déjà entendu des insultes racistes dans un contexte sportif, mais c'est un lieu sécuritaire pour les jeunes parce que c'est là où, qu'est-ce qui passe c'est est-ce qu'on score un panier ou pas?

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

3240 Est-ce que je peux poser une deuxième question?

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Mais oui.

3245 **M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :**

Vous avez fait un arrêt sur le dialogue interculturel comme quoi le dialogue est important parce que le dialogue peut aider à connaître l'autre, ainsi de suite. En lien avec la question de racisme, est-ce que, et c'est suffisant le dialogue ou il faut aller encore plus loin. D'autres intervenants sont venus nous dire : non le dialogue, il faut passer à autre chose maintenant. L'interculturel, il a ses limites. Il faut passer à la règle de droit. Et vous êtes juriste. Où est-ce que vous vous mettez?

3250 **M. FABRICE VIL :**

3255 Un n'exclut pas l'autre. J'ai limité mon intervention parce qu'en dix minutes, on ne peut pas parler de tout et même en une heure on ne peut pas parler de tout. Je n'ai pas entendu les autres intervenants parler des limites du dialogue ou d'autres qui ont parlé du dialogue. Je pense que tout ce qui concerne, quand on parle de règles de droit. En fait, on pourrait parler d'un ensemble de chose, mais pour ce que j'en comprends, je ne veux pas invalider... c'est un et
3260 l'autre, en fait. Et j'aurais de sérieux questionnements si on se dit que le dialogue n'est pas suffisant. Moi je ne vois pas où sont nos espaces de dialogue.

Donc, le mot dialogue peut-être peut avoir plusieurs sens, mais je vous ai parlé du dialogue dans le sens que je le comprends. Et ce dialogue-là pour moi il est manquant.

3265

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

Donc, il manque des espaces de dialogues?

3270 **M. FABRICE VIL :**

Il en manque cruellement. Ça, j'en suis convaincu.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3275

Ça va?

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

3280

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3285

Judy?

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3290

Non, non, moi je passe mon tour.

Mme JUDY GOLD, la commissaire :

3295

Quant à la participation civique, vous avez mentionné ou suggéré la compensation pour que les personnes qui n'ont pas de moyens, pour qu'ils participent dans les consultations comme cette consultation. Pouvez-vous élaborer sur cette idée?

M. FABRICE VIL :

3300

Je vais me référer... En fait, j'ai parlé du contexte puis après ça je peux me référer à une idée qui va faire émerger une réflexion. Le réseau de la communauté autochtone de Montréal, je pense que c'est ça le nom, la communauté urbaine de Montréal, organise des rassemblements par moment, des rassemblements qui regroupent des gens de la communauté, des

communautés autochtones et qui regroupent aussi des chercheurs, des gens de l'administration municipale, des gens de différents secteurs.

3305

Et, historiquement, les membres de la communauté, individuellement, n'étaient pas compensés d'une manière ou d'une autre pour y participer. Ils en sont venus à la conclusion, dans ce contexte-là, que la présence d'une personne de la communauté valait quelque chose et il fallait la rémunérer.

3310

Donc, le choix qui a été fait, c'est de donner, de mémoire, un chèque de 100\$ de présence pour la journée, ou encore, un bon qui pouvait être...

Mme JUDY GOLD, la commissaire :

3315

Échangé.

M. FABRICE VIL :

3320

Échangé avec des biens. Dans ce contexte-là, ça donnait de la valeur au savoir qui était partagé par les experts qui bénéficiaient du savoir. Et on est dans un contexte différent, parce que là, il n'y a pas un transfert de connaissances, et qui est le bénéficiaire? C'est tout le monde, mais c'est la réflexion la plus proche que j'ai du type de compensation qu'on peut imaginer. Donc, on ne parle pas d'être payé, on ne parle pas d'être employé, mais il y a une compensation qui est offerte.

3325

Mme JUDY GOLD, la commissaire :

Oui, merci.

3330

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci Monsieur Vil.

M. FABRICE VIL :

3335

Je vous remercie à vous. Au revoir.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3340

Bonne fin de journée.

M. FABRICE VIL :

3345

Vous aussi. Je pars pour le Nicaragua demain matin, donc on ne se revoit pas.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3350

Bon voyage. Dernier acte de participation citoyenne à Montréal.

M. FABRICE VIL :

Voilà.

3355

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Madame Michèle Chappaz, s'il vous plaît.

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3360

Bonjour, chers commissaires, merci de m'accueillir aujourd'hui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3365 Bonjour.

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3370 Je suis ici à titre personnel. Je suis une femme qui a lutté au niveau terrain contre la discrimination depuis l'âge de 17, 18 ans. J'essaie d'être une alliée dans tout ce que cela comporte pour lutter contre les discriminations, que ce soit racial ou autres et c'est à ce titre-là que je voulais être là aujourd'hui. J'ai siégé sur le Conseil des Montréalaises jusqu'à très récemment, j'ai aussi siégé sur un conseil d'administration d'un groupe d'aînés qui luttent contre la discrimination interculturelle. J'ai été intervenante terrain. J'ai vu beaucoup de choses.

3375 Donc, je suis là avec ce chapeau-là, mais je veux vous parler d'abord et avant tout comme je vous ai soumis dans mon document écrit de l'analyse différenciée selon les sexes « plus ». Et le « plus » est très, très important. Parce que l'analyse différenciée selon les sexes comme on peut l'avoir pratiquée, ça parle seulement des femmes. Et c'est important qu'on parle des femmes, très, très important, mais le « plus » se réfère à ce qu'on appelle l'intersection des discriminations et ce « plus » là est absolument primordial dans toutes les analyses qu'on peut faire des programmes, des mesures que met sur pied la Ville.

3385 Pour moi, tout ça c'est une question de justice sociale et c'est pour ça que je prends la peine d'être là, malgré ma nervosité puis tout, que j'aime pas parler en public. Pour moi la discrimination systémique c'est le résultat d'une série de gestes ou d'exclusion ou une série de gestes, d'absence de gestes d'inclusion. Et ça mène à des effets, ça met en péril les membres des groupes vulnérables, puis qui subissent les conséquences de tout cet impact-là. C'est pour ça, par exemple qu'aujourd'hui qu'on se retrouve avec des stations de métro qui ne sont pas
3390 accessibles et je déplore cela. Et on est toutes et tous à une minute d'être handicapés.

3395 Donc, on se retrouve dans une situation aujourd'hui où on doit défaire du travail qui a été fait il y a 50 ans pour le refaire en tenant compte de l'inclusion. Moi je rêve d'un jour où on va penser à l'inclusion dès le début des projets, puis l'inclusion « at large ». L'inclusion - j'ai même pris des notes - c'est une priorité pour nos choix financiers, nos choix de ressource, nos allocations, la distribution de tout, tout, tout. Et ça empêcherait des choses comme il y a moins de centres de loisirs dans certains quartiers que dans d'autres, par exemple. C'est un exemple que j'ai entendu tout à l'heure.

3400 Alors, les conséquences de la discrimination augmentent lorsque les personnes qui la vivent sont aux croisés des chemins. Alors, une femme à mobilité réduite racisée va évidemment avoir plus de conséquences de la discrimination qu'une femme blanche, comme moi par exemple. Donc, c'est pour ça que l'analyse différencié selon les sexes « plus », l'ADS+, c'est important que vous l'utilisiez dans vos recommandations. Ça permet après de prioriser les
3405 groupes qui ont besoin de redressement. Et c'est pour ça que je tenais absolument à être là aujourd'hui.

 Je vous ai soumis l'avis du Conseil des Montréalaises qui parlait de l'itinérance. L'itinérance des femmes voire l'invisible. J'attire votre attention aux recommandations en page
3410 22 à 25 où la première recommandation est d'utiliser l'ADS+.

 Et la Ville fait ça, elle fait ça le plus possible, mais il faut le faire dans tous les services, pas juste au service SDIS. Il faut faire ça en aménagement, en logement, à l'OHMH, il faut faire ça partout, partout, partout. Alors, s'il y a un message que je porte aujourd'hui c'est celui-là, c'est
3415 que l'ADS+ devienne transversale dans tous les domaines et compétences de la Ville.

 Il y a eu des critiques dans l'avis du Conseil des Montréalaises sur les dénombrements en itinérance qui ont eu lieu à Montréal, et le deuxième dénombrement qui a eu lieu en 2018 a pris en compte certaines de ces critiques-là.
3420

Et je vous ai envoyé un exemple qui montre que l'ADS+ quand on l'utilise, on nous amène à vraiment cibler des priorités d'action. Alors, dans le cas que je vous ai envoyé sur le dénombrement c'était à la page 12 du rapport. Les femmes étaient plus susceptibles de se trouver dans des ressources de transition.

3425

Alors on est capable de cibler où se trouve les femmes, mais pas juste ça, on a vu aussi qu'il y a une plus grande proportion de femmes était autochtone et tout particulièrement inuit.

3430

Alors, en divisant, en regardant, ce n'est pas juste les itinérants, dans une situation d'itinérance visible, là, parce que c'est sûr qu'il reste des itinérants en situation invisible. On peut les cibler puis dire : bien, non seulement il y a des femmes qui vivent ça, mais il y a une grande proportion de femmes autochtone et inuit. Donc, c'est important de l'utiliser encore l'ADS+. Je vais le répéter quatre, cinq, six, dix fois. Puis ce n'est pas juste pour, dans ce cas-ci les femmes autochtones, mais imaginez une femme à mobilité réduite qui se retrouve en situation d'itinérance, ça va être complètement une catastrophe.

3435

Les personnes LGBT aussi sont surreprésentées dans la population itinérante. Les personnes racisées également, mais surtout les autochtones ici à Montréal. Donc, ces intersections ont un impact multiplicateur. Et comme je vous écrivais, les personnes itinérantes qui sont déjà les plus vulnérables ces intersections peuvent s'avérer mortelles. On a vu cet été qu'il y a eu 14 personnes autochtones qui sont décédées dont 12 étaient des femmes.

3440

Alors, le projet résilience dans ce cadre-là que la Ville met sur pied c'est vraiment très bienvenue, de la même façon le bureau de gouvernance en itinérance à Montréal qui vient d'annoncer le Réflexe Montréal, des financements supplémentaires qui tiennent compte de l'ADS+, qui tiennent compte de la réalité inuit, de la réalité des femmes, c'est vraiment très important. Alors, on félicite ces efforts-là. Mais il reste beaucoup de travail à faire pour rendre tout ça conscient.

3445

3450 Puis je reviens d'une conférence pancanadienne sur l'itinérance où on apprend que le taux, l'espérance de vie des personnes itinérantes est réduite de 50%. Alors, ça veut dire, si moi je vis à 82 ans, bien une personne itinérante c'est 41. C'est une crise de justice sociale, c'est effrayant.

3455 On apprenait aussi qu'à l'échelle du Canada, le tiers des personnes itinérantes sont autochtones. Donc, il y a vraiment une discrimination fondamentale qui est en train de se faire envers les personnes autochtones.

3460 En général, je pense qu'il y a une discrimination face aux personnes itinérantes, puis je parle de ça, je sais que la consultation sur le profilage social en a fait état. Je tenais à revenir quand même puis de parler un peu de ça. Il y a des préjugés qui circulent sur les personnes itinérantes et ça, c'est comme la base de la discrimination. Alors, il y a ces préjugés-là tout le temps. Il y a un manque de compréhension face à ces personnes, comment elles sont arrivées là. On a plein d'*assumptions*...

3465

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

D'idées reçues.

3470

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3475

D'idées reçues, merci. Et on peut même leur refuser l'accès dans certains services. Je pense aux bibliothèques. J'ai vu récemment deux gardiens de sécurité empêcher aux itinérants de rentrer dans le métro pour se réchauffer, une journée très froide. Non, c'est de la discrimination à mon sens.

Il y a une judiciarisation des personnes racisées et itinérantes qui ne tient pas debout non plus. Alors, je sais que la Ville fait beaucoup d'efforts pour limiter cette judiciarisation-là, mais je pense qu'on doit vraiment réitérer ce message-là.

3480

Je pense qu'il faut arrêter l'architecture hostile. Ça, c'est vraiment un point essentiel. L'architecture hostile c'est comme des bancs de parc où on met une barre dans le milieu pour pas que les personnes itinérantes dorment dessus. Où on met des pics sur les endroits où on pourrait se réchauffer. C'est des messages qui disent : allez-vous-en! On ne veut pas de vous ici, vous n'êtes pas les bienvenues sur notre terre, notre ville.

3485

3490

Mais je pense que c'est dans l'accès au logement qu'il y a le plus de possibilités de discrimination. Le Conseil des Montréalaises va bientôt déposer un mémoire sur les personnes handicapées et l'accès au logement. Je vous encourage à le lire, mais il n'est pas sorti. Ça fait que je ne peux pas vous le déposer, mais j'espère que vous allez pouvoir tenir compte de ça.

3495

Les personnes itinérantes ont beaucoup de difficulté à accéder à un logement. Je me demande s'il n'y a pas moyen de faire, de réserver des proportions dans le logement social pour les personnes itinérantes. Un 15% réservé, là, quelque chose qui va les aider à s'en sortir, parce que ce n'est pas vrai que les propriétaires privés vont être capable de gérer tout ça, tout le temps.

3500

Puis ce n'est pas non plus 10% de moins que la valeur du marché qui va faire en sorte qu'une personne itinérante va pouvoir accéder à un logement. Puis je pense que c'est vraiment là où on a beaucoup de travail à faire, puisque le logement est vraiment la base. C'est un droit de base des citoyens et citoyennes.

3505

Alors, encore une fois je rêve à l'inclusion, qu'on pense dans tous nos projets de transport collectif qu'on pense l'inclusion. Tout le monde est-tu capable de rentrer dans le métro. Tout le monde est-tu capable de prendre l'autobus. En loisir, est-ce que tout le monde peut participer aux loisirs, aux espaces commerciaux.

Comment la Ville peut intervenir pour améliorer l'inclusion de tout le monde. Puis je sais qu'il y a beaucoup de travail qui se fait à la Ville, je le sais, je suis contente, je félicite la Ville,

3510 mais ne lâchez pas, l'ADS+ est vraiment l'outil à mettre en place dans tous les services de la Ville puis de peut-être travailler la résistance qu'il peut y avoir quand on parle du racisme puis de la discrimination dans les services de la Ville.

Voilà.

3515

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3520 Merci. Merci beaucoup. Il y a beaucoup de choses dans votre présentation. Je vais, moi je vais m'arrêter à un élément qui est à la fin des notes que vous nous avez présentées en mémoire. Évidemment, vous avez parlé du Square Cabot, l'organisme qui a dû fermer ses portes, de la mort de toutes ces personnes itinérantes dont 12 étaient des femmes. Et vous avez dit que la Ville avait mis en place le projet « résilience » pour améliorer cette situation, mais que c'était temporaire.

3525

Est-ce que vous pourriez nous en parler?

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3530 Oui. Je ne sais pas tout sur ce projet-là, mais un petit peu. Je sais que c'est un projet qui a beaucoup de partenaires, beaucoup de partenaires concertés. Doris travaille là-dessus, la Ville va participer, il y a d'autres partenaires aussi. C'est sept mois parce que l'édifice dans lequel se situe le projet sera détruit. Donc, il y a eu des ententes, des négociations pour avoir cet espace-là. J'en sais pas plus que ça. Quand l'organisme « Open door » a fermé, il a été déplacé au Plateau, mais la population n'a pas suivi.

3535

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui, sur Parc.

3540 **Mme MICHÈLE CHAPPAZ :**

Sur Parc c'est ça. Donc, ce qui se passe c'est qu'on va mettre sur pied ce projet-là. On ne sait pas après ce qui va se passer.

3545 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

O.K. C'est tout ce que vous pouvez nous dire là-dessus. O.K. Donc, ils vont éventuellement l'analyser et voir avant l'hiver?

3550

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3555 Là, c'est mis en place. Je pense que c'est lancé cette semaine le projet « Résilience ». Donc, un centre de jour pour les personnes autochtones du Square Cabot, qui va avoir lieu dans le restaurant en face, qui était le Miso.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3560 Parfait. Judy Gold?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3565 Oui, bonjour. Est-ce que je peux vous demander de dire quelques mots sur la difficulté de quantifier les phénomènes de l'itinérance des femmes?

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

Itinérance cachée. Oui.

3570

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui. Et la discrimination systémique qui est produite par ces difficultés de dénombrement.

3575

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3580

Oui. Alors, l'itinérance, dans le rapport, dans l'avis du Conseil des montréalaises et tous les travaux qui ont été faits au Conseil, ce qui a été trouvé c'est que les femmes ont plusieurs réticences à partager leur situation précaire. Elles ont peur pour leur sécurité aussi. Donc, elles sont plus aptes ou en tout cas, plus, elles vont plus faire du coach surfing. Elles vont rester chez des amis. Donc, elles vont trouver des réponses temporaires à cette situation-là, sans toutefois se sortir de la situation d'itinérance. Donc, c'est caché, c'est voilé. On ne le voit pas.

3585

Puis la deuxième partie de votre question c'était?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Puis la discrimination systémique qui en résulte.

3590

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3595

Oui. Mais donc, on n'a pas nécessairement les services adaptés pour répondre aux besoins des femmes. Mais le besoin primaire de ces femmes-là, c'est un logement qu'elles sont capables de payer. Et si on ne change pas les choses qu'on fait ici comme ailleurs au Canada, on s'en va vers une crise majeure, sociale, où il y aura pas assez de logements. Donc, si elles pouvaient se payer leur logement, ces femmes-là ne se retrouveraient pas cette situation-là. Il y a peut-être d'autres facteurs, mais quand c'est caché, je pense que c'est le principal.

3600 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Est-ce que la commission de la santé mentale du Canada a mis sur pied des projets sur le logement?

3605 **Mme MICHÈLE CHAPPAZ :**

Je ne sais pas.

3610 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Vous n'êtes pas au courant, d'accord.

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

Commission nationale sur la santé mentale, mais je vais aller m'informer.

3615

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Je pense en collaboration avec des structures municipales, il me semble.

3620 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Jean-François?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

3625

Au niveau de l'ADS+, vous en appelez à une extension de l'utilisation de la méthode à d'autres services de Montréal. Des exemples de villes qui ont fait cette expansion-là?

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3630

Dans le Canada anglais on appelle ça ACS, Analysis comparative general... en tout cas, c'est l'analyse comparée entre les sexes. Ce n'est pas pareil. Mais je sais qu'il y a d'autres villes qui utilisent ça, mais est-ce qu'elles ont été capables de l'amener partout? Ça, je ne le sais pas. Puis je ne sais pas qu'est-ce qui se passe en Finlande ou en Suède, mais il y a des exemples
3635 qui sont dans ma tête, de villes où on a pensé à l'aménagement en termes d'inclusion. Et donc, c'est des villes où tout le monde peut circuler. Ça fait que juste ça, ça les...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

3640

Vous voyez le résultat. Donc, quelque part il y a eu...

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3645

Il y a eu quelque chose, mais on ne sait pas comment. Est-ce que c'était une volonté politique, est-ce que c'était un financement, on ne sait pas. Je ne le sais pas. Quelqu'un le sait. Peut-être le service Femmes et Villes, l'organisme Femmes et Villes aurait une réponse à cette question-là. Qu'il y ait un organisme international là.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

3650

O.K. Merci.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3655

Habib.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

3660

Merci pour votre présentation. Vous avez dit que la discrimination systémique c'est, ce sont des séries de gestes qui sont présents.

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3665

Oui.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

3670

Mais ce qui a attiré mon attention c'est l'absence de gestes qui corrigent. Moi j'aime bien les chiffres. Si je vous dis dans l'espace municipal, l'absence de geste?

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3675

Bien, on n'a pas fait des stations de métro accessibles. C'est une absence. Que ce soit conscient ou pas.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

3680

Je comprends. Mais à peu près, est-ce qu'il y a beaucoup de ce type de geste absent, selon vous? On n'a pas de chiffre. Est-ce qu'à votre avis, il y a un recensement de manque ou de gestes qui peuvent être attribués à la discrimination systémique?

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3685

Je pense que, alors là, je vous parle comme prof, parce que j'ai enseigné aussi la prévention de la violence. On a des biais tout le monde dans notre société puis ça fait en sorte qu'on exclut des gens dans les lieux de décision. Quand on exclut certaines personnes dans les

lieux de décision, forcément on oublie des choses, puis c'est ça les gestes. Ça fait que, est-ce qu'on a un chiffre rattaché à ça? Je ne pense pas.

3690

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Est-ce qu'il y a une recherche qui a été faite là-dessus?

3695

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

Sûrement, dans le milieu universitaire il y a quelque chose sur les biais puis le manque de représentativité, la proportionnelle, sûrement, mais moi j'ai pas ça.

3700

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

O.K. Merci.

3705

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Mais comme vous le disiez, si le paradigme changeait et si on partait de la prémisse qu'on va penser à inclure tout le temps.

3710

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

Oui, tout le monde et tout le temps, oui.

3715

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Tout le temps. On oublierait moins de monde. On oublierait moins de situations.

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3720

Oui.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3725

Je vais vous remercier, Madame Chappaz.

Mme MICHÈLE CHAPPAZ :

3730

Merci, merci beaucoup.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

3735

Merci à vous de votre présence aujourd'hui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je vais appeler Monsieur Rémy Paulin Twahirwa. Bonjour Monsieur.

3740

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

Bonjour. Donc, bonsoir plutôt. On est là un peu tard.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

3745

On est là depuis le matin nous autres.

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

3750 Oui, c'est ça. Donc, je termine la journée. J'espère que vous avez encore de l'énergie entendre une opinion de plus. Alors, merci de me recevoir. Je m'appelle Rémy Paulin Twahirwa. Je suis citoyen, voilà. Donc, je représente personne. Donc, j'ai écrit mon texte. Je vais le lire, ça va être plus simple pour moi.

3755 Donc, avant d'aller plus loin, il me semble nécessaire de revenir sur certains éléments contextuels entourant la création de cette consultation. Premièrement, elle est le résultat de plusieurs mois de mobilisation d'un groupe de citoyen ayant parcouru les rues de Montréal. Mais ces Montréalaises et Montréalais avaient eux-mêmes été inspirés par les efforts d'un autre groupe, qui dans les mois précédents, avait fait pression sur le gouvernement provincial afin qu'il lance une commission sur la discrimination systémique et le racisme.

3760 Certains d'entre nous se rappelleront les virulents débats entre le printemps 2016 et l'automne 2017. Non pas tant sur le racisme en soit, mais à savoir sur l'utilisation du terme racisme systémique. L'épisode de ce que nous pourrions appeler le procès des Québécois, tel que l'avaient surnommé certains chroniqueurs et politiciens, s'est terminé à Québec dans une salle pleine de représentants du milieu des affaires, majoritairement des hommes blancs d'un certain âge, à parler de la manière dont ils allaient valoriser la diversité.

3770 La raison pour laquelle je tiens à revenir sur saynète de la vie politique québécoise, c'est qu'elle illustre très bien deux dilemmes au cœur même de cette consultation. À savoir qu'étant donné la prédominance blanche au sein des institutions québécoises, c'est majoritairement des personnes blanches qui décident ce qu'il faut faire ou non en matière de lutte contre le racisme et la discrimination.

3775 Le deuxième point, c'est le refus des autorités publiques comme, de la majorité blanche au Québec, de reconnaître l'existence du racisme au Québec, et donc, à Montréal, et que celle-ci n'est pas le fait de quelques pommes pourries.

3780 Ainsi même, s'il faut saluer la manière dont cette consultation a été menée jusqu'ici, il reste qu'elle n'est pas une initiative de la Ville de Montréal ni de ses dirigeants, elle leur a été imposée. En outre, selon moi, le véritable exercice de démocratie citoyenne est encore à venir, c'est-à-dire que ce qui suivra le dépôt du rapport, bien de votre rapport.

3785 Le deuxième et dernier élément contextuel que je voudrais amener, c'est que cette consultation se déroule à un moment où, au niveau provincial, nous assistons à l'affirmation du nationalisme ethnique si ce n'est ethnociste à l'Assemblée nationale. « Au Québec, c'est comme ça qu'on vit » a déclaré le premier ministre Legault lors d'une allocution à la nation afin de défendre la loi sur la laïcité de l'État.

3790 Plusieurs ont déjà mentionné comment cette loi contribue à normaliser l'islamophobie et le racisme au sein de la société québécoise. Un récent rapport de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a mis en lumière les conséquences de la montée des discours xénophobes populistes et anti-immigration au sein de la population, notamment par une hausse des actes à caractères haineux. De même, nous savons que les crimes haineux, au
3795 Canada, n'ont cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. Que veut dire ce contexte sociopolitique pour la ville de Montréal?

En tant que municipalité qui regroupe le plus grand nombre de communautés ethnoculturelles au Québec, cela signifie qu'elle se trouvera malgré elle à devoir défendre une
3800 partie de sa population contre les dérives néoconservatrices et nationalistes du gouvernement provincial. Considérant qu'il n'y a qu'une seule façon d'être québécoise et québécois, c'est-à-dire d'être blanc, catho-laïque et francophone.

3805 Nous avons vu un parfait exemple lors du dossier sur la laïcité où l'administration municipale a dû en fait, demander au gouvernement d'imposer une clause Montréal. Malheureusement, l'administration de la Ville de Montréal a décidé de revenir sur cette demande et à approuvé, a décidé en fait, d'appliquer la Loi 21.

3810 Le même cas s'est passé avec le dossier Uber, qui on le sait en fait, concerne principalement des chauffeurs racisés. Donc, des personnes racisées qui habitent à Montréal. Cette consultation n'est donc pas une anomalie. Elle se présente comme une pierre de Sisyphe que porte la Ville de Montréal depuis plusieurs décennies de mobilisation citoyenne dans l'espoir de voir aboutir de réels changements.

3815 D'un autre côté, cette consultation apparaît aussi comme une opportunité de faire preuve de courage politique en s'attaquant réellement aux enjeux que posent le racisme et la discrimination systémiques.

3820 Quels sont ces enjeux? Ils sont nombreux et, étant donné que je n'ai pas beaucoup de temps pour en parler, pour parler de tous les enjeux, j'en ai choisi seulement deux. Le premier, c'est le profilage racial et le deuxième c'est l'expérience des personnes sans statut à Montréal.

3825 Dans un premier temps, nous ne sommes pas sans savoir que les pratiques de profilage racial par le service de police de Montréal est une des problématiques les plus documentées en ce moment au Québec. Il ne se passe pas une année sans qu'un cas ne soit rapporté dans les médias.

3830 De même, plusieurs travaux ont déjà été publiés sur le sujet. Certains s'intéressant à la dimension psychologique et d'autres sur les plans social et politique notamment, l'impact que ça peut avoir sur les communautés ethnoculturelles par rapport à leur rapport avec les institutions de la ville.

3835 À ce sujet, Robin Ménard, auteur de « Policing Black Life » et militante afro-féministe, a souligné que le profilage racial cache en fait un autre problème, celui de l'impunité policière. C'est ce phénomène, et plus précisément le racisme visant les noirs et les autochtones, que le récent rapport d'un groupe de chercheurs a été en mesure de confirmer à l'aide de données collectées par le SPVM.

3840

Ainsi, Viktor Armony et ses collègues ont démontré dans leur rapport que les personnes racisées sont davantage interpellées par les corps de police montréalais en particulier les jeunes noirs et les femmes autochtones qui ont respectivement quatre et onze fois plus de chance d'être interpellées que les personnes blanches.

3845

À l'instar des vagues de réactions ayant suivi la fuite du rapport de Mathieu Charest dans les médias en 2009, la classe politique et le SPVM ont rapidement exprimé la consternation face aux résultats de l'étude d'Armony et ses collègues, tout en promettant des réactions, des actions concrètes sans toutefois les spécifier.

3850

Pour celles et ceux qui militent depuis des années sur ces enjeux, des déclarations de la mairesse et du chef du SPVM comme quoi il est temps que le SPVM... pour le SPVM de prendre des actions... comme quoi, pardon, il est temps pour le SPVM de prendre des actions apparaît comme le refrain d'une ballade populaire.

3855

En effet, nous pouvons questionner la réelle volonté de la ville de Montréal à faire cesser ces pratiques. D'une part, la ville de Montréal a confié la résolution de cette problématique à sa police, alors que c'est cette dernière qui se retrouve sur le banc des accusés.

3860

Autrement dit, le SPVM joue simultanément les rôles de l'accusé du procureur et du juge. Cette situation explique partiellement pourquoi en dix ans, si peu de progrès ont été réalisés en matière de lutte contre le profilage racial et social. Il est vrai que sous la contrainte, le SPVM a adopté un plan stratégique en 2012 pour s'attaquer à cette problématique. Or, l'évaluation réalisée par Myrna Lashley et ses collègues, relève que seul le tiers des initiatives inclus dans ce plan ont été mis en œuvre.

3865

L'efficacité de ces mesures a même été questionnée par les chercheurs qui ont constaté que, la plupart de ces mesures n'ont pas eu d'impact concret sur le comportement des policiers.

Malgré cet échec du premier plan, le SPVM a essentiellement repris les grandes lignes de ce plan-là pour sa nouvelle stratégie contre le profilage racial et social. Cependant, il y a une

3870

différence, effectivement. La grande nouveauté c'est que, c'est l'introduction de l'analyse des données sur l'appartenance raciale. Cette demande, maintes fois formulée par plusieurs intervenants experts au cours des dix dernières années, vient finalement d'être accordée par le corps de police.

3875

Seulement, il faut se montrer prudent puisque l'analyse des données permet tout au plus d'avoir un portrait plus exact de l'étendue du profilage racial, mais ne résout pas ce problème pour autant. Cela nous ramène donc à notre point initial, comment éradiquer ces pratiques au sein de la police?

3880

Je considère que la réponse à cette question ne doit pas, et ne pourra pas venir du SPVM. Confier la résolution du profilage racial et social à la police relève de la pensée magique. Pour reprendre une formule plus imagée, cela revient à demander à un malade de se guérir sans jamais que celui-ci ne reconnaisse qu'il est malade, et qu'en plus, qu'on lui demande de trouver son traitement. En effet, en dix ans, le SPVM n'a pas été en mesure de réaliser le mandat que lui a confié la ville de Montréal, à savoir éradiquer ses pratiques au sein de ses forces.

3885

Enfin, il faut aussi se rappeler que le profilage racial et social est un problème qui va au-delà du SPMV. Ainsi, nous avons vu apparaître sur les réseaux sociaux des vidéos et des témoignages de personnes racisées en ligne affirmant être victime d'abus de la part d'inspecteurs de la STM.

3890

Malgré que certains cas ont été jugés par le tribunal du droit de la personne, il n'existe peu ou pas de données, presque pas de données officielles sur ce phénomène. L'une des raisons pour laquelle il y a peu de données sur ce phénomène, c'est l'absence de mécanisme permettant d'assurer un suivi adéquat.

3895

Ce que j'essaie de montrer dans cette première partie, c'est qu'en fait, malgré les grandes promesses qui ont été faites et les deux plans qui ont été adoptés, le mot d'ordre au sein de la Ville de Montréal, et plus particulièrement au sein du SPVM, a toujours été de nier

l'existence du profilage racial et social ou à la limite, de l'associer à quelques pommes pourries.

3900 Encore ici, nous revenons à cette difficulté pour les institutions québécoises et montréalaises de reconnaître le racisme systémique en le limitant à un phénomène individuel, soit les comportements de quelques individus.

3905 Je vais terminer ma présentation en parlant d'un deuxième sujet. En fait, la question des personnes immigrantes, les personnes sans statut. En tant qu'une des trois plus grandes villes canadiennes et la métropole du Québec, Montréal et le lieu d'établissement de plusieurs milliers d'immigrants et immigrantes. Ainsi, environ 70% des personnes immigrantes du Québec choisissent de s'établir à Montréal. Entre 2006 et 2016, nous avons vu une augmentation de 16.9% du nombre de nouveaux arrivants à Montréal.

3910 Considérant qu'une très grande majorité de la population immigrante établie à Montréal est composée de personnes racisées, les enjeux liés au racisme et à la discrimination systémique sont intrinsèquement liés à ceux de l'immigration.

3915 Bien que la Ville de Montréal ait profité de son entente-cadre avec le gouvernement du Québec pour accroître ses pouvoirs en matière d'immigration, elle n'a pas montré d'intérêt à une des catégories de la population immigrante montréalaise la plus vulnérable, à savoir les personnes sans statut, ou aussi, appelé sans papiers, alors que nous devrions parler de personnes sans droits.

3920 L'une des principales difficultés que pose toute analyse sur les personnes sans statut, c'est leur invisibilité dans les statistiques officielles. Ainsi, la ville de Montréal tout comme les autres palais gouvernementaux ignorent plus ou moins le nombre exact de personnes sans statut vivant dans la municipalité.

3925 À l'instar des personnes itinérantes que madame Chappaz a parlées tout à l'heure, il est très difficile, en fait, pour ces personnes-là de faire valider leurs droits. Et pour ces Montréalaises

3930 et Montréalais résidents, qui résident parmi nous sans toutefois bénéficier des mêmes droits et des mêmes que nous. La non-reconnaissance de l'existence de ces personnes se trouve même jusqu'à cette consultation, alors que tous les documents officiels présentés à ce jour, bon peut-être que par la suite ça va changer, aucun ne cite explicitement des chiffres et ni ne fait mention des enjeux que touchent spécifiquement cette catégorie de la population montréalaise.

3935 Pourtant, le quotidien des personnes sans statut est marqué par le racisme et la discrimination. D'une part, comme je le disais plus tôt, il s'agit d'individus qui se voient refusé la reconnaissance de leurs droits et un accès au service municipal sur la seule base de leur statut d'immigration. Cette discrimination dans l'accès aux services municipaux affecte majoritairement des personnes provenant des pays du Sud, notamment l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, et donc, sont principalement des personnes racisées. L'imbrication entre racisme et discrimination
3940 est importante. Ces personnes sont discriminées parce qu'elles sont racisées.

D'autre part, cette exclusion de la citoyenneté montréalaise contribue principalement à leur marginalisation et même exploitation au sein de la société. Ainsi, plusieurs cas rapportés dans les médias, mais aussi par différentes organisations, démontrent la manière dont l'économie capitaliste profite de cette frange de la population afin de combler les besoins dans
3945 les secteurs d'emploi délaissés par la population native.

Bien souvent les personnes sans statut occupent des emplois précaires, peu rémunérés et sans protection sociale. La crainte d'être identifié par les autorités, détenu puis déporté agit souvent dans un frein dans la régularisation de leur statut et les plaçant donc, dans d'un cycle de violence et d'abus de toute sorte, dont il est très difficile d'échapper.
3950

À cela, s'ajoute l'occupation de logements insalubres, souvent trop petits, ou peu ou pas entretenus par les propriétaires. Une récente étude de l'institut en recherche sur la santé publique a souligné que 70% des Montréalaises et montréalais sans statut n'arrivent peu ou pas
3955 à satisfaire leurs besoins personnels ou ceux de leur famille.

De même, plus de la moitié des personnes sans statut vivent de l'insécurité alimentaire.

3960 C'est d'ailleurs pour répondre à cet obstacle et sous la mobilisation des personnes sans statut, notamment le Collectif des femmes sans statut, que la ville a récemment adopté sa politique d'accès aux services municipaux sans peur.

3965 Comme son titre l'indique, cette politique vise à accroître l'accessibilité des services municipaux aux personnes sans statut. Or, comme l'a souligné Solidarité sans frontière, cette politique risque d'avoir des effets limités, puisqu'elle exclut le SPVM.

Ce faisant, cette politique exclut la principale source de peur pour les personnes sans statut, soit la police. Ainsi, nous savons que le SPVM est le corps de police canadien faisant le plus de vérification de statut auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada.

3970 Une étude réalisée à Toronto révèle que les demandes de vérification de statut faites par les services de police torontois se font uniquement sur la base, une base subjective, c'est-à-dire que les policiers doivent avoir des soupçons. Et souvent, ces soupçons sont biaisés parce que ces personnes sont racisées, et non sur la base d'un mandat qui aurait été demandé par l'Agence des services frontaliers.

3975 Il ne serait pas surprenant qu'une situation similaire s'applique aussi dans le cas du SPVM. Cette chasse aux migrants et migrantes touche principalement les personnes racisées qui sont, comme nous l'avons souligné plus tôt, plus propices d'être interpellées par le SPVM étant donné la problématique du profilage racial.

3980 Cette situation relève l'intersection de différentes dynamiques discriminatoires et racisantes, si ce n'est racistes, à l'œuvre dans la société. Les personnes sans statut sont pénalisées en raison de leur statut d'immigration et en raison de leur appartenance raciale.

3985 S'il se trouve que ces personnes sont également des femmes, leur marginalisation, exploitation et oppression au sein de la société est encore plus importante. Ainsi, les

Montréalaises sans statut sont au plus bas de l'échelle socio-économique, et donc, plus propice à vivre des cas de violence et d'abus et du harcèlement chez eux et sur leur lieu de travail.

3990 Donc, je conclurais là-dessus en disant que, bien que j'apprécie tous les efforts en fait, je
me suis senti dans l'obligation de venir ici par nécessité, parce que souvent les consultations
comme celles-ci, perçoivent les gens, qu'elles observent comme étant les problèmes. Et je tiens
à rappeler en fait, que c'est par exemple, on va parler de problème de criminalité chez les noirs,
de problème du voile chez les femmes musulmanes, le problème de suicide chez les
3995 autochtones, mais souvent ces problèmes sont liés en fait, à des problèmes structurels dans la
société.

En d'autres mots, il s'agit dans bien des cas, dans ce procédé rhétorique de
problématiser le noir, l'arabe, le musulman, l'autochtone, sans jamais remettre en question la
4000 manière dont cette société, comme ses institutions, sont fondés sur des systèmes de pouvoir qui
placent certains individus et groupes au-dessus des autres. En somme, ce que j'essaie de dire,
c'est que ma présence dans cette salle et devant vous relève en réalité du fait que je suis un
problème aux yeux des institutions que vous représentez aujourd'hui. Merci beaucoup.

4005 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

 Merci. Je tiens, non pas à vous rassurer, mais à bien clarifier notre posture. L'objet de
notre mandant, les gens qui sont touchés ne sont pas considérés par nous comme des
4010 problèmes.

 Maintenant vous parlez, bien sûr, du structurel et je crois que vous avez raison d'en
parler, c'est-à-dire ce qui est sous-jacent aux gestes posés et ainsi de suite. Moi, j'ai une
question à vous poser parce que le temps file. Avant vous, il y a une intervenante qui nous a
4015 parlé du problème des sans statut, et du fait que les interpellations policières, effectivement,
débouchaient souvent sur une référence au Service d'immigration du Canada et ainsi de suite.
En même temps que la ville de Montréal s'est proclamée ville sanctuaire.

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4020 Elle a refusé.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4025 Oui, mais elle l'a arrêté et vous disiez que par la suite aussi, la Ville de Montréal, dans son...

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

Dans sa politique.

4030 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Dans sa politique, a exclu le SPVM. Est-ce que vous avez, je veux dire, si vous aviez une recommandation à nous faire, au-delà du tableau que vous nous avez brossé, qu'elle serait la recommandation?

4035

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4040 J'en ai plusieurs. Je les ai enlevées et je ne l'ai pas dit. Mais la principale recommandation ce serait de, en fait, inclure le service de police de Montréal dans la nouvelle politique, d'en faire que le service de police n'ait pas à demander le statut d'immigration aux personnes qui sont interpellées. Je pense que c'est une des principales problématiques pour la majorité des gens, et dans le communiqué de Solidarité dans frontières, ils montraient très bien l'ironie de ça, parce qu'on invite les gens à venir dans les bibliothèques, dans les piscines, ainsi de suite, recevoir des services municipaux, mais les gens ne sortent pas, ne veulent pas sortir.

4045 Ils ont peur d'être interpellés par les policiers, par les agents de sécurité, les inspecteurs du STM,

pardon. Donc, je pense que ça serait vraiment important de, c'est ça, de faire ce changement-là dans cette politique.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4050

C'est très clair. Je laisse la place à mes autres collègues. Ça va.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

4055

Bien, j'ai une question. J'ai bien aimé votre intervention. Est-ce que la charte montréalaise des droits et responsabilités, est-ce qu'elle vous interpelle? Est-ce que vous trouvez qu'on peut avoir, ou ces personnes qui sont des citoyens, parce que Montréal, la charte montréalaise identifie que toute personne qui est ici est citoyenne. Est-ce qu'elle peut avoir...

4060

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4065

Bien, c'est ça. En fait, ce n'est pas toutes les personnes qui sont considérées comme, effectivement, Montréalaises et Montréalais et j'ai très bien... j'ai fait attention justement de ne pas parler des pertes, pas juste par les personnes sans statut, mais dire des Montréalaises et Montréalais sans statut, parce que c'est ce qu'elles sont ces personnes. Elles vivent déjà parmi nous, elles travaillent dans des entreprises montréalaises. Donc, elles font parties de notre société, bien du moins, de la vie des Montréalaises et Montréalais.

4070

La charte, je ne me rappelle pas vraiment le contenu de la charte. Je sais que je l'avais lue, mais si en tout cas, elle devrait vraiment être appliquée pour tout le monde. Je pense qu'il faudrait effectivement changer beaucoup les... certains règlements municipaux pour vraiment que la ville soit inclusive pour tout le monde.

M. HABIB EL-HAGE, le commissaire :

4075

O.K. Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4080 Oui?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

4085 J'aurais une question concernant le profilage racial. Vous avez posé la question, comment éradiquer le problème, et vous avez soutenu qu'il ne fallait surtout pas confier cette tâche-là au SPVM. À qui devrait-on la confier?

4090 **M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :**

Oui. En fait, une des recommandations... Je m'excuse, je n'ai pas pu vous l'envoyer le document. J'aurais dû l'envoyer la veille. En tout cas, bref. Mais dans une des...

4095 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Recommandation.

4100 **M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :**

Voilà. Pardon, excusez. C'est une longue journée moi aussi. C'est en fait, que la Ville de Montréal se dote elle-même d'une stratégie globale pour la lutte contre le profilage racial et social, et que ce ne soit pas sous la responsabilité de son service de police. Donc, d'avoir une stratégie qui serait en fait, aussi qui pourrait inclure la STM.

4105

Également, comme je l'ai dit, c'est un angle mort dans la dernière commission sur le profilage racial et social. On focalise beaucoup sur la police parce qu'effectivement la police, étant donné qu'ils ont un pouvoir aussi de vie et de mort sur beaucoup, dans beaucoup de cas.

4110 On a vu récemment que les agents du STM, de la STM, pouvaient aussi avoir une influence sur la vie des individus. Il y a un individu qui a failli perdre la tête à cause d'une intervention, et bien sûr, dans la majorité des vidéos qu'on voit en ligne et des témoignages qu'on peut lire en ligne ou dans les médias, c'est des personnes racisées majoritairement qui se font interpellé de manière... brutaliser par les inspecteurs de la Société de transport de
4115 Montréal.

Donc, c'est ça. Je pense que la Ville de Montréal devrait prendre vraiment cette responsabilité. Dans la déclaration que la mairesse effectivement elle a fait au moment de la publication du rapport d'Armony, elle disait que, elle demande au SPVM de régler le problème.

4120 Ça fait au-delà de dix ans qu'on demande au SPVM de régler le problème. Combien de temps, combien de personnes vont devoir mourir, se faire brutaliser, voir leurs droits bafoués avant que la Ville ne réalise que le SPVM ne peut pas en fait, n'arrive pas à... Parce que c'est un peu leur demander justement de régler un problème qu'ils ne reconnaissent même pas eux-mêmes. Je sais que quelqu'un a parlé, j'ai vu les vidéos, je pense que c'est monsieur Balarama
4125 qui avait mis la vidéo de monsieur Caron ou d'un autre, qui affirmait que c'était un problème de perception.

Donc, de parler de perception, je pense que c'est effectivement de ne pas reconnaître la réalité. C'est dire qu'on parle de perception c'est que, on peut avoir du point de vue différent sur
4130 ce qui se passe dans la réalité. Donc, je pense que c'est ça, c'est pour ça que je pense qu'il faudrait effectivement que ce soit la Ville de Montréal qui mette en place une stratégie vraiment globale pour toutes ses unités administratives.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, le commissaire :

4135

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4140 Monsieur Twahirwa, merci infiniment. Est-ce que...

M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :

4145 Oui je vais vous envoyer le...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Vous allez nous envoyer ça. C'est important.

4150 **M. RÉMY PAULIN TWAHIRWA :**

Oui, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

4155 Merci. Alors, bonne soirée. Bonne fin d'après-midi, bonne soirée.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

4160 Alors, contrairement à vous, notre journée n'est pas terminée. Non. Nous allons maintenant prendre une pause. Je vous remercie de votre intervention également et nous allons revenir donc, pour 19 heures envers les gens qui ont des opinions et des mémoires à déposer. Merci de votre écoute et bon appétit.

4165 **AJOURNEMENT**

* * *

4170

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie.